IMT Nuremberg Archives

H – 888

International Court of Justice

H0888 - 0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0888 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0888 - 0004

Speer Exhibit N°.....

Document SPEER

N° 44 Spe.

Dr. Walter Schieber 7. Mai 1944.

Confidentiel - Personnel !

Monsieur le Ministre Speer ,

La situation de l'emploi de la main d'oeuvre devenant toujours plus difficile subit pendant ces semaines une charge insupportable du fait de l'enlèvement de la main d'oeuvre la mieux qualifiée de branches de fabrication dont les résultats de production servent à l'armement général. Par un accord entre le Ministre de la Justice du Reich et le Délégué général à la main d'oeuvre (Gd. Arb. VIa 5131/32 du 11.2.44.) la continuation d'occupation après leur sortie de prison des détenus employés dans l'industrie d'armement et ayant plusieurs années de peine a été réglée d'une façon satisfaisante par leur réquisition dans les usines où ils travaillaient jusqu'à présent. On s'écarte toujours davantage de ce règlement, en raison d'un accord antérieur entre le Reichsfuehrer SS et le Ministre Thierack, et par le fait que les détenus, ayant purgé leur peine sont transférés dans les entreprises SS pour travailler. Particulièrement les soi-disant " asociaux ", mais aussi d'autres genres de détenus qui ont été formés comme spécialistes et les ouvriers ayant eu

page 88.

H0888 - 0005

une formation professionnelle après un travail de plusieurs années dans l'économie de l'armement, sont ainsi perdus pour les entreprises de l'economie de l'armement. Leur depart, lors de l'augmentation constante du manque de main-d'oeuvre, constitue un dérangement sensible et porte préjudice à l'achèvement de matériel de guerre très important.

A cette occasion j'ai pour devoir de vous informer -comme je l'ai deja dit à Meran- d'un dérangement encore plus grand du travail dans nos entreprises et d'une menace tres sérieuse pour la production.

Parmi le haut pourcentage des travailleurs étrangers, particulièrement des russes dans nos usines d'armement, une quantité qui n'est plus à dédaigner passe peu a peu aux entreprises économiques SS et est ainsi perdue pour nous. Vous savez que

page 88 suite 1.

H0888 - 0006

nous sommes satisfaits, quand on les traite convenablement - des travailleurs russes, particulièrement des femmes. Beaucoup d'entre eux, qui, pour des raisons compréhensibles sont enclins à une forte fluctuation, sont envoyés maintenant par les organes de la police aux entreprises SS, à l'occasion d'une contravention quelconque et ne retournent plus jamais à leur ancien lieu de travail. Ces prélèvements de personnel sont provoqués par l'extension toujours plus grande de la shpère économique des SS, extension qui est poursuivie avec logique particulièrement par l'Obergruppenfuehrer POHL. Aux nombreuses entreprises civiles s'ajoutent maintenant toujours davantage des manufactures d'armes ou de matériel d'armement connues ou secrètes. A la suite des succès techniques et économiques dans les grandes entreprises de travail du bois à Dachau, le Reichsfuehrer SS s'est décidé à s'incorporer lui-même à la direction économique sur une vaste étendue, et à ériger des usines de plus en plus nombreuses, comme base financière pour les tâches les plus diverses des SS. A ce sujet l'attitude ferme des SS contre la responsabilité propre de l'économie ne joue pas un rôle sans importance. Par la main mise illimitée sur les travailleurs même les mieux spécialisés - à la suite des camps de concentration, cette expansion est essentiellement facilitée. Leur hésitation antérieure ou leur refus de mettre à la disposition directe des SS une certaine partie de la production d'armement, activa ce développement. Je ne mentionne ici comme exemple que la transformation de la grande Tuilerie SS, Oranienburg, l'entreprise de finissage dans le camp d'Oranienburg, l'entrée des SS dans l'usine électrotechnique près de Getewend la manufacture de revolvers de

H0888-0007

Karlsruhe, la fabrication d'armes à Buchenwald, Mathausen et Neuengamme, la tentative déclinée jusqu'à présent de fabriques des produits chimiques (produit N... etc) la fabrication d'automobiles dans le protectorat etc...
L'évolution mentionnée ci-dessus a été heureusement enrayée et presque interrompue par votre accord avec le Reichsfuehrer en automne et hiver dernier; accord d'après lequel en contre partie de la main-d'oeuvre provenant des camps SS, des Waffen SS et de la police, une certaine partie de la production d'armements et d'armes serait mise directement à leur disposition au prorata des heures de travail fournie. Pour cela nous avions toutefois à accepter l'établissement dans nos usines d'armement des sections KZ qui occasionnaient beaucoup de frottements. Mais le résultat objectif et humain dépasse de loin les désanvatages nés surtout de la jalousie des organes dirigeants SS.

H0888 - 0008

La tendance actuelle chez les SS aboutit non seulement à anéantir le résultat obtenu initialement, mais encore à nous enlever un grand nombre de travailleurs étrangers, parce que le nombre de travailleurs étrangers, parce que le nombre des pensionnaires des camps de concentration doit être augmenté par tous les moyens , c'est-à-dire en profitant des fautes même excusables ou insignifiantes des étrangers pour les transférer des camps d'étrangers dans les camps de concentration. Il y a en outre la prétention qu'élèvent les SS de se voir remettre la nombreuse main d'oeuvre juive, en particulier féminine, qui est employée dans l'industrie de livraison ât ici dans l'électrotechnique et qui travaille - je puis l'affirmer- volontiers et avec une application particulière.

Etant donné la qualité du ravitaillement que nos chefs d'entreprise fournissent toujours malgré toutes les difficultés à la main d'oeuvre des camps qu'ils emploient, et étant donné le traitement généralement convenable et humain que reçoivent même les ouvriers étrangers et des camps de concentration, les juives aussi bien que les ouvriers des camps de concentration travaillent bien et font tout afin de ne pas être renvoyés dans les camps de concentration.

Ces faits exigent à proprement parler que nous transférions encore plus de détenus des camps de concentration dans l'économie de l'armement, mais si vous ne réussissez pas à obtenir encore une fois la confirmation expresse de la mise en exécution de l'accord antérieur, cet effectif ouvrier précieux pour nous ira se perdre peu à peu dans les entreprises SS non-contrôlées. Il faudrait prévenir en particulier les délégués de l'Obergruppenfuehrer Pohl et du Gruppenfuehrer Kammler d'avoir à renoncer à

H0888 - 0009

leur attitude actuelle et aux méthodes qu'ils appliquent. Je cite à titre d'exemple - que, vu la situation extrêmement critique de la fabrication des tubes électriques que j'ai obtenu du Reichsfuehrer SS l'autorisation de pouvoir employer 200 à 300 juives dans l'installation souterraine de Dresde équipée parfaitement avec aération, chauffage, daylight et grande cuisine communautaire. Malgré cela, ces gens me sont enlevés suivant des instructions de Pohl-soi-disant sur ordre du Gauleiter Sauckel et de Mutschmann et ont été dirigés sur une entrepriso d'un camp de concentration des SS. Je dois constater des faits analogues dans d'autres usines d'assemblage de sorte que le nombre des détenus des camps de concentration employés dans l'armement n'augmente pas, mais diminue. Sur le nombre de 100.00 ouvriers qui vous avait été attribué antérieurement pour l'industrie de livraison, nous n'en avons pas encore reçu 14.000. Je ne sais pas exactement combien de travailleurs sont employés par le service technique des matières premières. Mais les heures de travail accomplies mensuellement par des détenus des camps de concentration pour notre industrie de l'armement n'atteignent pas encore le chiffre de 8 millions d'heures, de sorte qu'il n'y a certainement pas plus d'environ 32.000 hommes et femmes des camps de concentration qui sont employés dans nos usines d'armement. Ce chiffre

H0888 - 0010

diminue constamment.

J'ai discuté à fond toute cette question avec le délégué de l'Obergruppenführer Pohl, le Sturmbandführer Maurer et j'ai avant tout attiré son attention sur le fait que, par une répartition décentralisée des ouvriers des camps de concentration, une utilisation technique rationnelle de cette main d'oeuvre serait possible avec un meilleur ravitaillement et un hébergement raisonnable. A cela Maurer oppose que les SS ne peuvent pas fournir d'équipes suffisantes de gardes au cas d'éparpillement en nombreuses petites sections de travail, que nous n'avons pas livré assez de fil de fer barbelé pour pouvoir clôturer les camps de fabriques et que le danger du sabotage secret ne devait pas être sous estimé dans les entreprises ne dépendant pas des camps de concentration, la surveillance et la discipline n'y étant pas maintenues aussi sévèrement.

En outre Maurer attire particulièrement l'attention sur le fait que l'Obergruppenführer Pohl améliore constamment la situation alimentaire des détenus travaillant dans les entreprises des camps de concentration et que des distributions supplémentaires d'albumonoïdes , opérées sous un contrôle médical constant, ont permis d'atteindre des augmentations de poids déjà sensibles et par suite un rendement plus important dans le travail.

Il est cependant nécessaire que nous fournissions des vieux spécialistes des contremaitres expérimentés comme personnel de direction dans les usines d'armement des SS. Je ne peux pas examiner en détail ces indications de Maurer, mais je lui ai

.....

H0888 - 0011

période trouble et passionnée, personne n'était plus sûr de sa vie et Monsieur Speer porta, à partir de cette date, un révolver chargé. Moi-même j'ai pu éviter de justesse, par l'intervention de Speer d'être poursuivi par la Gestapo pour des paroles défaitistes.

En Avril I945 j'ai livré personnellement à M.Speer encore une fois des mitraillettes, des revolvers et une quantité importante de munition furent livrées à M. Speer personnellement

H0888 - 0012

déclaré catégoriquement qu'il ne pouvait absolument pas être question de lui préparer et de lui envoyer du personnel de direction comme il le demandait, mais qu'il fallait au contraire poursuivre dans la voie inverse envisagée par le passé convenue explicitement et déjà parcourue avec quelques succès, qui consiste à faire passer les détenus des camps de concentration sous la responsabilité propre de l'industrie d'armement.

Cher M. Speer, je sais combien peu vous appréciez de longues lettres et les explications intérieures avec encore la mention "Confidentiel personnel". Mais l'utilisation de la main d'oeuvre dans l'industrie de l'armement, le caractère particulier des problèmes exposés, la prise de position et l'attitude négatives de notre partenaire m'obligent à vous décrire la situation explicitement et à vous prier d'intervenir.

J'ajoute en annexe le projet de deux lettres du Reichsfuehrer SS mais je considère comme indispensable que vous essayiez par une discussion de vive-voix, avec lui, d'amener une décision claire, ce que je vous demande instamment.

signé : Walter Schieber

Pour copie conforme

Dr. Fleischer
avocat.

H0888 - 0013

Speer Exhibit n°.....

Doc. Speer

N° 45 Spe

Extrait des pourparlers avec le Fuehrer

du 3. - 5 juin 1944

22. Attiré l'attention du Fuehrer, sur le fait que 30 à 40.000 travailleurs ou prisonniers de guerre évadés de l'ensemble des entreprises sont appréhendés chaque mois par la police, et sont employés aux travaux de construction de la SS comme détenus de KZ.
Ceci ai-je dit n'est pas supportable pour moi, vu qu'il s'agit ici en grande partie de travailleurs formés ou spécialistes, qui devraient autant que possible être réemployés dans leur ancienne profession. Je ne pourrais supporter un déficit de 300.000 ouvriers par an, et pour cette raison, la répartition de ces travailleurs doit être entreprise par moi ou par Sauckel. C'est d'autant plus exact qu'il s'agit en grande partie de spécialistes formés avec peine.
Ici aussi le Fuehrer veut prendre une décision conforme à mon point de vue, après un entretien avec le camarade Himmler et moi.

signé : Speer

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner
avocat.

H0888-0014

Speer Exhibit No _____

Document Speer
No 46 Spe.

Le Reichsleiter M. Bormann
à tous les Gauleiter :

Quartier Général du Führer,
Le 23.3.45

O r d r e

Objet: Accueil des compatriotes etc. en provenance des territoires évacués.

Je vous communique par ordre ce qui suit :

Le Führer a publié le 19.3.1945 au sujet des mesures de destruction un ordre qui vous a déjà été transmis, ou que nous vous communiquons ci-joint.

En même temps, le Führer a ordonné, d'une manière tout aussi claire ce qui suit:

Les territoires que nous ne pouvons pas tenir pour le moment, et dont l'occupation par l'ennemi est probable doivent être évacués.

Le Führer a ordonné aux Gauleiter des régions du front de faire tout ce qui leur est humainement possible pour assurer l'évacuation totale, c'est-à-dire pour ramener sans exceptions tous les citoyens allemands.

Les difficultés énormes, qui sont liées à cette demande ne sont pas inconnues au Führer qui en a pris connaissance à plusieurs reprises.

La demande du Führer repose sur des considérations précises et fondées. Il n'y a pas à discuter sur le fait que cette

H0888 – 0015

évacuation est essentielle.

La mise à l'abri de nos compatriotes dans les régions d'accueil de l'Allemagne intérieure est tout aussi difficile que leur évacuation et leur transport.

Cette mise en sureté des allemands provenant des territoires évacués, devra être réalisée bien qu'elle paraisse impossible.

Le Führer attend des Régions de l'Allemagne intérieure qu'elles montrent la compréhension souhaitable pour les exigences inéluctables de l'heure.

Nous devons, par tous les moyens d'improvisation

H0888 - 0016

nous rendre maitres de la situation actuelle dans tous les domaines.

Heil Hitler !

Signé : M. Bormann.

Destinataires :

6 x chefs de Kreis	Dr. Sturm
Klewer	ORR Ruhl
Neven	Horner
Bühler	Dr. Vogler

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner

Avocat.

H0888 - 0017

DOCUMENT SPEER

Speer Exh. Nr.....

N° 47 Spe.

Discours prononcé le 9 juin par le Ministre du Reich Speer devant les représentants de l'industrie rhénane et westphalienne, à la suite de la projection d'un film sur la responsabilité propre de l'industrie".

...."Que veut dire" responsabilité propre de l'industrie "? Quels sont les devoirs qui se rattachent à cette branche de l'activité, dont la désignation est malheureusement devenue actuellement dans bien des domaines un slogan ?

Jusqu'en 1942, l'industrie recevait les commandes de l'Etat- et c'est surtout de ces commandes qu'il s'agit pendant la guerre, des services officiels du Reich, des services d'armement de l'armée,etc....

Le chef d'entreprise offrait ses capacités à l'Armée, il fixait en même temps lui-même le chiffre du personnel d'une usine,ou s'il travaillait avant tout pour l'armée, le chiffre du personnel était déterminé par les officiers des services intéressés de l'Armée et surtout par les services d'armement.

Les officiers dont les efforts et la capacité technique devaient s'appliquer à des domaines tout différents, étaient donc responsables de l'armement, de l'établissement des programmes, des mesures de rationalisation et de l'utilisation des capacités requises. La concurrence dans l'économie libre, la responsabilité qui doit assumer en temps de paix tout chef d'entreprise en ce qui concerne son programme de production, c'est-à-dire la vie école de la lutte pour la vie par laquelle devait passer en général la sélection éminent de l'industrie, ce tri sévère ne peut pas encore actuellement être fait dans la plupart des branches de notre administration.....

.....Si j'avais eu 10 ans pour préparer tranquillement une organisation d'armement et son exécution, j'aurais peut-être emprunté d'autres chemins.

H0888 - 0018

Il s'agit donc tout d'abord pour moi de changer de système, dans l'espace de peu de mois: changement à réaliser dans ses grandes lignes et dans ses détails, par la remise de la direction de l'armement et de sa destination, par les autorités de l'Etat, qui la détenait jusqu'ici à un cercle d'hommes expérimentés et ayant fait leurs preuves dans l'industrie d'armement même.

Au printemps de 1942, je n'ai pas hésité longtemps, et de cette facon, une commande du Führer après l'autre put être acceptée par nous pour être exécutée et considérée comme programme.

L'exécution de ces programmes avait été retenue par les services qui en étaient chargés autrefois, irréalisable ou liée à des conditions impossibles - telles que par exemple, la construction d'usines d'une valeur de plusieurs milliards de marks, à éxécuter dans l'espace de très peu de mois, ou la réalisation dans un court délai d'une production correspondant à celle de plusieurs années, de toutes les usines de machines-outils ou la fourniture d'un nombre introuvable de spécialistes allemands - ou enfin la fourniture de metaux faisant défaut et dont l'armement allemand n'avait jamais disposé.

Nous avons, cependant, repris ces programmes à l'époque et promis de les exécuter, car nous étions convaincus qu'il y avait encore des réserves non épuisées dans nos usines, réserves auxquelles on ne pouvait toucher, il est vrai, que si de nouvelles méthodes anti-bureaucratiques et révolutionnaires, destinées à accroitre la production

H0888-0019

et à éxecuter les programmes pouvaient être appliquées dans ces usines!" . . .

. . ." C'est ainsi que j'ai décidé à l'époque de charger les meilleurs techniciens de toute l'industrie, dont je disposais, et tous les éléments qui s'étaient déjà distingués par leur travail dans leurs entreprises, de la responsabilité entière de la production de tanks, d'armes et de munitions . . .

. . . On compte aujourd'hui 21 comités principaux responsables de mener l'armement à bonne fin, et 12 groupements chargés d'assurer les livraisons nécessaires, lesquels dirigeaient la production d'armement et de guerre la plus importante.

H0888-0020

En plus des comités principaux et des groupements, on a créé des consortiums pour le perfectionnement des armes, au sein desquels les constructeurs des entreprises et les représentants des éléments de la Wehrmacht, chargés de passer les commandes militaires, ont les mêmes droits. Ce sont les meilleurs constructeurs de l'industrie qui ont en principe la présidence de ces "commissions". C'est à eux qu'incombe en dernier ressort, la décision au sujet du perfectionnement des armes.

Cette décision ne peut être annulée que par les chefs suprêmes des éléments de la Wehrmacht en accord avec moi ou, en dernier ressort, par le Führer lui-même.

Cette organisation unique de la responsabilité propre de l'industrie se compose actuellement d'environ 6.000 techniciens et ingénieurs bénévoles mis à la disposition par les entreprises....

....Ces collaborateurs bénévoles de l'industrie sont responsables, jusque dans les détails, de ce qui est fabriqué dans les différentes usines et ils ont la possibilité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire valoir leur point de vue et de donner les instructions nécessaires aux chefs d'entreprises.

Le ministère du Reich pour l'armement et la production de guerre, dont les organismes les plus importants sont les comités principaux et les groupements, n'est devenu lui-

H0888-0021

aussi, en ce qui concerne sa composition, qu'une image de la responsabilité propre de l'industrie: presque tous les postes sont occupés par des hommes de l'industrie, dont les collaborateurs ont été mis également par l'industrie à notre disposition pour la plupart pour la durée de la guerre... ....

....Par suite de la responsabilité propre de l'industrie, la direction technique s'exerce jusque dans les plus petits éléments de la fabrication industrielle. Ses principaux devoirs consistent, outre la fourniture de commandes aux usines, à limiter les modèles de fabrication, à déterminer les spécialités des entreprises et éventuellement, à prononcer l'arrêt de toute une série de fabrications ou la fermeture d'entreprises, à veiller à la rationalisation au point de vue des matières premières, de la construction et de la technique d'assemblage, ainsi qu'à la communication, sans réserve, des expériences faites sans aucun égard au sujet des droits de propriété industrielle.....

H0888-0022

..... Toute organisation qui se maintient pendant un certain temps et a pris une certaine extension, a tendance à travailler d'une manière bureaucratique. Bien que nous ayions eu la chance qu'au cours d'un des premiers grands raids sur Berlin, une grande partie des dossiers du Ministère, relatifs aux affaires courantes aient brulé et que de cette façon, un surcroit de travail inutile nous ait été enlevé, nous ne pouvons cependant esperer que de tels évènements regénèreront constamment notre travail.

Je dois attirer ici l'attention sur mon ordre du 10 Aout 1942 aux comités principaux et aux groupements, qui encore aujourd'hui reste pleinement en vigueur.

En voici le texte: "Je vous ai conféré de pleins pouvoirs extraordinaires, dans le cadre de la responsabilité propre de l'industrie, et vous ai facilité le travail à grande échelle. Les cas isolés augmentent où les comités et les groupements montrent une tendance au travail bureaucratique. A ce sujet il faut constater ce qui suit: il y a, dans le domaine de l'armement, suffisamment d'autorités qui, avec un personnel au courant, seraient en mesure de faire des constatations et des travaux parfaits au point de vue administratif. Tous ces services ne manquent que d'un élément essentiel: la possibilité d'improviser, qui ne peut être donnée qu'à celui qui dispose des connaissances techniques nécessaires, sans être géné par un système administratif compliqué.

Plus les directeurs des comités et des groupements forment de grands services nouveaux, moins ils ont la possibilité d'employer utilement leurs forces actives issues de l'économie, pour exercer leurs tâches au sujet de l'armement.

H0888 - 0023

On peut constater dès à présent que les directeurs des comités et des groupements qui disposent d'un personnel réduit, obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui s'efforcent en vain d'exécuter leur travail d'une manière administrative.

Il faut que, dans leurs travaux décisifs, ils s'appuient davantage sur la collaboration de camarades enthousiastes et faisant leur travail avec joie.

Les comités et les groupements disposent librement, en ce qui concerne l'exécution de leurs travaux, des sections des offices d'armement, des inspections d'armement, des groupes économiques, des offices agricoles, etc.

-98- suite

H0888 - 0024

Si vous savez vous servir de ces services, vous vous épargnerez bien du travail à vous et aux entreprises dont vous avez la charge.

Je suis bien décidé à m'opposer impitoyablement à toute tentative de laisser dégénérer les Comités et les groupements en une autorité administrative avec tous ses désavantages.

Je prie tous les collaborateurs de l'industrie qui m'assistent dans mes comités et mes groupements, de continuer à se rappeler et à observer ce principe.

..... Les personnes que j'ai chargées des différents groupes d'assemblage sont toujours choisies dans l'entreprise où nous avons constaté le meilleur rendement. Elles sont chargées de communiquer énergiquement de gré ou de force, aux autres services de leur groupe d'assemblage, les expériences faites avec succès dans leur entreprise. Elles sont chargées par ailleurs, de faire gagner à toutes les autres entreprises l'avance acquise par leur entreprise. Elles conservent par là l'avance gagnée par leur propre usine par un travail de plusieurs années.

Nous avons de nombreux cas où la direction technique d'une entreprise, ayant le véritable monopole d'une fabrication, a monté la même fabrication dans d'autres entreprises et a cédé, pour la mise en route, des techniciens de première qualité - créant ainsi, d'après les vieux principes de l'économie privée, des entreprises en mesure de faire après la guerre , la concurrence la plus vive, à l'entreprise ayant détenu le monopole.

Nous avons vu des chefs d'entreprise et des techniciens qui, pour mener à bien la tâche que je leur avais imposée, ont installé de nouvelles usines et qui dans la nouvelle fabrique - avec

H0888 - 0025

l'ambition qu'a le technicien d'obtenir toujours le maximum - ont entièrement mis en valeur toutes les experiences qu'ils avaient acquises dans leur ancienne entreprise, et qu'ils ne pouvaient plus utiliser à present.

Il est compréhensible que les hommes responsables de la partie commerciale de l'entreprise aient crée des difficultes à mes delegues - difficultes

H0888 - 0026

qui dans la plupart des cas ne sont pas portés à ma connaissance et qui ne peuvent pas être constatées et poursuivies facilement...

....Mes comités principaux et mes groupements et les comités de production des groupes économiques et techniques sont des organes qui, outre leur pouvoir de donner des instructions, doivent assister le chef d'entreprise. Le résumé des plans et l'orientation centrale du programme d'armement soit absolument indispensables pour toute fabrication et ce jusque dans les différents services et les organisations subalternes.

Nous ne voulons cependant pas perdre de vue notre but et ne laisserons agir les organes d'orientation de l'armement que dans la mesure où cela est absolument indispensable. Nous voulons laisser par ailleurs, le plus de liberté d'action possible à la responsabilité propre du chef d'entreprise en tant que partie essentielle de la responsabilité propre de l'industrie. C'est ainsi que je ne vois dans les comités principaux et les groupements qu'une partie de la responsabilité propre de l'industrie; un organe directeur supplémentaire qui, en plus de ses devoirs d'orientation, est nécessaire pour provoquer un meilleur rendement des entreprises médiocres....

.....Nous tous qui nous sommes déclarés prêts pendant ces années décisives pour le sort du peuple allemand, à tirer le plus possible de la production allemande, nous considérons ce devoir comme étant uniquement conditionné par la guerre.

Nous attendons tous la paix avec joie, car elle nous permettra de nous adonner de nouveau à nos anciennes tâches".

Pour copie conforme

Dr. FLAECHSNER

Avocat

H0888 - 0027

Speer Exhibit No....

Doc. SPEER

No 48 Spe

Extrait du Protocole du Führer du 18/20 aout 1944

Point 8: "Le Führer approuve les ordonnances que nous proposons en vue de paralyser au lieu de détruire les installations industrielles et de production d'énergie qui passent momentanément aux mains de l'ennemi".

Pour copie conforme
Dr. Flaeschsner
Avocat.

H0888 - 0028

SPEER EXHIBIT N°.....

Doc.SEEER

N°49 Spe

Extrait d'un mémoire au Chef d'Etat Major Général de l'Armée, Généralobert GUDERIAN, du I5.I2.I944.

....., Les persées à l'Ouest ont amené un changement profond dans les bases de la vie économique allemande.....

Il est à remarquer, à ce sujet, que les attaques constantes de l'ennemi contre le réseau de la circulation ont réduit le ravitaillement en charbon de l'économie allemande, en chiffre rond, de moitié, par rapport à la consommation normale. Il n'existe pas actuellement, après la perte de plusieurs régions huillères - à présent aussi du territoire de la Sarre- la possibilité d'exploiter à fond les mines de charbon qui nous restent et de répartir équitablement les quantités demandées. Il faut donc s'attendre non seulement à l'arrêt de très nombreuses usines des industries de base, principales consommatrices de charbon (fer, chimie, pierre et terre) et des usines de distribution d'énergie (courant électrique et gaz), mais aussi d'usines de finissage des produits.

Les déficits en résultant ne sauraient être encore numériquement établis. En tous cas, ils constituent déjà pour le proche avenir, un sérieux danger pour l'armement allemand, danger qui ne pourra être écarté que par des mesures de défense aérienne constantes.

Etant donné la situation, d'autres déficits ne peuvent plus être supportés, puisqu'ils limiteraient le potentiel d'armement de telle sorte qu'ils empêcheraient de couvrir dans un délai assez rapproché, même de façon approximative, les besoins

H0888 - 0029

en matériel de guerre de la Wehrmacht. Dans les territoires de l'Est, qui ont été perdus à la suite d'un repli du front sur la position "Nibelungen, il y a des réserves capitales de produits de base de nombreuses possibilités de transformation, en provenance de l'ouest, en raison de la guerre aérienne, qu'on ne saurait plus transférer ailleurs.

H0888 - 0030

..... "Etant donne la situation actuelle, on ne peut couvrir qu'imparfaitement, grâce a la production de l'Ouest, les besoins en charbon des chemins de fer du Reich, de sorte que le ravitaillement allemand en charbon doit essentiellement être assuré par les mines de Haute-Silésie. La perte de la ligne "Nibelungen" signifierait qu'environ 60% des extractions actuelles de charbon des territoires de l'Est feraient defaut. Dans ce cas, les besoins en charbon de l'Industrie allemande qui, actuellement déjà ne sont couverts que pour environ 50% ne le seront plus que pour une partie encore inferieure.

Dans le domaine de la production du fer, il existe à l'Est de la ligne "Nibelungen" une production en acier brut de 372.000 tonnes par mois et en produits lamines de 252.000 tonnes par mois. Ceci represente plus d'un tiers des possibilites actuelles de production en acier brut. Etant donne les repercussions de la proximite du front sur les productions se trouvant dans la zone des operations, en particulier aussi dans le Protectorat politiquement incertain,,la production de l'armement tomberait au cours de l'annee 1945 avec cette perte de production et tout en épuisant toutes les possibilites d'economie, à environ 1/3 de la production figurant au programme pour l'annee 1944. Ceci aurait pour effet de supprimer toute valeur combattive a la troupe...

....."En resumé, on peut dire que le retrait sur la ligne "Nibelungen" supprimerait les dernières bases d'une production d'armement et de guerre répondant aux besoins même les plus modestes, de la Wehrmacht, en approvisionnement de matériel de guerre. Il signifierait donc quelques semaines plus tard, la suppression de toute valeur combattive de la troupe.

H0888 - 0031

Dans ces conditions, il me paraît douteux que l'on puisse justifier l'emploi du materiel et de la main d'oeuvre a l'edification de cette ligne.

Je ne puis, de toute façon, laisser subsister aucun doute à ce sujet, à savoir que, dans ce cas,

H0888-0032

je ne pourrais, en aucune manière, continuer a assurer l'approvisionnement en armement de la Wehrmacht.

signé : SPEER

Pour Copie Conforme
Dr FLAECHSNER
Avocat.

H0888-0033

QUESTIONNAIRE rempli
par le témoin Hans KEHRL

1) Q.- Quel poste occupiez-vous dans le Ministère SPEER ? Comme occupation essentielle ou à titre bénevole ?

1) R.- J'ai été, à partir du 16 septembre 1943, directeur de l'Office de planification et, à partir du 1er novembre 1943, également directeur de l'Office des Matières premières dans le Ministère SPEER. J'exerçais, en tant que fabricant de textiles à mon compte, une activité honorifique et ne reçus qu'une simple indemnité pour mes frais dans le cadre des possibilités budgétaires pour la couverture partielle du surcroît de dépenses en espèces que mon activité honorifique entraînait pour moi et mon entreprise.

2) Q.- Les différents secteurs de l'économie de guerre (parties prenantes) soumettaient-ils directement leurs demandes de main-d'oeuvre au Délégué Général et SAUCKEL s'était-il réservé la détermination du chiffre des attributions ou s'en remettait-il pour la décision à SPEER ou aux services du Plan Central ?

2) R.- Pour la période de mon activité dans le Ministère SPEER, les différents secteurs de l'économie de guerre (parties prenantes) ont soumis leurs demandes au Délégué Général directement. SAUCKEL s'était réservé la fixation du chiffre des attributions. Il ne reconnaissait pas à l'organis-

H0888 - 0034

me de la planification centrale un pouvoir de décision sur cette question, encore bien moins à SPEER tout seul. Après des pourparlers renouvelés, il se déclara prêt à prendre en considération à titre d'intérêt documentaire l'avis des services du Plan Central sur le degré de priorité dans l'ensemble de l'économie des différentes productions intéressées, sans vouloir pourtant être lié par cet avis. A ce que je me rappelle,

H0888 - 0035

2 discussions seulement ont eu lieu dans ce cadre restreint- dont l'une au moins pendant la maladie de Speer au printemps I944. Tout essai d'action économique d'ensemble fut ensuite abandonné comme pratiquement voué à l'échec.

5) Question = Les parties prenantes étaient-elles à peu près les suivantes au printemps I944= équipement de l'armée de terre et de la marine, charbon, exploitation minière, chimie, chemins de fer du Reich, Service des Postes du Reich, agriculture, économie forestière, constructions, administration de l'Armée de terre, administration de l'armée de l'air, administration de la marine, administration générale ? Pouvez-vous compléter cette liste ? Lesquels de ces secteurs faisaient leurs demandes par l'intermédiaire du Ministère Speer ?

3) Rép.: L'énumération des parties prenantes essentielles est conforme à mes souvenirs. Le Ministère de la propagande pour la réparation des dégâts aériens civils constituait une autre partie prenante autonome. Les déclarations du Ministère Speer étaient reçues pour l'équipement de l'armée de terre et la Marine, l'exploitation minière (y compris le charbon), la chimie et le reste de la production, ainsi que l'énergie et le bâtiment. Les autres parties énumérées faisaient directement leur déclaration. Je ne sais pas à partir de quel moment l'armement de l'air, qui ne passa par le Ministère Speer que dans le courant de l'été I944, fut compris dans les demandes. Je ne sais pas dans quelle mesure les services régionaux de la Wehrmacht et autres services régionaux adressaient des déclarations directes aux offices du travail locaux et dans quelle mesure celles-ci étaient prises en considération. Comme les attributions avaient lieu dans la plus large mesure sur le plan régional, j'avais l'impression que

H0888 - 0036

les attributions dites centrales n'avaient qu'une importance théorique.

4. Question: Selon la réglementation instaurée en ce qui concerne les prisonniers de guerre à Genève en I929, les travaux exécutés par des prisonniers de guerre ne doivent pas être en corrélation directe avec la conduite de la guerre; il est en particulier interdit d'employer les prisonniers de guerre et la fabrication au transport d'armes et de munitions de tout ordre ou au transport de matériel destiné aux troupes combattantes.

H0888 - 0037

Les usines groupées dans les inspections de l'armement étaient-elles exclusivement des usines produisant des articles répondant à cette définition ?

4) Rép.: Les usines groupées dans les inspections d'armement n'étaient certes pas exclusivement, et vraisemblablement même pas de façon prépondérante, des usines correspondant à la définition mentionnée. Je n'ai jamais eu l'occasion de discerner un mode quelconque de sélection des entreprises au moment de la fondation des inspections de l'armement. Dès la fondation de ces organisations, elles patronèrent dans une large mesure des usines textiles, des entreprises travaillant le cuir et le bois, de l'industrie céramique et du verre, des entreprises de matières premières et d'accessoires. Le nombre des entreprises et la diversité de leurs branches de production crût d'année en année.

5) Question : Toutes les usines de la "fabrication fer-acier et métal" et de "la construction de machines-chaudières-véhicules-et appareils" entre autres faisaient-elles partie des usines des inspections de l'armement? Ces usines comprenaient-elles à peu près l'ensemble du travail du métal et s'y ajouta-t-il, à partir de septembre I943, les usines de production d'acier brut et de l'industrie des accessoires ainsi que toute l'industrie du fer, de l'acier brut au produit fiscal ?

5) Rép.: Comme il n'y avait pas d'instructions générales claires au sujet de la nature des usines à patroner et que cette question était résolue dans une large mesure sur le plan régional, donc partant de différentes manières, on ne peut répondre à la question avec une certitude absolue. Outre les entreprises de la nature indiquée à la question 4, celles énumérées à la question 5 étaient certainement -sauf peut-être des exceptions sans importance- complètement sous la dépendance des inspections d'armement.

6) Question: Quel pourcentage de la production du fer entrait dans la fabrication de biens d'armement au sens de la réglementation sur les prisonniers de guerre adoptée à Genève en I929 ?

H0888 - 0038

6.Réponse: Pour une répartition de fer mensuelle de 2500.000 to en moyenne, l'attribution pour la fabrication d'armements au sens des dispositions citées de la convention des prisonniers de guerre (Geneve, 1929) était en moyenne de 750 à 900 000 to par mois, c.à.d. environ 30 à 35 o/o. Sur cette quantité et avant le stade final de la fabrication des armements toutes les livraisons, étaient contingentées.

7. Question: Quel était le pourcentage approximatif de travailleurs employés à la production d'acier brut et au travail préparatoire d'un article d'armement et quel était celui employé à sa fabrication définitive?

7.Réponse: Je ne puis répondre à cette question sans documents. Le pourcentage pouvait aussi varier de façon extraordinaire pour les différents articles d'armements. Selon l'effectif total de la main-d'oeuvre utilisée par l'industrie produisant et travaillant le fer et le métal, environ 60 o/o des travailleurs pouvaient en moyenne, selon mon estimation, être employés pour la production de matières premières et la préparation des articles d'armement, et 40 o/o pour leur fabrication définitive.

8.Question: Le ministère Speer adressait-il dans la règle les demandes en travailleurs exprimées en un chiffre seulement ou par nationalité

H0888 - 0039

ou prisonniers de guerre?

8.(Réponse: A ma connaissance les demandes étaient généralement présentées par le Ministère Speer en un chiffre. Les demandes précisant la nationalité ou portant sur des prisonniers de guerre n'étaient à ma connaissance pas usuelles et ne pouvaient non plus l'être car les possibilités d'attribution étaient inconnues du Ministère. On n'a jamais non plus à ma connaissance et pour la même raison procédé à une distinction entre personnel masculin et féminin. L'exploitation minière du charbon constituait une exception, car on y plaçait surtout des prisonniers de guerre russes ayant été soumis à un examen médical spécial et aptes au travail dans les mines.

H0888 - 0040

9° Q. : Le service intermediaire avait-il une influence sur la nationalité des travailleurs attribués à l'entreprise ou à lui-même ou sur le fait que les Offices du Travail envoyaient ou non des prisonniers de guerre?

a) les réserves en travailleurs allemands avaient-elles été complètement utilisées et à combien estimez vous ces réserves d'après les succès remportés par l'action pour la guerre totale en Juillet-Aout 1944?

b) depuis quand des divergences de vues existaient-elles entre Sauckel et Speer sur l'utilisation de ces réserves? Quelles furent les tentatives faites par Sauckel en vue de l'emploi de ces réserves?

c) quelles étaient les divergences de vue entre Sauckel et Speer en ce qui concerne la politique d'utilisation de la main d'oeuvre dans les territoires occupés et depuis quand existaient-elles?

9° R. : Je ne puis répondre à cette question d'après mes propres renseignements. Les fonctionnaires du travail décidaient seuls de l'attribution en quantité et qualité. Je ne puis dire dans quelle mesure les usines ou services intermédiaires pouvaient ou ont effectivement exercé une influence sur ce point. Il n'y avait, à mon avis certainement pas de réserves en travailleurs masculins allemands après l'action de juillet - aout 1944. Il est difficile de dire dans quelle mesure on pouvait après cela théoriquement disposer de main d'oeuvre féminine encore mobilisable car l'aptitude physique et morale au travail se trouvait extraordinairement amoindrie par les attaques

H0888 -0041

aériennes permanentes et le manque de sommeil qui en résultait. Le besoin de main d'oeuvre se faisait d'ailleurs sentir à cette époque presqu'exclusivement dans des domaines impropres au travail des femmes, à moins qu'il ne s'agît de femmes particulièrement vigoureuses. L'existence de divergences de vues entre Sauckel et Speer en ce qui concerne la mobilisation des réserves de main d'oeuvre allemande disponible me fut connue pour la première fois en été 1943, alors que Speer insistait sur

H0888 - 0042

leur mobilisation préférable au recrutement d'autres travailleurs étrangers. Speer poussa en vain à une action du genre de celle qui eut lieu un an plus tard sous le nom d' "action Goebbels". Speer ne pouvait mobiliser lui-même ces réserves car il n'avait pour cela ni pleins pouvoirs ni compétence. Par des déplacements à l'intérieur de son secteur il essaya de libérer des emplois pour un travail de femmes plus facile afin de pouvoir y utiliser de la main-d'oeuvre féminine allemande. Il transféra sur une grande échelle du travail des branches d'industrie surchargées à l'industrie des biens de consommation ne fonctionnant pas au maximum, au travail à domicile et dans les territoires occupés et libérer, par un transfert de grand style de la fabrication de biens de consommation civils et de la production d'approvisionnement dans les territoires occupés, de nombreux travailleurs allemands pour son propre besoin de main d'oeuvre.

A ma connaissance, les divergences de vue entre Sauckel et Speer sur la politique d'utilisation de la main d'oeuvre dans les territoires occupés se produisirent en été 1943 à peu près à partir de juillet, Jusqu'à cette époque, le besoin de travailleurs étrangers fut ouvertement couvert par Sauckel sans difficultés sur la base de l'enrôlement volontaire. Lorsqu'en été 1943, l'enrôlement ne couvrit pas les besoins et que l'action de recrutement porta tort à la production dans les territoires occupés, Speer proposa le transfert de travail dans les territoires occupés du lieu de l'envoi de travailleurs en Allemagne (voir 9 b) Sauckel était d'avis que les deux étaient possibles en même temps.

.....

H0888 - 0043

Ces divergences de vues persistèrent jusqu'à la fin de l'année 1943. Lorsque au début de 1944, Adolf Hitler décida largement dans le sens Sauckel, Speer essaya d'arriver cependant à ses fins par l'intermédiaire des usines dites "S" (usines bloquées) dans les territoires occupés, usines dont on ne pouvait distraire des travailleurs. Le plus grand nombre possible d'usines furent, sur l'ordre de Speer, déclarées exploitation "S"

H0888 - 0044

10° Q. : Speer a-t-il soutenu le ravitaillement et l'industrie alimentaire au détriment de l'armement à partir de février 1945 et de quelles ordonnances vous souvenez-vous à ce sujet?

10° R. : A partir de février 1945, Speer donna pratiquement priorité au ravitaillement et à l'industrie alimentaire, dans tous les dommaines où l'influence d'une direction centrale pouvait encore s'exercer, par exemple pour l'attribution de charbon et de courant, pour les transports, et en outre priorité d'un programme d'urgence d'outillage et de pièces de rechange agricoles dans l'industrie travaillant le fer, cette tendance fut également observée dans de nombreuses décisions particulières.

11° Q. : Speer a-t-il fait publier par vous une ordonnance arrêtant la production d'explosifs pour des fins économiques? Quand etait-ce et dans quel but?

11 R. : Le patronage de la production d'explosifs fut transferé en novembre 1944 seulement et par suite d'une réorganisation à l'office des matières premières. Lorsque, en février 1944, on put se rendre compte des projets de destructions massives dans le territoire allemand à évacuer il m'avisa d'avoir à réduire les attributions d'explosifs pour des fins économiques, c.à.d. essentiellement pour l'exploitation minière, de telle façon qu'il n'y en ait, si possible, que des stocks minimes dans l'économie. Après que des destructions massives eurent été ordonnées, je stoppai sur son ordre complètement d'autres

H0888 - 0045

livraisons et fis également arreter dans la mesure du possible les livraisons courantes. L'intention ainsi poursuivie était sans aucun doute de rendre les destructions impossibles par le manque d'explosifs. Cette intention fut d'ailleurs, tout en n'étant pas mentionnée à cause d'ordres contraires, décelée par les services d'exécution et réalisée avec un empressement tout particulier.

H0888 - 0046

12. Question Speer a-t-il fait prévaloir son influence pour obtenir que les gisements de minerai de fer des Balkans ne soient pas détruits avant l'occupation et pourquoi ?

12. Réponse :Oui. Speer était d'avis que les gisements de minerai de fer n'apporteraient à l'ennemi aucun avantage car son armement ne souffrait pas d'un manque de métal et qu'il ne pouvait prendre la responsabilité d'une destruction dans le seul but de compromettre l'économie d'un territoire jusque là occupé.

Juré devant :
Ralph A Nitz
1st Lt. Inf.

Signé Hans KEHRL

Pour copie conforme :

Signé : Dr. Hans FLAECHSNER
Avocat.

H0888-0047

Speer

Document No 51

Speer Exhibit No

Audition par le Dr. Hans Flaechsner du témoin Walter SCHIEBER pour la défense de l'accusé SPEER.

Interrogation contradictoire: Mr. Charles BURDELL, OUSCC.

Interprète: Walfgang Thormann.

Prestation de serment de l'interprète.

Question posée par le Dr. Flaechsner au témoin:

Jurez-vous devant Dieu tout-puissant de dire la pure vérité, de ne rien omettre et de ne rien ajouter.

Témoin : Je le jure.

1ère Question: Quelles étaient vos fonctions dans le Ministère SPEER ?

1ère Réponse : Dans le cadre de l'organisation économique, basée sur la responsabilité propre, créée par Speer, avec ses sous-divisions en comités et groupements professionnels, pour les entreprises de la même branche, j'avais été chargé, à partir du printemps 1942, de grouper toute l'industrie d'approvisionnement à

H0888 - 0048

la division d'Approvisionnement de l'industrie de l'armement du Ministère. En outre, j'étais chargé, en ma qualité de représentant du Ministre, d'assurer la liaison de tous les services et de toutes les divisions du Ministère avec le Délégué Général à la production de guerre en Italie et d'exécuter t tous les travaux qui en résultaient à la Centrale de Berlin. En automne 1944, j'ai dû quitter mes fonctions de Chef du Service de l'Approvisonnement de L'armement, à la suite d'exigences formulées, déjà plusieurs mois avant, par Hitler, Bormann et quelques Gauleiter - en partie pour des raisons personnelles, mais avant tout pour des raisons politiques, particulièrement en ce qui concerne la lutte pour le maintien de la responsabilité propre de l'économie -.

2ème Question: Le Délégué Général à la Main-d'oeuvre a-t-il entrepris de diviser l'économie de guerre en des secteurs individuels (les demandeurs) et se réserva-t-il personnellement les négociations directes relatives à la demande et à l'attribution de main-d'oeuvre aux demandeurs ?

- page 113 suite -

H0888-0049

2ème Réponse : Tandis que Speer avait demandé, lors de la création de la fonction de Délégué Général au Travail, qui avait eu lieu sur sa demande, tout d'abord une subordination de Sauckel et puis, pour le moins, une étroite collaboration, dans un esprit de bonne camaraderie, Sauckel a, dès le début, forcé sa complète indépendance dans toutes les questions de la main-d'oeuvre (Arbeitseinsatz). Même les décisions du Service Central, concernant la répartition des travailleurs n'étaient pas reconnues par lui ou il ne les acceptait qu'à titre de recommandations. Il se réservait toutes les négociations importantes avec les parties prenantes concernant les demandes et les attributions de main-d'oeuvre. Des négociations directes étaient provoquées périodiquement entre les organismes du Service du Travail et les groupements individuels des diverses parties prenantes, très souvent par exemple avec l'industrie sidérurgique, qui relevait de mon service.

9ème Question: Quel pourcentage de main-d'oeuvre - en partant de la production de l'acier brut jusqu'à la production des objets manufacturés - correspond à la fabrication d'une pièce d'armement

H0888 - 0050

dans l'esprit de la Convention de Genève?

9ème Réponse : Je me souviens, qu'en 1944, la main-d'oeuvre se répartissait comme suit:

Dans l'industrie de l'approvisionnement près de	4 Millions d'hommes
Dans la fabrication civile env.	2,5 Millions hommes
Dans l'industrie des matières premières	1.850.000 hommes
Dans la production du charbon	1.100.000 hommes
Dans le secteur de l'armement par contre	4.5 Millions hommes

Dans le secteur de l'armement on fabriquait cependant beaucoup de matériel et d'appareils, cpmme par exemple des rails de chemins de fer et des véhicules automobiles, qui ne sont pas considérés, dans l'esprit de la Convention de Genève, comme matériel de guerre. Je ne peux évaluer qu'à 2.8 ou 3 millions environ, le nombre d'hommes

- page 114 suite -

H0888-0051

employés dans l'industrie d'armement qui fabriquaient du matériel de guerre proprement dit.

10° Question Le ministère Speer formulait-il habituellement ses demandes de main d'oeuvre en indiquant le nombre de travailleurs global ou en spécifiant s'il s'agissait d'ouvriers allemands, étrangers ou de prisonniers de guerre, et quelle était l'attitude de Sauekel à l'égard de ces demandes ?

Réponse Le Ministère formulait généralement ses demandes de main d'oeuvre en indiquant un nombre global en précisant toutefois sexes et spécialités. Les demandes de spécialistes allemands et d'utilisation plus étendue de la main d'oeuvre féminine allemande, ne pouvaient pas être satisfaites par le Délégué Général au travail qui se réservait l'attribution de la main d'oeuvre et ne tenait même pas compte très souvent de la classification par sexe.

11° Question Comment et par qui se faisait, dans les services intermédiaires la répartition par spécialistes et par par nationalistes de la main d'oeuvre disponible aux entreprises et comment les prisonniers de guerre étaient-ils attribués ?

Réponse : L'attribution et la répartition de la main d'oeuvre dans les services intermédiaires relevaient strictement des offices du Travail Régionaux responsable des offices du Travail des Gau. C'est uniquement grâce à l'adoption par le service central du bulletin dit "Rotzettel" (bulletin rouge), que les offices régionaux devaient honorer en priorité, qu'une certaine considération était accordée aux

.....

H0888-0052

besoins (des entreprises) - tels qu'ils étaient formulés par le Ministère.
Les services du Ministère Speer ne pouvaient toutefois exercer aucune influence considérable sur l'attribution de la main d'oeuvre d'après les spécialistes ou les nationalistes.

I2° Question Par qui la "responsabilité propre de l'industrie" instaurée par Speer, fut elle combattue et pour quelles raisons ?

H0888-0053

I2.Rép.: La plupart des Gauleiter -pas tous- plusieurs délégués des régions militaires et quelques Führer des S.S., exerçant une influence prépondérante dans l'économie, étaient opposés à la responsabilité propre de l'économie ou généralement pour des raisons d'égoïsme régionaliste, ou en ce qui concerne les SS, pour des raisons de politique économique. Les chefs d'industrie cherchèrent et réussirent à se soustraire à la forte pression de la politique du Parti dans les Gau en se faisant couvrir par le Ministre SPEER "indépendent à l'égard du Parti".

I3ème Question : Quels buts économiques poursuivaient-ils, Himmler et les SS, et comment Himmler tenta-t-il grâce aux camps de concentration, de placer des entreprises d'armement sous son propre contrôle ?

I3 Question : Après que les SS eurent obtenu des succès économiques et techniques importants dans les grandes industries du bois à Dachau, Himmler et Pohl résolurent de s'immiscer personnellement dans la direction économique et de rattacher à eux toujours plus d'entreprises, comme base financière pour les tâches les plus diverses des SS. Disposant d'un très grand nombre d'ouvriers dans les camps de concentration, parmi lesquels se trouvaient d'excellents spécialistes, ce développement de l'industrie fut beaucoup facilité. Etant donné que SPEER se refusa longtemps à placer un certain pourcentage de la production d'armement à la disposition des SS, Himmler entreprit de faire construire également des usines d'armement ou de les faire placer sous son contrôle, en y faisant travailler exclusivement de la main d'oeuvre provenant des camps de concentration.

H0888-0054

I45m Question; SPEER et son Ministère ont-ils lutté pour ou contre ces efforts et pourquoi ?

H0888-0055

R. 14 : Speer et la plupart de ses collaborateurs les plus proches, étaient opposés à ces efforts, car il était absolument impossible d'armer les troupes SS d'une façon différente ou plus efficace, parce qu'en outre la conséquence eut été, en plus d'un double travail à éviter, un dispersement effréné de la main d'oeuvre et des installations industrielles disponibles etc., mais avant tout parce que les entreprises protégées se soustrayaient et s'opposaient à tout controle, raisonnable et nécessaire, de l'emploi du matériel, des factures de rendement, des échanges d'expériences acquises etc., de la part du Ministère de l'armement.

Q. 15 : Savez-vous si Himmler s'adressa directement à Hitler pour arriver à créer ses propres usines d'armement par l'utilisation de sa main d'oeuvre des camps de concentration?

R.15 : Oui. Etant donné que Hitler protégeait particulièrement le "il n'y a rien d'impossible" des SS, les efforts de Himmler ont bénéficié longtemps de son appui.

Q. 21 : Lors d'une séance en Janvier 1944, chez Hitler au sujet de l'emploi de la main d'oeuvre pour l'année 1944, Speer a fait dépendre l'augmentation des livraisons en minerais de fer pour l'année 1944 d'une nouvelle demande de travailleurs supplémentaires. Cette augmentation a-t-elle été atteinte, et pouvait on s'y attendre en Janvier 1944?

H0888-0056

R. 21 : Il était clair, au début de 1944, que l'on ne pouvait certainement pas s'attendre à davantage.

Q. 22 : Quels étaient les différends entre Sauckel et Speer au sujet de la production dans les territoires occupés et de l'emploi des réserves des travailleurs allemands et à partir de quand? Sauckel se rangea-t-il à l'avis de Speer?

R. 22 : Nous avons toujours réclamé l'emploi des femmes allemandes et l'abolition de leur travail à la demi-journée. Par contre le Délégué Général à la main d'oeuvre (GB-Arb) avec l'autorisation expresse de Hitler, a toujours tourné la question et a refusé l'emploi plus intensif des mères et ménagères dans la fabrication industrielle

H0888-0057

Nous pûmes, il est vrai, prouver de façon irréfutable que, non seulement pendant la guerre 1914-1918 beaucoup plus de femmes allemandes avaient été employées avec plein succès dans les usines et même dans l'Industrie lourde, mais encore qu'également avant 1939 leur pourcentage dans l'organisation du travail était supérieur. Sauckel était cependant d'avis que les femmes devaient être protégées pour des raisons biologiques et que leurs moeurs se relâcheraient au cours du travail inaccoutumé d'usine. Au printemps 1943, Speer put obtenir l'approbation d'Adolf Hitler pour un emploi beaucoup plus intensif des femmes et jeunes filles allemandes dans les usines. Mais, par des directives intérieures, Sauckel a su empêcher, à ce moment là encore et d'une façon très importante, l'application des mesures qui avaient été décidées. Au sujet des questions de production dans les pays occupés, de très graves différends avaient surgi entre le Ministre de la Production et le Délégué Général à la main-d'oeuvre, différends qui ont même atteint le caractère d'une véritable dispute. Speer et la majorité de ses collaborateurs voulaient délester complétement les entreprises de production des pays occupés, notamment celles du secteur civil, pour obtenir des travailleurs en Allemagne, uniquement pour l'armement et, de plus, pour éviter les nombreuses difficultés lors de l'emploi des travailleurs étrangers. Le Délégué général à la main-d'oeuvre soutenait l'opinion exactement contraire, afin de pouvoir remplir la mission confiée par Hitler, au sujet de la fourniture de travailleurs.

H0888-0058

Quest. 23. C'est de vous que, dans le Ministère de l'armement Speer dépendait, entre autre, la fabrication des gaz de combat. Quand Speer arrêta-t-il la production des gaz de combat ? Et Hitler était-il d'accord là-dessus ?

H0888-0059

R.23: La production des gaz de combat, en particulier à Gendorf fut arrêtée en octobre ou novembre 1944.

Q.25: En septembre 1944, Speer eut une conversation avec le commandant en chef en Italie à laquelle vous avez également assisté. Quelles destructions furent réalisées jusque là en Italie dans l'industrie et les installations d'énergie électrique? Qu'envisagea-t-on pour l'avenir? Comment Speer manifesta-t-il son avis à ce sujet et quel en fut le résultat?

R.25: Lors d'une conversation avec Kesselring Speer a traité tout spécialement la question de la destruction de l'industrie et des installations d'énergie. Tout d'abord, comme en Italie méridionale à la fin de l'automne 1943, il avait été projeté par les autorités militaires une destruction intensive de toutes les installations industrielles et de ravitaillement, en cas d'une évacuation possible de la plaine du Pô. Speer soutint le point de vue que, en dehors d'un très petit nombre d'installations militaires, de dépôts de poudre et de munitions, qui étaient à faire sauter, on devait se contenter de paralyser la production civile et la production des armements en Italie. Il estimait que le maintien des possibilités de travail était une nécessité militaire et humaine indispensable car, ou bien la situation militaire allait exiger l'emploi intensif de tous les

H0888-0060

moyens de production disponibles ou bien, en cas d'échec, nous ne devions pas abandonner la population civile italienne amie à une misère sans nom. Kesselring et son chef se rangèrent sur les points principaux à la conception de Speer, en opposition partielle à l'opinion du général des troupes techniques.

H0888-0061

La destruction, ou la paralysie des entreprises de ravitaillement civil, fut interdite. Un délégué spécial à l'économie du Délégué général au Ministère de l'armement en Italie, fut détaché au quartier général de Kesselring, qui, dans chaque cas particulier, en liaison avec les bureaux militaires était responsable des destructions éventuelles d'installations industrielles, de leur paralysie et de leur exécution, ainsi que du maintien de l'intégrité de toutes les entreprises civiles de ravitaillement. Toute destruction d'installations d'énergie (électrique) fut catégoriquement repoussée. De même leur paralysie, réalisée en vidant les barrages, ne fut pas décidée...

C'est tout.

Mr. Burdells

Q.: Pouvez-vous me donner d'autres détails sur vos occupations dans le Ministère Speer?

R.: J'avais à surveiller et à diriger toutes les entreprises de l'industrie d'approvisionnement (env. 50.000) qui approvisionnaient l'ensemble de la production industrielle allemande. Il s'agissait, entre autre, par exemple, de la production du fer et de l'acier, du travail des métaux, de la mécanique de précision et de l'optique, du travail des produits

H0888-0062

de remplacement, de l'ensemble de l'industrie électro-technique, de toutes les machines et surtout des machines-outils, de la poudre et des explosifs et de la répartition, conformément au contingentement des dits contingents aux ayants-droits.

Q.: Etiez-vous responsable de toutes ces entreprises?

R.: Oui, aussi bien en ce qui concerne la production qu'en ce qui concerne la direction de toutes ces entreprises.

Q.: Cette responsabilité s'étendait-elle également aux entreprises des territoires occupés?

R.: Non, seulement aux établissements situés en Italie.

H0888-0063

Au Ministère, il y avait, pour chaque territoire occupé un responsable : j'étais responsable pour l'Italie, Monsieur KEHRL pour la Belgique et la France, Monsieur SAUER pour le protectorat, la Slovaquie et la Hongrie.

Q.; Etait-il également de votre ressort de veiller à ce que vos établissements soient suffisamment pourvus de main-d'oeuvre?

R.: Oui. J'étais chargé de veiller à ce que l'attribution de travailleurs, que je sollicitais, du Ministre fut suffisante. Celui-ci avait auprès de son office de l'armement, un service de la main-d'oeuvre qui transmettait mes demandes au Délégué Général à la Main-d'oeuvre.

Q.: SPEER a-t-il pris périodiquement connaissance de ces demandes?

R.: Certainement. Il a même souvent considérablement réduit nos demandes, afin de ne pas être obligé de demander trop de main-d'oeuvre au Délégué Général (SAUCKEL) avec lequel il n'était pas très facile de s'entendre.

Q.: Savez-vous comment ces demandes étaient transmises à SAUCKEL? Par SPEER personnellement ou bien par quelqu'un d'autre?

R.: Le service de la main-d'oeuvre, qui était dirigé à l'Office d'armement par le Dr.SCHMELTER, transmettait

H0888-0064

les demandes à SAUCKEL. Monsieur le Dr.SCHMELTER avait été spécialement choisi par Monsieur SPEER, en tant qu'ancien collaborateur de SAUCKEL et homme de confiance du Travail. Nous, les chefs de service, traitions avec le Dr.SCHMELTER qui transmettait nos demandes en résumé à SAUCKEL. De cette activité quotidienne et hebdomadaire, SPEER s'est toujours sciemment tenu à l'écart car il devait et voulait éviter les perpétuelles disputes qui surgissaient entre l'Office de l'Armement et les Organismes de SAUCKEL.

Q.: Ces demandes étaient-elles transmises à SAUCKEL en bloc ou bien séparées par branches?

H0888-0065

R. Non, moi, Kerl, et Saur entre autres remirent leurs demandes à Schmelter qui les transmit en bloc à Sauckel.

Q. Esperiez-vous, ainsi que M. Speer, que Sauckel allait disposer de la main-d'oeuvre présentée par vous, selon vos demandes?

R. Certainement, car il a été entendu, lors de son entrée en fonction, que ce devait-être sa principale tâche.

Q. Sauckel, au lieu de satisfaire strictement vos demandes a-t-il distribué la main-d'oeuvre comme il l'entendait?

R. Les difficultés sont venues du fait que Sauckel refusait en général de nous fournir la main-d'oeuvre demandée, sous pretexte que nos exigences étaient beaucoup trop élevées. Comme je l'ai déjà dit auparavant, nous avions par exemple demandé de la main-d'oeuvre allemande et on nous envoya des étrangers à leur place. Nous ne voulions pas de femmes travaillant à la demi-journée, mais demandions au contraire qu'elles travaillent toute la journée dans les usines; il voulait, lui, qu'elles n'accomplissent autant que possible que des travaux ménagers. Si nous avions un besoin urgent de main-d'oeuvre masculine, il nous envoyait des femmes et vice-versa. Je crois que ces exemples caracterisent suffisamment les difficultés survenues.

Q. Parlez-nous du système des fiches rouges.

H0888-0066

R. Afin de remédier au moins dans une certaine mesure aux nombreuses difficultés résultant de ce manque de main-d'oeuvre, Speer a demandé à Sauckel de mettre chaque mois par avance à sa disposition une certaine fraction de la main-d'oeuvre disponible, 200 000 ouvriers par exemple. Nous recevions alors de Sauckel 200 000

H0888-0067

fiches rouges que Speer, ou à l'occasion Schmelter, distribuait aux différents services du ministère de l'armement. De ces 200 000 fiches rouges je recevais, mettons 40 000. J'en donnais 5 000 au directeur du comité des industries électrotechniques et 5 000 au directeur du comité des industries d'optique et de mécanique de précision. Les directeurs de ces comités remettaient ces fiches rouges aux chefs des entreprises choisies par eux. Ceux-ci présentaient ces fiches à l'office du travail du Gau qui - nous arrivons à la phase décisive - devait, dans la distribution de main-d'oeuvre disponible, donner la priorité à ces fiches rouges avant de procéder, comme il l'entendait, à l'attribution aux différentes entreprises.

Q. Ce plan des fiches rouges, quand a-t-il été mis en application?

R. Si j'ai bonne mémoire, à la fin de 1943

Q. Est-il exact que Speer ait ordonné de construire des usines d'armement dans le voisinage des camps de concentration?

R. Autant que je sache, ceci ne concerne que quelques fabriques d'avions mais certainement pas les industries d'accessoires sur lesquelles j'ai des renseignements précis. Nous avons sans cesse demandé pour nos usines des ouvriers détenus en camp de concentration et ceci pour une raison très simple, c'est qu'il y avait là une main-d'oeuvre spécialisée excellente et abondante.

H0888-0068

Q. Les industries d'armement dependaient-elles de Speer?

R. Oui.

Q. Speer savait-il que la main-d'oeuvre demandée par lui à Sauckel avait été importée des territoires occupés?

R. Oui, c'était là le grand point de discussion. Nous avons toujours dit que Sauckel ne recruterait que des "partisans" s'il expédiait de force en Allemagne de la main-d'oeuvre non volontaire.

H0888-0069

Q. Est-il exact que Speer ait fermé différentes usines bloquées (Sperrbetriebe) afin de permettre à Sauckel d'envoyer en Allemagne la main-d'oeuvre rendue ainsi disponible?

R. Si j'ai bien compris la question, Speer aurait fermé ses propres usines bloquées, pour pouvoir envoyer en bloc en Allemagne, la main-d'oeuvre rendue ainsi disponible?

Q. Savez-vous si cela s'est produit?

R. Non, je ne le sais pas mais je suis convaincu que cela ne s'est pas produit.

Q. A combien de séances du Service central des plans avez-vous assisté?

R. Presque à toutes.

Q. A-t-on examiné, au cours de ces séances du Service central des plans, la question de la répartition de main-d'oeuvre étrangère?

R. En répondant à la question 4) du questionnaire, j'ai déjà dit avoir un souvenir précis d'une séance du Service central des plans, au cours de laquelle fut examinée également la possibilité de nouveaux envois de main-d'oeuvre étrangère en Allemagne. Au cours de cette séance, nous nous sommes opposés, entre autre, tout spécialement à ce que de la main-d'oeuvre soit retirée des usines bloquées.

H0888-0070

Q. Les usines situées en pays occupés, dont vous parlez, produisaient-elles des pièces d'armement?

R. Non, pas uniquement, elles servaient la plupart du temps à la production civile principalement à celle des accessoires, puis des produits bruts (acier et fer par exemple). Elles servaient ensuite également à la production de pièces d'armement.

H0888-0071

Question : Y avait-il aussi des fabriques d'avions en France.

Réponse : Je ne puis le dire. Mais je sais que des ateliers de réparation d'avions y avaient été installés

Question: N'y eut-il pas tout une série de séances du plan Central, au cours desquelles fut examinée spécialement la question de l'emploi de prisonniers russes dans les mines de charbons ?

Réponse: Les séances du Plan Central avaient lieu ordinairement quatre fois par an. En cas d'urgence et dans des circonstances difficiles. On réunissait aussi des conférences extraordinaires. Une des séances du plan central a été consacrée spécialement à la question de l'emploi de la main-d'oeuvre russe dans les mines de charbons. Mais je ne me souviens que d'une de ces sessions au cours de laquelle fut spécialement examiné le problème de l'apport de main-d'oeuvre nouvelle pour les mines de charbons. La question de l'attribution de main-d'oeuvre à l'industrie charbonnière, était en général constamment débattue entre le Délégué à l'économie du charbon et Sauckel et ce n'est que lorsque les divergences d'opinions entre ces deux autorités eurent pris une ampleur particulière, que le Ministre Speer et les organes du Plan central sont intervenus. J'ai dit, en répondant à la question 3 du questionnaire que, dans le domaine du charbon et des mines, le Ministre appuyait les demandes de main-d'oeuvre des intéressés, demandes appuyées également par l'organisme du plan central à l'égard du Délégué

H0888-0072

général à la main-d'oeuvre.

Question : Vous ne vous souvenez pas d'une discussion au sujet de l'emploi de prisonniers russes dans les mines de charbon ?

Réponse : Si, je me souviens, comme je l'ai déjà dit, d'une séance du Plan central au cours de laquelle cette question a été débattue.

H0888-0073

Dr. Flaechsner: Questions subsidiaires

Vous avez dit auparavant qu'il n'y avait à votre souvenance que des fabriques d'avions qui aient été édifiées au voisinage des camps de concentration - Savez vous à partir de quand l'armement aérien a été subordonné au ministère Speer.

Réponse : Parfaitement, pour commencer en mars 1944 - et effectivement à partir de Juin 1944 environ.

Question : Vous parlez d'usines d'aviation, s'agit-il là des six fabriques d'avions de chasse que Mr Dorsch devait construire?

Réponse : Non

C'est tout.

Remarques du témoin Schieber.

Quelque chose m'a frappé au cours de l'interrogatoire; on m'a demandé si les usines d'armement étaient subordonnées à Speer. Comme cette question m'a été posée en corrélation avec celle des usines d'armement au voisinage des camps de concentration, je déclare spécialement que les usines d'armement SS n'étaient naturellement pas subordonnées à Speer.

Copie certifiée conforme par moi

Signé: Dr. Hans Flaechsner

avocat.

H0888-0074

SPEER EXHIBIT N°

Doc. Speer

N°52

Extrait des

Déclarations du témoin Scholter

fournies pour l'inculpé

Albert Speer à Darmstadt, Allemagne

le 3 avril I946.

Interrogateur : Dr Flüschner, défenseur de Speer, Interrogatoire contradictoire par Mr Charles BURDELL OUSCC

Interprète: Mr Wolfgang Thormann, I.M.T

Le témoin a d'abord prété serment.

Dr. FLAECHSNER

Ière question = Quelle fonction aviez-vous à l'intérieur du Ministère de Speer ?

Ière réponse: Depuis décembre I943 je m'occupais de la main d'oeuvre dans le Ministère de Speer. En liaison avec cette fonction j'avais les attributions suivantes :

I. Je devais rassembler les demandes de main-d'oeuvre faites par les différents secteurs d'utilisation dépendant du Ministère de l'armement et de la Production de guerre de Speer. Je recevais tous les mois ces demandes qui m'étaient adressées par les inspecteurs de l'armement. Les inspecteurs de l'armement recevaient les demandes du service de l'armement, celui-ci les recevait à son tour de chaque fabrique. La demande totale était transmise à Sauckel et Sauckel était informé des demandes totales.

2. Sauckel me communiquait la manière dont il pouvait fournir cette main d'oeuvre réclamée. Je déterminais ensuite

H0888-0075

les secteurs auxquels la main-d'oeuvre devait être attribuée.

2ème question = Le délégué général à la main d'oeuvre répartissait-il l'économie de guerre en différents groupes (ce qu'on appelait les parties prenantes), industries-clés et entreprises qui avaient besoin de main-d'oeuvre et se réservait-il à lui-même des négociations immédiates concernant les besoins et la répartition de la main d'oeuvre dans les industries qui la réclamaient ?

2ème réponse : Le délégué général à la main d'oeuvre répartissait toute l'industrie en différents secteurs.

H0888-0076

et se réservait les négociations immédiates concernant les besoins et la répartition de la main-d'oeuvre dans les industries et les usines qui la réclamaient. C'est ainsi que le Ministère du Ravitaillement et de l'Agriculture, la Wehrmacht, les Chemins de fer du Reich, l'industrie forestière, les P.T.T. et l'industrie des armements et l'industrie des armements et de guerre négociaient chacun pour soi de son côté avec le Délégué Général. Le Ministère de l'armement comprenait les sub-divisions suivantes: armement de l'armée de terre et de la marine; depuis mars 1944 aussi l'armement aérien, les mines, l'industrie chimique, le bâtiment et ce qu'on appelait la production de guerre. Les mines et l'industrie du bâtiment traitaient directement avec Sauckel.

7ème question: Le ministère de Speer présentait-il habituellement ses demandes de main-d'oeuvre sous forme d'un chiffre total ou bien donnait-il différents chiffres pour les travailleurs civils allemands et étrangers ou pour les prisonniers de guerre et quelle aurait été la réaction de Sauckel pour une telle classification des besoins?

7ème réponse: Il n'y avait qu'un chiffre total pour les travailleurs réclamés; il se divisait en main-d'oeuvre masculine et en main-d'oeuvre féminine.....

9ème question: Speer a-t-il exigé personnellement l'emploi de détenus des camps de concentration dans les usines d'armement?

H0888-0077

9ème réponse: Autant que je sache Speer n'a pas réclamé l'utilisation des détenus des camps de concentration dans l'industrie d'armement.

13ème question: Quelles étaient les divergences entre Sauckel et Speer au sujet de la politique de la main-d'oeuvre dans les territoires occupés et depuis quand ces divergences existaient-elles?

13ème réponse: Speer s'est défendu vigoureusement contre le fait que Sayckel enlevait la main-d'oeuvre des Sperrbetriebe en France, en Belgique et en Italie. Cette question fut traitée avec Hitler en janvier 1944. Speer demandait la protection de ces usines réservées contre l'enlèvement de la main-d'oeuvre pour protéger la production civile des pays occupés.

H0888-0078

Speer ne se lassait pas d'affirmer qu'il n'attribuait aucune valeur aux travailleurs étrangers mais qu'il considérait d'abord comme préférable d'épuiser complètement les réserves allemandes. Il attirait à plusieurs reprises l'attention sur le fait que l'emploi de travailleurs étrangers amènerait dans le Reich de grandes difficultés pour la production et la préparation de ravitaillement supplémentaire.

14° Q. Qui surveillait l'emploi des prisonniers de guerre relativement à la convention de Genève?

14° R. Les prisonniers de guerre ont été employés conformément aux conditions de la convention de Genève. La surveillance incombait au chef de l'OKW, direction des prisonniers de guerre.

15° Q. Vous étiez auparavant homme de confiance (Treuhander) du travail. Jusqu'à quel point un tel fonctionnaire était-il responsable de la détermination des conditions du travail (par exemple les heures de travail) et dans quelle mesure de telles questions pouvaient-elles être décidées dans le Ministère de Speer? De quel service dépendaient les "hommes de confiance" du travail?

15° R. J'ai été "homme de confiance" du travail en 1942 ... La décision concernant les conditions du travail, par exemple les heures de travail, émanait exclusivement du Ministère du Travail du Reich. Plus tard le Délégué Général à la main d'oeuvre donna aux "hommes de confiance" des instructions leur permettant de prendre des réglementations exceptionnelles. On ne pouvait prendre de décisions dans le Ministère de Speer au sujet de telles ques-

H0888-0079

tions.

16° Q. Quelles étaient les divergences qui existaient entre Sauckel et Speer.

a) au sujet de l'utilisation des réserves de main d'oeuvre allemandes?

b) au sujet du système de répartition de la main d'oeuvre dans les usines et dans quelle mesure Sauckel suivit-il les vues de Speer?

16° R. a) Speer était toujours d'avis qu'il y avait encore des réserves disponibles de travailleurs allemands. Son opinion était en particulier qu'on aurait pu recourir au travail des femmes dans une mesure encore plus grande. C'est ainsi que par exemple plus d'un million d'ouvrières étaient employées au service domestique. C'étaient principalement des allemandes qui selon l'avis de Speer auraient pu être transférées dans l'industrie. Il réclamait de Sauckel un emploi plus

H0888-0080

énergique de ces réserves. Il ne se lassait pas de reprocher à Sauckel le fait que les bureaux de placement (Arbeitsaemter) n'intervenaient pas assez énergiquement pour retirer de la main-d'oeuvre des secteurs de travail moins importants et l'envoyer dans l'industrie. A plusieurs reprises Speer démontra, en citant des exemples précis, que de grandes réserves étaient encore employées dans des secteurs sans importance.

b. Speer a souvent protesté contre le fait que Sauckel n'attribuait pas de travailleurs aux usines qu'il considérait comme essentielles. Très souvent les bureaux de placement envoyaient des travailleurs dans des entreprises de moindre importance. Il est même arrivé à l'occasion que les bureaux de placement enlevaient des travailleurs aux usines d'armement, ce qui conduisait aussi à des divergences d'opinion.

Sauckel s'est rangé souvent, lors de telles divergences d'opinion, à la manière de voir de Speer, mais plus tard il a agi autrement en donnant comme raison qu'il était indépendant et n'avait pas besoin de se ranger à l'avis de Speer.

20° Q. : Quelle était la tâche des commissions d'examen des besoins de main d'oeuvre?

20° R. : La première tâche de ces commissions était d'examiner si le besoin allégué par les usines était justifié, la seconde, si l'usine possédait un excédent de travailleurs et pouvait envoyer de la main d'oeuvre dans d'autres fabriques.

Interrogatoire contradictoire par Mr. Burdell

Q. : Vous disiez que Sauckel ne cessait d'assurer à Speer que le recensement de la main d'oeuvre étrangère se faisait sur une base légale. Avez-vous assisté à un quelconque de

H0888-0081

ces entretiens?

R. : Non. Je n'ai participé que très rarement à des entretiens entre Sauckel et Speer.

Q. : Ainsi, vous n'avez jamais entendu Sauckel assurer que le recrutement des travailleurs étrangers se faisait sur une base légale, est-ce exact?

R. : Oui, je le sais seulement parce que Speer me l'a raconté ensuite.

H0888-0082

Q.- Voulez-vous dire par là que vous et le Ministre SPEER aviez l'impression qu'on ne prenait comme ouvriers étrangers que des volontaires.

R.- Oui, SAUCKEL souligna a plusieurs reprises, même quand on ne lui demandait pas, que le recrutement etait volontaire et que les ouvriers venaient volontiers en Allemagne.

Q.- Alors, declarez, sous la foi du serment, que vous n'avez jamais su que des ouvriers ont été forces au travail en Allemagne.

R.- Non.

Q.- Vous croyez donc, que tous les ouvriers venaient en tant que volontaires et de bon gre en Allemagne ?

R.- Oui.

Q.- Et vous dites cela sous la foi du serment. Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Vous disiez que les demandes de main d'oeuvre etaient adressées a vous et que vous les transmettiez a SAUCKEL ? Est-ce exact ?

R.- Oui. Les demandes couvrent la totalité des besoins.

Q.- Pouvez-vous nous dire combien de fois ou a quels intervalles de temps vous transmettiez ces demandes a SAUCKEL ?

R.- Une fois par mois.

H0888-0083

Q.- Est-il exact que vous indiquiez en général le chiffre total de la main-d'oeuvre dont vous aviez besoin ?

R.- Oui, le chiffre total.

Q.- Avec indication quelquefois de la main d'oeuvre masculine ou de la main d'oeuvre féminine ?

R.- Oui.

Q.- Avez-vous jamais demandé particulièrement de la main d'oeuvre étrangère ?

R.- Tout au plus quelques spécialistes. En d'autres termes,

H0888-0084

si en Italie il y avait des spécialistes disponibles, l'on nous promettait si nous en faisions la demande, d'amener ces spécialistes en Allemagne.

Qu: Avez-vous jamais demandé des prisonniers de guerre?

R: Si, mais pas par les services de Sauckel, mais par le Haut-Commandement de la Wehrmacht, Section Affaires de Prisonniers de Guerre.

Qu: Speer savait-il que vous demandiez des prisonniers de guerre au Haut Commandement de la Wehrmacht?

R: Pas dans les détails.

Qu: Demandiez-vous jamais aux SS des détenus de camps de concentration comme main-d'oeuvre?

R: Non, les SS nous les offraient.

Qu: Et vous les acceptiez, n'est-ce pas?

R: Oui. J'indiquais quelles usines en avaient besoin et où ils devaient être envoyés. La mise en place dans ces usines dépendait des SS. Je devais en être informé car les besoins de l'usine auraient pu de ce fait être couverts, et dans ce cas je devais annuler la demande de cette dernière.

Qu: Vous disiez que Speer était contre l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère. Est-ce exact que ses arguments à ce sujet étaient les suivants:

1. Qu'on retirait des ouvriers aux "entreprises bloquées"

2. Speer croyait qu'il y avait encore de la main-d'oeuvre disponible en Allemagne.

R: Oui.

H0888-0085

Qu: Etaient-ce là les motifs principaux que donnait Speer pour son opposition à l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère?

R: J'ai mentionné trois autres motifs:
les difficultés supplémentaires du logement;
les difficultés dans la production, par ex. les difficultés linguistiques et l'étude de la langue, de plus enfin la charge supplémentaire au point de vue du ravitaillement. C'est pour ces motifs là que Speer estimait superflu d'amener des ouvriers étrangers en Allemagne.

H0888-0086

Q.: Et ce sont ces cinq causes là qui déterminèrent principalement l'attitude de SPEER?

R.: Pour autant que je m'en souvienne, oui. Je ne me rappelle momentanément pas d'autres motifs.

Q.: Avez-vous jamais accompagné SPEER lors d'un de ses voyages dans les territoires occupés?

R.: Oui.

Q.: Où l'avez-vous accompagné?

R.: En France et en Italie. Je rencontrai SAUCKEL par hasard en Italie. La plupart du temps, SPEER m'envoyait en France afin d'y empêcher l'enlèvement de main-d'oeuvre dans les"entreprises bloquées". Cela aussi était une des causes de mes voyages en Italie.

Q.: Etes-vous jamais allé dans les pays de l'Est?

R.: Oui. Mais seul, non pas avec SAUCKEL. Seulement, je n'ai été dans les pays de l' Est qu'avant mon activité au Ministère, alors que j'appartenais encore à l' Organisation TODT. Je ne suis plus allé dans les pays de l'Est après décembre 1943.

Q.: Aviez-vous l'occasion de parler de temps en temps avec SAUCKEL du recrutement d'ouvriers étrangers?

R.: Je venais une fois par mois ou tous les deux mois chez SAUCKEL, lorsqu'il réunissait chez lui tous les repré-

H0888-0087

sentants des divers Ministères. Autrement je ne venais chez lui que pour présenter des désirs particuliers de SPEER. Nous avons discuté de beaucoup de problèmes y compris celui du recrutement de la main-d'oeuvre.

Q.: A ces occasions, SAUCKEL vous parlait-il des difficultés qu'il rencontrait lors du recrutement de la main-d'oeuvre dans les territoires occupés?

R.: Oui, il se plaignait constamment, surtout au sujet des difficultés que lui créaient les services allemands, particulièrement ceux du Ministère SPEER.

H0888-0088

Il se plaignait surtout des difficultés rencontrées dans les "entreprises bloquées" en France.

Q.: SAUCKEL ne vous disait-il pas, a ces occasions, qu'il était impossible de trouver des ouvriers qui vinssent volontairement et de bon gré en Allemagne.

R.: Non. Il répéta à plusieurs reprises qu'ils venaient volontairement, et quand finalement, plus aucun ne vint, il admit qu'il n'était plus possible d'amener des ouvriers étrangers en Allemagne.

Q.: Quand SAUCKEL admit-il qu'il n'était plus possible d'amener d'autres ouvriers étrangers en Allemagne.

R.: Aux environs de la fin de l'année 1944.

Mr BURDELL:

Dr.FLAECHSNER, l'officier m'informe qu'ils désirent fermer la maison et que l'on termine maintenant, si possible, l'interrogatoire. Si vous aviez encore une ou deux questions a poser, je vous propose de les poser, et nous discuterons ensuite si nous voulons rester ou non, ou si nous voulons continuer l'interrogatoire demain.

Dr. FLAECHSNER :

Tres bien.

Q.: Vous occupiez-vous de questions de mise en place de la main-d'oeuvre alors que vous étiez dans les pays

H0888-0089

de l'Est avec l'Organisation Todt ?

REPONSE : Oui. Mais seulement de la mise en oeuvre de travailleurs allemands pour l'exécution de projets de l'Organisation. Todt, de l'emploi d'étrangers, et des projets de l'Organisation Todt dans les pays mêmes de l'Est. A l'époque l'Organisation Todt n'avait encore aucun projet de travail en Allemagne.

page 134 suite 1 et fin.

H0888-0090

QUESTION : Les ouvriers étrangers que vous employez à l'Organisation Todt dans les pays de l'Est, étaient-ils volontaires ?

RÉPONSE : Oui. Parce qu'ils travaillaient dans leur pays.

Pour l'exactitude de la copie :

Dr. Hans Flaechsner.

Avocat.

H0888-0091

SPEER
Document N° 53

Speer Exhibit N°.....

Interrogatoire du témoin Theo HUPFAUER fait à Hersbruck le 10 Mai 1946 l'après-midi par le Dr. Hans Flaeschsner et Mr. Charles S. Burdell (Interrogatoire contradictoire). Etait présent par ailleurs Jan P. Charmatz.

Extrait.

Le Dr. Hans Flaechsner fait prêter serment au témoin

Jurez devant Dieu de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Le témoin: Je le jure.

2ème question: Quelle était la tâche du Ministère Speer auprès des entreprises? Quels étaient les services responsables pour les questions sociales et pour un rendement suffisant de la main-d'oeuvre?

2ème réponse: Seules les tâches techniques à l'intérieur des entreprises étaient du ressort du Ministère Speer. La tâche importante était la nationalisation des entreprises. Le Ministère Speer surveillait également la production et le résultat du travail. Les tâches sociales d'ordre général étaient du ressort du Délégué général à la main-d'oeuvre, du Ministère du Travail et du Front Allemand du Travail.

3ème question: Qui, par exemple, fixait les heures de travail des travailleurs allemands, des étrangers et des prisonniers de guerre?

3ème réponse: La fixation des heures de travail pour toutes les catégories de travailleurs était du ressort du Délégué général à la main-d'oeuvre. Ce dernier prenait une décision d'ordre général. Dans le

H0888-0092

cadre de cette décision générale, les entreprises de même nature déterminaient les heures de travail.

4ème question: Exigeait-on des travailleurs étrangers et des prisonniersnde guerre un rendement supérieur à celui des travailleurs allemands?

4ème réponse: Je n'ai connaissance d'aucun arrêté ou decret établissant pour les travailleurs étrangers ou les prisonniers de guerre d'autres heures de travail que pour les travailleurs allemands.

H0888-0093

18.Question: Les cercles dirigeants du Parti considéraient-ils que la position de directeur technique fût pour Speer une tâche politique importante ? Quel poids avait-il en politique et sur quoi fondez-vous votre observation?

18.Réponse: Je suis persuadé que, si Speer a été nommé directeur du Bureau principal pour la Technique, c'est uniquement parce que, d'une manière tout-à-fait générale, il devait être le successeur de Todt. Je ne me rappelle pas exactement toutes les affaires où Speer a joué un rôle primordial en raison de sa position et je ne crois pas que les cercles du Parti l'aient considéré, lui et le Bureau principal pour la Technique, comme politiquement influent.

21.Question: Pouvez-vous dire ce que Speer a déclaré sur la situation alimentaire au cours d'entretiens confidentiels qu'il eut en février 1945 avec des fabricants et des représentants de l'industrie d'armement, et quelles mesures il prit à la Centrale ?

21.Réponse: Speer prit en personne la direction des transports Ce fut, je crois, en février 1945; par là-même il eut une influence décisive sur la réglementation des transports. A ce titre Speer ordonna que les denrées alimentaires aient désormais priorité, ceci dans le but d'assurer la vie du peuple, et que même les armes et munitions passent après les problèmes alimentaires.

23.Question: A votre avis les entreprises de l'industrie et du ravitaillement (Florie) couraient-elles le risque de destructions considérables ?

H0888-0094

23.Réponse: Ce danger existait parce que les services de l' armée et les bureaux du Parti étaient d'avis que les ordres du Fuehrer devaient être exécutés à tout prix.

H0888-0095

24ème Question: Sur quoi Speer fondait-il son attitude et ses agissements durant la dernière phase de la guerre, et quelles eussent été les conséquences de son départ ?

24ème Réponse : Speer lui-même expliqua ainsi son attitude pendant la dernière phase de la guerre:"le peuple a fait son devoir au cours de cette guerre. Il a fait, comme aucun autre au monde, la preuve de ses capacités. S'il perd cette guerre, ce sera par suite de l'incapacité de ses chefs. C'est pourquoi les chefs ont le devoir de préserver à tout prix les bases vitales du peuple. En ma qualité de Ministre responsable de la Production, je dois veiller à ce que la production ne cesse à aucun prix." Si Speer avait démissionné alors, cette tâche n'aurait pas été menée à bien avec le même esprit de sacrifice et d'oubli de soi-même. A mon avis, Speer ne devait pas démissionner et je lui ai dit moi-même à plusieurs reprises que très probablement il était le seul à avoir le courage de résister à cet ordre, rendant ainsi à la nation allemande un signalé service.

Mr. Burdell:

Question : Quel poste occupiez-vous dans le Ministère Speer ?

H0888-0096

Réponse : J'étais directeur du Service central Ministériel pour l'Armement et la Production de Guerre.

Question : Quand avez-vous pris ce poste ?

Réponse : En octobre 1944. Officiellement, j'ai été nommé en décembre 1944.

Question ; Quels postes avez-vous occupés auparavant au Ministère ?

Réponse : J'étais auparavant Chef de Service au Bureau central du Front allemand du Travail, et en même temps chef de section au Ministère de l'Armement.

Question : Avez-vous jamais dû assurer la liaison entre le Ministère Speer et le Front allemand du Travail ?

H0888-0097

Réponse : Oui, j'assurai la liaison entre le Ministère de l'Armement et le Front Allemand du Travail.

Question: Vous disiez que Speer ne pouvait donner d'instructions à Sauckel, mais n'était-ce pas la tâche de Sauckel et son devoir de fournir la main d'oeuvre demandée?

Réponse :Le devoir de Sauckel consistait dans ses grandes lignes à mobiliser la main d'oeuvre, toutefois il devait non seulement couvrir les demandes de Speer mais encore les besoins d'autres services qui demandaient de la main d'oeuvre,et dont l'importance équivalait à celle des Chemins de Fer, de l'Agriculture,des P.T.T.et de l'Armement (qui jusqu'en I944 n'était pas sous les ordres de Speer) ou encore de l'Armement aéronautique.

Question: Donc vous avez répondu oui à ma question: Sauckel devait fournir de la main d'oeuvre à Speer lorsque celui-ci en demandait ?

Réponse: Oui. Il exposait et Sauckel devait les satisfaire,ce qui toutefois ne fut jamais réalisé.

Question: Vous pensez que Sauckel n'a jamais satisfait à ces exigences ?

Réponse: Non,jamais. Nous avions toujours un nombre considérable de demandes non satisfaites.

Question: Mais sur quelques unes des injonctions de Speer, Sauckel fournit de la main d'oeuvre n'est-ce pas ?

Réponse: Pour l'armement.

Question:Les chiffres fournis par le Ministère Speer à Sauckel étaient établis d'après les Inspections de l'Armement et les Comités directeurs ?

Réponse: Oui, ils venaient en dernier ressort des diverses entreprises, ils parvenaient au Ministère de l'Armement

H0888-0098

de Speer soit par le canal des Comités directeurs, soit par celui des inspections de l'armement, qui tous deux y convergeaient.

H0888-0099

Question : Les Inspections de l'Armement et les Comités directeurs dépendaient-ils tous deux du Ministère Speer et en faisaient-ils partie ?

Réponse : Oui, les Comités directeurs étaient des organismes de l'industrie à administration autonome.

Question: Les usines d'armement créaient-elles des centres d'hébergement pour les travailleurs étrangers?

Réponse: Oui, les travailleurs étrangers étaient logés par l'Industrie d'armement. Le Front allemand du Travail, lui aussi, entretenait des centres d'hébergement qui furent toutefois de plus en plus confiés aux entreprises; c'est à elles qu'incombait le traitement général des travailleurs.

Question : Et ces centres créés par les entreprises dépendaient-ils du Ministère Speer ou du Ministère allemand du Travail ?

Réponse: Non, le Ministère de l'Armement ne pouvait donner aucune instruction mais il pouvait exposer ses désidérata au Gouvernement, au Front allemand du Travail et au Parti. Le Ministère de l'Armement était un ministère purement technique et économique. Lorsque Speer créa cette section de contrôle de la production, c'était seulement pour faire quelque chose en faveur de ceux qui fournissaient un travail prolongé et des performances spéciales; le Front allemand du Travail proposa cet aménagement.

Question: Là où les travailleurs étrangers étaient seuls en un groupe, mais séparés des travailleurs allemands, ne travaillaient-ils pas plus longtemps que les Allemands ? -I40-

H0888-0100

Réponse : Personnellement je ne connais aucun cas où des travailleurs étrangers aient été complètement séparés des travailleurs allemands, si ce n'est peut-être parmi les prisonniers de guerre.

Question: Et les travailleurs des Camps de concentration ? Etaient-ils séparés dans ces cas-là ?

Réponse : En tant que partie indépendante de l'entreprise,

H0888-0101

ils étaient soumis aux horaires d'équipe normaux.

Question : Et savez-vous quelles étaient alors leurs heures de travail ? Etaient-elles plus nombreuses que celles des travailleurs allemands ou semblables ?

Réponse : Pas plus de 12 heures je pense, car pour travailler sans arrêt dans une équipe qui ne doit pas fonctionner plus de 12 ou 8 heures on fait rendre 100% à la machine. Il y avait également moins de contremaitres, pour les faire rendre au maximum, il y avait des équipes de 12 heures.

Question : Et savez-vous depuis combien de temps ou à quel moment les travailleurs des camps de concentration ont commencé à faire partie d'équipes de 12 heures ou s'ils ont toujours travaillé 12 heures d'affilée ?

Réponse : Je l'ignore.

Pour copie conforme
Dr. Hans Flaechsner
Avocat

H0888-0102

SPEER- Exhibit N.

Interrogatoire du témoin SAUR, fait en faveur de l'accusé SPEER par le Dr. Hans FLAECHSNER à KRANSBERG, le 2 mai 1946.

EXTRAIT

Interrogatoire contradictoire: Mr Charles BURDELL, OUSCC.

Interprète: Mr WOLFGANG THORMANN.

Le témoin et l'interprète ont prêté serment.

Question: Quels postes avez-vous occupés au Ministère SPEER et à l'Office Central de la Technique et depuis quand?

Réponse: A l'occasion des vastes travaux préparatoires pour la Maison de la Technique Allemande, j'ai accepté à titre honorifique, au début de 1939, de remplacer TODT à l'Office Central de la Technique et au "NSBDT".

A l'occasion de la nomination d'un "Ministre du Reich pour l'Armement et les Munitions", en la personne du Dr TODT, qui eut lieu peu de temps après, j'ai assumé le patronage du secteur industriel et tout d'abord uniquement pour la production de munitions, d'armes et de blindages.

Après la mort de TODT et l'arrivée au ministère

H0888-0103

de SPEER, ce dernier m'a confié par suite de l'extension considérable de ses tâches, la direction du Bureau Technique des produits finis destinés à l'armée et l'étude de toutes les questions de rationalisation. En été 1943, le patronage de l'équipement de la marine s'ajouta à ces charges.

Au printemps 1944, je devins directeur de l'"Etat-Major des Chasseurs."

En été 1944, on a confié au Bureau Technique par l'extension de la compétence du ministère au secteur de l'Air,

H0888-0104

le contrôle de l'armement aerien. A la suite de la creation de l'Etat-Major de l'Equipement, dont je fus le chef adjoint et le Chef d'Etat-Major, on a confie en plus a ce dernier, en août 1940, les machines et les moteurs et on y ajouta finalement, en novembre 1944, l'industrie produisant le fer et celle qui le travaille, de même que l'industrie electrique.

En outre, je demeurai l'adjoint de SPEER au Bureau Central de la Technique, au "N.S.B.D.T." et à la"Maison de la Technique Allemande" et cela même après qu'on eut confie la direction de ces trois organisations a SPEER.

2ème Quest.- Quelle etait la tâche du Bureau Central de la Technique ? Quel etait le rôle qui y etait joue par les associations technico-scientifiques et jusqu'à quel point les presidents ou membres de ces associations devaient-ils être membres de la "N.S.D.A.P." ?

2ème Rép. - La tâche du Bureau Central de la Technique etait l'alignement uniforme des organisations de la technique, ayant pour but le patronage des ingenieurs allemands aussi bien du point de vue scientifique, que du point de vue professionnel et politique. Les associations technico-scientifiques resterent à l'interieur de la "N.S.B.D.T." des associations librement inscrites et possédant une grande autonomie. Les presidents et gerants des associations techniques et des cercles ouvriers devaient necessairement être membres du "N.S.D.A.P.", bien qu'on ait admis quelques exceptions à ce principe.

H0888-0105

Quant aux membres des comites de direction des associations, ils n'etaient pas obliges d'être membres du "N.S.D.A.P.". Le fait d'être membre d'associations technico-scientifiques, n'impliquait a aucun moment l'obligation d'être membre du "N.S.D.A.P."

Quest. 4 à 7.- Quelle fut l'activite de SPEER comme Chef du Bureau Central de la Technique, quelles etaient les directives par lui donnees au Bureau Central ou bien aux services places sous son autorite ? Avec qui SPEER correspondait-il en sa qualite

H0888-0106

de chef de Bureau Central de la Technique? Est-ce que ce Bureau Central a exercé une influence sur le Ministère Speer, conformément à la devise "c'est le Parti qui gouverne l'Etat"?

Dans quelle mesure a-t-on du maintenir l'activité du Bureau Central de la Technique pendant la période Speer?

Réponse: 4 à 7

Pour éviter toute double subordination et par suite toute éventualité de double emploi, Speer attacha dès le début une grande importance du fait que les chefs des Bureaux des "Gau" pour la Technique se trouvaient être , en leur qualité de délégués aux Regions militaires uniquement des chefs de services extérieurs du Ministère .

On peut avoir un aperçu des missions confiées aux Bureaux des "Gau" et de la facon dont ces derniers s'acquittaient des dites missions par l'ordonnance 1/43 du 22 2.1943. Elle est ainsi conçue: "Ordonnance L/43 Au Bureau Central de la Technique et l'Administration du Reich du " N.S.D.D.T".
Bureau des Sciences techniques.
Aux Bureaux des"Gau" pour la Technique et les Administrations des " Gau" du N.S.D.D.T."
Maisons de Technique des "Gau"
Associations Techniques et Cercles ouvriers du"N.S.D.D.T."

H0888-0107

Les directeurs des Bureaux de "Gau" pour la Technique ont à organiser leur travail exclusivement d'après les directives données par le Ministre du Reich à l'Armement et aux Munitions en leur qualité de délégués aux régions militaires ou de suppléants.

Le travail des Associations technico-scientifiques et des cercles ouvriers, de même que celui des Maisons de la Technique, doit être consacré jusqu'à nouvel ordre exclusivement aux questions posées par la guerre. Etant donné qu'en ma qualité de Ministre du Reich pour l'Armement et les Munitions, je confie également les tâches techniques directement à mon Bureau Technique ou à mes commissions.

H0888-0108

mes comités principaux et groupements du même genre, il convient de s'entendre avec ces derniers pour l'accomplissement de chacune des tâches. Il résulte implicitement de l'état de choses dépeint ci-dessus que l'envoi de lettres de Speer en sa qualité de chef de bureau Central de la Technique, n'eut lieu que dans des cas isolés, lorsque la mise en lumière des exigences techniques de direction rendait le fait nécessaire.

Le transfert presque intégral des tâches de direction des organisations politiques de la technique en Ministère est indiqué également par le fait que Speer n'a visité qu'une seule fois - et ce fut quelques jours seulement après son entrée en fonctions - les services du Bureau Central de la Technique, ceux du " N.S.B.D.T. et ceux de la maison de la Technique a Munich.

IO°Question : Quel est le contingent approximatif de fer que reçurent en printemps I944 et sans tenir compte des préparatifs de fabrication :

a) la fabrication de munitions

b) la fabrication d'armes

c) la production de blindés

d) la construction d'avions

e) la construction de bateaux

f) les besoins généraux de l'armée

combien de fer fut réparti d'une façon générale durant cette période ?

.....

H0888-0109

1

IO° Réponse : On a réparti :

Munitions	environ	465.000	t.
armes	"	100.000	t.
blindés	"	160.000	t.
avions	"	100.000	t.
pour la construction de bateaux	environ	100.000	t.
pour les besoins généraux de l'armée	"	180.000	t.
(sans le matériel de transmission)		1.105.000	t.
contingent général :		2.560.000	t.

Mr. Burdell :

Qu'est-ce que vous entendez par responsabilité ?

H0888-0110

Réponse: Le Ministère de l'Armement avait reçu, aussi bien sous la direction du Dr Todt, que surtout après l'entrée en fonctions de Speer, de la part d'Adolf Hitler, l'instruction d'assurer la direction de l'armement. Dans une plus petite proportion que par le passé à l'aide des hommes travaillant dans l'industrie et non pas avec des fonctionnaires ou des services militaires; c'est de cette façon qu'est né le système connu sous le terme de "responsabilité propre" de l'industrie allemande. Des milliers de collaborateurs bénévoles ont dirigé les groupes de production respectifs, tout en conservant leur situation. Ce procédé a donné lieu à une augmentation de la production telle, considérée auparavant comme impossible, même d'après les plans des services militaires.

Question: Est-ce que le nombre des ouvriers augmentait après l'entrée en fonctions de Speer ou est-ce qu'il diminuait ?

Réponse: Le nombre des ouvriers augmentait, mais jamais en rapport avec la production. Les chiffres sont probablement les suivants :

	Début I942	Automne I944
Armée	I,7 millions	2,3 millions
Air	I,7 "	2,I "
Marine	0,6 "	0,5 "
	4,0 millions	4,9 millions

Le chiffre de la main d'oeuvre n'a par conséquent augmenté que de 900.000 personnes environ, tandis que celui de la production a à peu près quintuplé pendant

H0888-0111

ce même laps de temps.

Question: D'où venaient les ouvriers ?

Réponse: Les attributions, qui passaient par Sauckel, provenaient en opérations séparées d'abord en partie de Russie, en second lieu de la première mobilisation des réserves allemandes au printemps 1943, ensuite après

H0888-0112

la capitulation de l'Italie et finalement de la 2e mobilisation des réserves allemandes à partir du mois d'Août I944. Le nombre de prisonniers de guerre faisant partie de cette main-d'oeuvre était relativement faible et, si mes souvenirs sont exacts, il était de l'ordre d'environ I00.000 en I942. Les chiffres indiqués concernant uniquement des entreprises contrôlées par l'Inspection de l'armement, c'est-à-dire qu'ils n'englobent pas la production totale de l'Economie contrôlée par le Ministère, mais comprennent néanmoins une série de fabrications ne touchant pas directement à l'armement, telle que l'électro technique, les fabrications générales, etc. Pour apprécier ces chiffres, il faut tenir compte en outre de ce que, pendant la guerre, on a changé à plusieurs reprises les méthodes de recrutement, on a augmenté considérablement le nombre des entreprises contrôlées, on a maintes fois changé leur répartition entre le Ministère de l'Agriculture et l'Inspection de l'armement et on a appliqué en surplus cette classification de façon différente. C'est ainsi, par exemple, que la main-d'oeuvre occupée pour la construction des canons de "D.C.A." fut d'abord comptée comme faisant partie de l'armée de l'air et plus tard comme faisant partie des armes des armées de Terre.

Question: Est-il exact qu'une partie de ces ouvriers venait de France?

Réponse: Les ouvriers provenant de France sont compris dans les chiffres indiqués ci-dessus.

H0888-0113

En avril 1944 a eu lieu une séance à la "LH", au cours de laquelle il fut décidé que nous ne voulions pas de main-d'oeuvre en provenance de la France, parce que, pour des raisons d'opportunité, nous y avons passé des commandes.

Je tiens à ajouter que je ne peux pas donner des indications précises concernant les questions ouvrières, étant donné que ces dernières ne faisaient pas partie de ma sphère de travail, mais Messieurs Hupfauer et Schmelter sont en mesure de le faire. Dans les dossiers d'ici se trouvent de nombreuses pièces justificatives et des procès-verbaux de réunions avec Sauckel.

H0888-0114

Doc. Speer
No 55

Speer Exhibit No...

Déposition du témoin Gerhard FRAENK pour l'accusé Speer, devant le Dr. Hans Flaechsner. Camp d'internement 74 à Ludwigsburg, le 4. 5. 1946.

Contre-interrogatoire : Mr. Charles Burdell, OUSCC.

Interprète : Wolfgang Thormann.

Extrait...

Dr. Fl. : M. Thormann, vous engagez-vous sous la foi du serment à traduire d'allemand en anglais, en toute vérité, les questions posées au présent témoin, ainsi que ses réponses ?

Interpr.: Je m'y engage.

Dr. Fl. au témoin : Jurez-vous par Dieu Tout-Puissant de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, aussi vrai que Dieu vous aide.

Témoin. : Je le jure.

1e Question : Quelle situation occupiez-vous dans le Ministère Speer au printemps 1944 ?

1e Réponse: Au printemps 1944, j'étais chef de la Section Organisation et Administration au Bureau Central du Ministère.

2e Question : Quel ordre Dorsch reçut-il directement de Hitler pendant la maladie de Speer ?
Dans quelle mesure Speer y était-il associé, et quelle fut son attitude à cet égard ?

2e Réponse : Hitler désirait transférer les industries de la Luftwaffe, et particulièrement la fabrication des

H0888-0115

moteurs et des pièces détachées, dans de nouvelles usines en béton, inaccessibles aux bombes.

Speer fit remarquer que l'on ne disposait ni des matériaux de construction ni de la main-d'oeuvre nécessaires à la réalisation d'un aussi vaste projet, et que cette entreprise, en raison de son caractére absolument prioritaire, gênerait en outre tous les autres travaux, y compris la réparation des dégâts causés par la guerre aérienne.

Pendant la maladie de Speer, Dorsch élabora des plans pour les usines aéronautiques que désirait Hitler, choisit des terrains favorablement situés du point de vue des moyens de transport et de l'approvisionnement en matériaux, et examina ces questions, à l'insu de Speer, dans une entrevue avec Goering. Ce dernier se montra enchanté des plans de Dorsch,

H0888-0116

en rendit compte à HITLER, et arrangea une rencontre entre DORSCH et HITLER. Celui-ci donna egalement son approbation, et ordonna a DORSCH et à GOERING de reunir tous les interesses a Berchtesgarden, afin de prendre les decisions necessaires et d'aplanir les difficultes eventuelles.

HITLER confia a DORSCH la responsabilite personnelle des travaux de construction, notamment en ce qui concernait l'observation des delais fixes. SPEER en tant que delegue general à la Construction devait recevoir l'ordre de satisfaire a toutes les demandes de DORSCH relatives a l'execution de ce projet. Jusque là, on avait laisse SPEER complètement en dehors de l'affaire. Tous les entretiens s'etaient deroules sans qu'il fut present ni au courant.

3ème quest.- Que pensait faire SPEER a la suite de cet ordre, et de quelle mission vous chargea-t-il en vous envoyant a Berchtsgaden ?

3ème rep.- SPEER me declara a ce moment-là que, si le Fuehrer donnait un ordre semblable, il declinerait toute la responsabilite de la Section Construction. DORSCH pouvait assumer cette tâche, d'autant plus qu'il avait de fortes ambitions dans ce sens. SPEER adressa a HITLER un memorandum precis, dans lequel il revenait sur les projets de constructions aeronautique d'HITLER et de GOERING, et demandait a HITLER, au cas où il deciderait de les mettre à execution, de le degager, lui SPEER, de la responsabilite de tous les travaux de construction et d'en confier l'execution a M. DORSCH.

H0888-0117

6ème quest.- Connaissez-vous le contenu de la lettre qu'HITLER envoya a SPEER dans cette affaire ?

6ème reponse.- Oui, je connais la lettre d'HITLER a SPEER en date du 21 avril 1944. Je possède une copie du premier projet qu'HITLER adressa a SPEER. Cette lettre amena SPEER a preparer le memorandum

H0888-0118

dont j'ai déjà parlé tout à l'heure. Dans celui-ci, Speer exposait en détail son opinion sur les nouvelles usines de l'Armée de l'Air projetées par Hitler et Goering, et demandait à Hitler, si le projet était maintenu, de le dégager entièrement de sa responsabilité dans la Section Construction, et d'en charger Mr. Dorsch.

Mr. Burdell:

Qu: Quelle était alors la situation de Dorsch au Ministère?

Rep: Dorsch était chef de l'O.T. sous Speer.

Qu: Pouvez-vous nous dire comment vous avez eu connaissance de toute l'affaire? Est-ce principalement par vos entretiens avec Speer?

Rep: Oui- Pendant son congé de convalescence à Meran, Speer me téléphona chez moi un dimanche soir vers 22h 30, pour me prier de me rendre à Meran le mardi matin. Il me rappela une heure plus tard, me priant de venir dès le lundi.

Qu: C'est donc par Speer lui-même que vous connaissez l'essentiel de toute cette affaire?

Rep: Oui -

Qu: Quelle était la principale raison de Speer de s'opposer à la construction de ces usines souterraines?

Rep: Il estimait que cette réalisation souhaitée par Hitler et Goering, compromettrait tous les autres travaux de construction.

Qu: Pouvez-vous nous dire, à peu près, quand les discussions à ce sujet ont commencé?

H0888-0119

Pas le projet lui-même, mais les discussions qui ont abouti à la lettre d'Hitler?

Rep: 3 ou 4 semaines environ avant cette lettre.

H0888-0120

Q. : Vous avez dit qu'à la suite de ces questions et de ces divergences de vues, Speer envisageait sa prochaine démission. Est-ce exact, l'avez vous dit?

R. : Oui. Speer n'aurait plus coopéré dans de telles conditions.

Q. : Est-ce, à votre connaissance, la seule raison pour laquelle Speer aurait offert sa démission?

R. : Il avait beaucoup de divergences de vue avec Dorsch. Déjà pendant son séjour à l'hopital de Hohenlychen, Speer avait écrit à Hitler pour se plaindre du manque de loyauté de Dorsch.

Q. : En dehors de ces différences d'opinion avec Dorsch, connaissez-vous quelques autres motifs pour la demande de démission de Speer?

R. : Plus tard, après l'ordre d'Hitler concernant la politique de la "terre brulée".

9° Q. : Sont-ce là les seules raisons par lesquelles vous puissiez motiver l'offre de démission de Speer?

R. : Oui.

Q. : A-t-on jamais commencé à réaliser la construction des usines souterraines?

R. : On a supposé que les usines avaient été en partie achevées. Autant que je sache, elles ne l'ont pas été.

Q. : Qui était responsable des travaux qui furent poursuivis à l'époque?

R. : Dorsch, et les chefs locaux placés sous ses ordres.

H0888-0121

12.Question: Pour ce travail, Dorsch resta-t-il le subordonné de Speer ?

Réponse : Oui.

Question : Ainsi, malgré tous les différends et les divergences de vue, ce travail fut quand même entrepris sous la direction de Speer ?

Réponse.: Oui.

Dr. Flaechsner :

Question : Est-il exact que pendant le deuxième semestre 1943, après les graves attaques aériennes, le programme de construction de chasseurs ait été discuté et mis à exécution ?

Réponse : Je sais que de tels plans ont été examinés environ à partir de cette époque-là, mais j'ignore jusqu'à quel point ils ont effectivement été réalisés.

Question : Pour éviter tout malentendu : c'est principalement vous qui avez mené les entretiens de Berchtesgaden, en dehors des conversations privées de Speer avec Hitler ?

Réponse : A Berchtesgaden, mon activité s'est bornée à remettre le mémorandum Speer à Bormann, afin qu'il pût le transmettre à Hitler ; en outre j'eus à donner des instructions à Milch et Saur, qui étaient là tous les deux et qui, par la suite, s'entretinrent de cette affaire avec Hitler. C'est sur leur instigation qu'Hitler reçut alors Speer. C'est tout.

Pour copie conforme : Dr Hans Flaechsner
Avocat

H0888-0122

Document Speer
No 56

Speer Exhibit No

Interrogatoire de Walter R O H L A N D à Nurenberg, Allemagne, le 20 mai 1946.
par Mr. Charles Burdell.
Assistaient le Dr. Hans Flaechsner, Jan Charmatz, Théodor Kit, Interprète.
L'interprète et le témoin ont prêté serment.

1ère Question: Vous étiez directeur honoraire de la division de la production de l'acier dans le Ministère Speer et représentant du délégué à l'économie de l'armement des territoires Rhin/Ruhr ?
Vous étiez présent à la réunion des Gauleiter en été 1943, réunion au cours de laquelle Speer et ses collaborateurs présentèrent leurs exigences ?

1ère Réponse : Ceci se passa à la réunion des Gauleiter le 6 octobre 1943. Speer indiqua combien la situation était sérieuse et que beaucoup dépendait de la compréhension de la direction politique. Lui et ses collaborateurs présentèrent les exigences suivantes: 1) mobilisation de la main-d'oeuvre allemande y compris la main-d'oeuvre féminine. 2) Restriction dans le secteur civil et transfert de la production civile dans les territoires occupés.

H0888-0123

3) La mobilisation de la main-d'oeuvre étrangère est et restera une mesure d'urgence. Au point de vue du ravitaillement elle est à considérer comme une charge car, en dehors de l'hébergement des travailleurs étrangers, il faut prévoir encore des calories supplémentaires pour qu'ils puissent travailler. Si l'on veut atteindre le rendement souhaité dans la production, il faut procurer ces calories supplémentaires. Mais avant d'amener d'autres ouvriers dans le Reich, il faudrait retirer les réserves de travailleurs allemands, hommes et femmes, non encore utilisées dans l'industrie de guerre, de l'industrie et des Services Administratifs surchargés, et ce jusqu'au dernier allemand capable de travailler.

page 153 suite

H0888-0124

Malgré toutes ces mesures, la mobilisation de la main-d'oeuvre étrangère est indispensable. Un ravitaillement suffisant, un hébergement convenable etc. devraient être assurés, car ce n'est que dans ces conditions qu'on peut éprouver une véritable ardeur au travail. Speer indiqua à ce propos les exemples remarquables qu'offraient dans ce domaine L'Angleterre et les Etats Unis. Il y eut 2 réunions. J' assistais à celle du 6 Octobre 1943.

4.Question: Quelles exigences avez-vous formulées, vous et Speer, à la suite d'un entretien avec Hitler, et pourquoi ces efforts échouèrent-ils ?

4.Réponse: A la suite d'entretiens avec Hitler on présenta des exigences analogues, et nous critiquâmes en particulier le personnel trop nombreux des administrations et des services du parti et, de façon véhémente, la trop grande production d'articles de consommation courante. A la même époque, on fit des projets concrets, au sujet de l'application de la mobilisation de la main-d'oeuvre féminine. (Suppression du travail demi-journalier des femmes etc) Nous demandions aussi la réduction du nombre des services administratifs et l'élimination des employés faisant double emploi ou superflus. On fit des propositions de réductions de la consommation civile. Speer indiqua à ce sujet que la suppression de services administratifs du parti n'était pas encore réalisée. Il mentionna les dépenses, les frais considérables, (byzantinisme) l'emploi d'Allemands pour satisfaire

H0888-0125

des désirs particuliers des administrations politiques et exigea notamment des hommes politiques responsables, avant tout des chefs politiques, une manière de vivre pouvant servir d'exemple

H0888-0126

au peuple travailleur, non seulement en paroles, mais en fait, ce qui à l'époque n'était encore nullement le cas. Hitler avoua qu'en principe la critique de Speer était justifiée. Il repoussa cependant la mobilisation des femmes, pour une raison de sentiment. Il ne croyait pas que des employés d'administration pussent faire atteindre, à l'industrie, un niveau de production encore supérieur et que des "intellectuels" fussent à même de produire quoi que ce soit comme ouvriers d'usine. On ne parla aucunement de mesures radicales. Le jour suivant les Gauleiter s'adressèrent eux-mêmes à Hitler et lui exposèrent leur point de vue qui leur était dicté par leurs désirs personnels. On peut citer, comme explication au sujet de la position négative prise par les Gauleiter les raisons suivantes. A la suite des deux premières années de guerre, qui avaient été brillantes, personne ne croyait à la nécessité d'une guerre totale, en particulier en ce qui concernait la question de la main d'oeuvre et la diminution de la production d'articles de consommation courante. Toutes les exigences du Ministère Speer et des organismes de l'administration industrielle rencontraient la plus grande méfiance jointe au plus grand dédain à l'égard des capacités des hommes expérimentés.

On alla si loin, que les demandes de main d'oeuvre, faites par le ministère Speer, ne furent plus prises au sérieux. Certains lui reprochaient que les industriels retenaient chez eux des ouvriers quali-

H0888-0127

fiés pour des raisons de commodité et sabotaient de cette façon les besoins de la Wehrmacht et que, d'ailleurs, le nombre de travailleurs exigé était à tout point de vue exagéré. La plupart des Gaueliter agissaient ainsi par ambition personnelle et par désir du pouvoir. Il rejetaient ainsi que, leurs collaborateurs politiques, pour des motifs égoistes, toute mesure impopulaire, ne faisaient rien pouvant servir au bien de tous, et qui eût pu leur être

H0888-0128

dé

défavorable ainsi qu'aux Gauleiter. A ce sujet, ils furent soutenus à l'époque particulièrement par Bormann, et par Hitler lui-même. Le point de vue des Gauleiter était dicté par la conviction que la guerre totale, exigée par Speer, affaiblirait la force de résistance du peuple.

5.Question: Vous avez travaillé avec Speer à empêcher les plans de destruction ? Quels milieux présentaient, à ce point de vue, un grand danger, puisqu'ils étaient pour l'exécution des ordres de Hitler, et quels étaient les buts principaux ?

5.Réponse: Avec le danger croissant d'une occupation du sol allemand beaucoup de Gauleiter et de Chefs SS, ainsi que la haute direction du parti Bormann eurent l'idée de pratiquer la politique de la "terre brûlée", d'après laquelle suivant l'exemple russe toutes les installations importantes devaient être détruites.
En septembre 1944, les Gauleiter des territoires de l'Est reçurent des ordres en ce sens de la part de Bormann. Speer et ses collaborateurs rejetèrent ce point de vue avec la dernière énergie ; ils étaient d'avis que les Chefs avaient échoué dernièrement et que, par conséquent ils n'avaient pas le droit de décider du sort de la nation qui, d'une manière inconcevable, par fidélité envers ses chefs, avait exécuté leurs ordres. Speer considérait, par conséquent, comme son devoir de faire tout son possible pour conserver à cette nation, qu'il estimait hautement, des moyens d'existence même après la défaite. (devise: conservation de

H0888-0129

la substance) A partir de septembre 1944, ces points de vue furent en apposition aigue.

A l'ouest les Gauleiter Simon (Mosellc), Grohé (Cologne) et Florian (Dusseldorf) et leurs administrations politiques soutenaient partiellement

H0888-0130

l'idée de l'évacuation totale et le principe de la "Terre brûlée".

Sperre et ses collaborateurs camouflèrent avec succès leurs buts par la devise: la guerre ne peut être gagnée que si les régions industrielles occupées sont reconquises et à condition que nous puissions remettre en marche les industries qui s'y trouvent. Il faut travailler ici jusqu'à l'occupation par l'ennemi. De cette façon, on limita considérablement l'évacuation totale avec tout son cortège de misères.

L'ordre de Hitler du 19.3.1945 fut sa dernière réponse au mémoire de Speer daté du 15.3.1945. Cet ordre correspondant entièrement à la conception de Bormann et au point de vue des Gauleiter. Le danger devint immense lorsque les services administratifs politiques furent habilités à donner des ordres à ce sujet. A l'Ouest c'étaient encore les Gauleiter, déjà mentionnés, qui avaient l'intention de détruire tout, même les installations agricoles. Schlessmann à Essen, Koffmann à Dortmund, défendaient davantage le point de vue de Speer, tandis que Meyer, à Munster, se rallia finalement au point de vue extrême.

6ème question: Qu'avez-vous fait, Speer et vous-même, pour empêcher l'éxécution de cet ordre?

6ème réponse: Avant le 19.3.45 des mesures furent prises surtout dans les régions de la Moselle, de Cologne et de Dusseldorf. Par des mesures analogues, on sauva l'industrie du fer de la Lorraine, du Luxembourg

H0888-0131

et de la Sarre.

A l'occasion de la nomination en novembre 1944, du Dr. Vögler comme Délégué Général à l'Armement pour le territoire Rhin/Ruhr, Speer fit connaître très clairement son opinion, à l'égard de ces questions, à tous les industriels de la Ruhr présents . Ce discours eut pour effet, que même les esprits timorés trouvèrent le courage d'agir en accord avec les idées de Speer.

H0888-0132

Le 27.2.1945, au Château de Landsberg sur Ruhr, Speer discuta en détail devant un cercle restreint, des mesures à prendre dans le bassin de la Ruhr. Il était surtout inquiet pour la population.(Le ravitaillement passait avant la production et l'armement). Le Ministère Speer mit des fusils à la disposition de ses hommes.

L'ordre du Fuehrer du 19.3.45 atteignit Speer, lors d'un voyage dans l'Ouest, au Quartier Général de Kesselring. Il interrompit là dessus immédiatement son voyage, afin d'essayer à Berlin d'obtenir des contre-ordres. Etant donné que le danger de l'encerclement total avait considérablement augmenté, je demandai à Speer de revenir aussitôt dans la Ruhr, afin de continuer à y introduire des contre-mesures.

Dans la nuit du 24 au 25.3.45, Speer arriva là-bas et dans la même nuit les premiers ordres furent donnés de détruire obus et explosifs, de ne pas distribuer de mines aux unités de dynamitage, et - deuxièmement - d'enlever les charges explosives déjà préparées pour les installations portuaires de Hamborn. Des directives générales furent données à tous les services Speer, et particulièrement à l'Etat-Major de la Ruhr, pour s'opposer en tout cas à l'ordre du 19.3.45. Après le retour de Speer à Berlin, il réussit à obtenir de nouveaux ordres d'exécution en date du 30.3.1945. Ces ordres - ces mesures extrêmes pouvaient être contrecarrées par des moyens légaux. Cependant, les Gauleiter Florian, Grohé et, dans une

H0888-0133

certaine mesure, Meyer maintinrent leur point de vue. Le mérite de Speer et de ses collaborateurs fut que, dans le Reich entier, comme dans l'Ouest des installations industrielles et entreprises de première nécessité ont été, dans une grande mesure, protégées de la destruction totale.

8. Question: Quelles discussions avez-vous eues avec Speer concernant l'importance de son devoir à cette époque là et

H0888-0134

9 quelle fut son attitude antérieure en matière politique?

8° R. : Peu avant la rencontre de Poznan en Octobre 1943, j'eus avec lui une première discussion générale sur la gravité de la situation. A cette occasion Speer me signala avec la plus grande franchise le danger d'une fin défavorable de la guerre.

Au cours de sa maladie, j'ai eu un second entretien avec Speer (vers le milieu de mars 1944), au cours duquel nous avons discuté pour la première fois sur le combat devenu sans espoir par les nouvelles attaques aériennes systèmatiques et l'idée de conserver, en tout cas, la vie de la nation même après une guerre perdue. C'est en corrélation avec la lutte pour la Ruhr, qu'apparurent pour la première fois les mots "conservation de la substance" qui devaient devenir décisifs pour toute notre manière d'agir. Lorsqu'en Juin 1944, pour des différentes causes, je mis mes services à la disposition de Speer, comme contribution à la propre responsabilité de l'industrie il m'expliqua que c'est justement en ces temps difficiles qu'il ne pouvait pas se passer, à aucun prix, des hommes de l'industrie qui possédaient sa confiance particulière. Il était alors convaincu que l'Allemagne ne pouvait plus gagner la guerre, mais il ne voulait pas encore abandonner l'espoir d'une entente avec les puissances adversaires. Tant qu'il y avait encore une lueur d'espoir de pouvoir éviter l'éventualité terrible d'une défaite sans conditions, il devait exiger de tout honnête Allemand, ainsi que de lui-même le maximum d'efforts pour son peuple.

H0888-0135

Après la conférence d'armements à Linz, en juillet 1944, suivirent d'autres discussions en corrélation avec sa lutte contre la folle idée de la "terre brulée" dont l'application avait déjà été ordonnée au début de Septembre.

H0888-0136

C'est ici qu'apparut encore plus clairement l'antagonisme de Speer et du haut commandement. Il croyait que, justement en ce moment critique, particulièrement les hommes réfléchis devaient le soutenir - sans égard au danger personnel - dans sa lutte contre le haut commandement de la Wehrmacht, buté dans son attitude intransigeante. La folle idée de vouloir priver par propre destruction et - la guerre une fois perdue - le peuple allemand de la possibilité de continuer son existence, devait être écartée à tout prix.
Speer n'a jamais discuté avec moi de questions de caractère politique en dehors de notre court entretien lors de la conférence de Poznan en octobre 1943. C'est seulement le fait de plus en plus clair que l'issue de la guerre serait défavorable et l'attitude du Commandement Suprême qui déterminèrent Speer à abandonner sa ligne de conduite qu'il avait suivie rigoureusement jusqu'alors: celle de se borner à des problèmes purement économiques. Pour lui, comme pour tout autre allemand consciencieux, il était naturel d'accomplir son devoir envers sa Patrie. Toutes ses actions furent conditionnées, même quand une victoire allemande sembla impossible, par cet accomplissement total de son devoir, particulièrement face aux exigences des Nations Unies demandant la capitulation sans conditions,

9eme Question

Vous mentionniez, que vous n'aviez aucune influence sur le genre et le nombre des ouvriers employés. Le Ministère

H0888-0137

Speer avait-il une influence quelconque sur le recrutement de la main-d'oeuvre ?

Réponse

Non, Sauckel avait plein pouvoir en ce qui concerne l'emploi des spécialistes et il pouvait décider sur les besoins des divers secteurs intéressés, par exemple, ceux du ravitaillement, des transports et de la fabrication des munitions. Speer pouvait seulement répartir la main-d'oeuvre déjà mise à sa disposition par Sauckel, sans avoir aucune influence sur sa composition,

H0888-0138

par ex. en femmes ou ouvriers etrangers, etc...

Mr. Burdell, au temoin :

Question : Vous disiez que le Ministère Speer, n'avait rien à faire avec le recrutement de cette main-d'oeuvre, sa composition et le genre du travail auquel elle devait être affectee. Cela eut été du devoir de Sauckel. Ne savait-on pas exactement dans le Ministère Speer que Sauckel recrutait une grande partie de sa main-d'oeuvre a l'etranger et dans les territoires occupes ?

Reponse: Oui, je le savais.

Question : Naturellement Speer avait dans les territoires occupes des delegues qui entre'autre chose faisaient fonction d'agents de liaison avec Sauckel ou bien avaient à representer Speer auprès des services de Sauckel dans les territoires occupes.

Reponse: Je ne sais pas du tout si Speer a eu des representants dans les territoires occupes.

Question: Vous disiez que Speer était contre l'emploi de travailleurs etrangers et pour l'emploi d'ouvriers allemands, et m'avez donné que le problème de la nourriture était si difficile pour les etrangers. Est-ce exact ?

H0888-0139

Reponse : Speer etant avant tout contre l'emploi de la main-d'oeuvre etrangère parce qu'il croyait que l'Allemagne possedait assez d'ouvriers allemands pour couvrir ses besoins, surtout s'il avait ete possible de deplacer dans les territoires occupes la production des biens de consomation civile.

Question. Y avait-il vraiment en Allemagne une industrie lourde par exemple l'industrie miniere et celle de la production de l'acier pour laquelle il n'y avait pas de main d'oeuvre allemande disponible ?

Reponse : Il aurait ete possible de transferer dans cette industrie lourde un nombre important d'ouvriers allemands d'autres industries.

page 161 suite ..

H0888-0140

Question : Des femmes pouvaient-elles faire ce travail?

Réponse: Elles ne pouvaient être employées dans l'industrie lourde. On allégua que dans la première guerre mondiale 16 % de tous les travailleurs étaient des femmes , tandis que dans cette guerre il n'y en avait que 5 %, puis plus tard 7% .

Question: Y eut-il par suite des appels sous les drapeaux un grand manque d'ouvriers allemands, ,particulièrement dans l'industrie lourde?

Réponse: Naturellement les enrolements avaient une influence sur la production puisque les remplacants devaient être d'abord initiés.

Question: Est-ce que les spécialistes et ouvriers qualifiés ne manquaient pas particulièrement en Allemagne?

Reponse: Nous nous sommes opposés longtemps à l'enrolement de cette main-d'oeuvre spécialisée - d'abord avec succès, mais, surtout dans la dernière année de la guerre nous n'avons pu empêcher plus longtemps son départ.

Question: Le Ministère Speer n'exigeait-il effectivement pas des spécialistes et ouvriers qualifiés venant des territoires occupés?

Réponse: Je ne peux donner aucune réponse précise là-dessus, car je ne travaillais pas directement dans le Ministère.

Question: Vous croyez donc que le Ministère Speer peut

H0888-0141

avoir effectivement demandé dans certains cas, des ouvriers étrangers?

Réponse: Je ne puis répondre à cette question.

Question: En d'autres termes, vous ne le savez pas?

Réponse: Habituellement, on ne demandait pas d'ouvriers étrangers, mais je ne peux pas dire ce qui se passait dans le cas des ouvriers spécialisés.

H0888-0142

Question: Vous n'adressiez jamais vos demandes à Sauckel lui-même?

Réponse: Non, jamais:

Question: N'étiez-vous jamais présent, quand Schmelter faisait connaître ce dont il avait besoin?

Réponse: Non

Question: Naturellement, vous avez entendu Speer lui-même déclarer, au cours d'une entrevue en Octobre 1943, que l'emploi de travailleurs étrangers n'était et ne devait rester qu'une mesure d'urgence.

Réponse: Oui, un ultime expédient, a-t-il dit.

Question: Est-ce que Speer ne considérait pas que, si l'on avait besoin de travailleurs étrangers, on pouvait tout simplement les envoyer en Allemagne?

Réponse: Oui, je suppose.

Dr. Flaechsner:

En tant que défenseur, je proteste contre cette question, car il s'agit ici uniquement de l'opinion personnelle du témoin. La question, à son avis, dépassait le point de vue de Speer.

Mr. Burdell:

Quelles étaient les attributions des organismes appelés commissions d'examen des besoins?

Réponse: Ces commissions étaient chargées d'examiner les besoins déclarés par les entretiens au point de vue de leur nécessité effective, et, quand les services politiques avaient mis en doute les besoins, les commissions devaient établir l'exactitude des chiffres donnés, et les bureaux de placement devaient couvrir les besoins déclarés.

H0888-0143

dans la mesure où se trouvaient des effectifs disponibles.

Question : Quelle était la raison d'être de toute cette commission ?

Réponse : Surveiller la nécessité des besoins. Ce contrôle avait lieu avant la mise au travail par Berlin.

Question : Quel était le but de cette commission si, avant même que Speer ait déclaré ses besoins, ils étaient couverts dans la mesure où les effectifs nécessaires étaient disponibles. Quel en était le principe ?

Réponse : Sa raison d'être était de contester les besoins et de les examiner.

Question : Qui siégeait à ce comité ? Vous dites que c'était un service du Parti, qui désirait examiner les besoins ?

Réponse : En dehors des représentants des inspecteurs de l'armement et de l'office du Travail, des représentants des Gauleiter en faisaient partie.

Question : Qui avait la voix prépondérante dans ce comité ? Qui en était le président ?

Réponse : Je ne peux pas vous le dire, le représentant de l'Office du Travail, je crois

H0888-0144

Speer Exhibit n°...

Speer Doc. n° 57

Extrait de l'interrogatoire du témoin Kempf mené au sujet de l'accusé Albert Speer par le Dr. Hans Flaechsner le 2 Mai I946 à Kransberg, Allemagne.

Interrogatoire contradictoire : M. Charles Burdell, OUSCC

Interprète : M. Wolfgang Thormann

Dr. Flaechsner : (au témoin) Jurez-vous solennellement que vo déclarations exposeront la vérité pure et entière, aussi vraie que Dieu vous y aidera ?

Le témoin : Je le jure.

I° Question Quelle situation aviez-vous dans le ministère Speer ?

Réponse : J'ai été secrétaire particulièr de M. Speer dès sa nomination d'inspecteur général des travaux publics de la capitale du Reich au printemps I937.

3° Question : De quelle date à quelle date a duré la maladie de Speer et dans quelle mesure était-il incapable d'assurer son service ?

Réponse : La maladie a duré de la mi-janvier à la mi-mai I944 environ. Tandis qu'au début il pouvait avoir par ses collaborateurs intimes un minimum de connaissance de la marche du service, son état s'aggrava si fort au début de

.....

H0888-0145

février que toutes les visites furent suspendues sur ordre médical. Au milieu de mars, il put être transporté de Hohenlynchen à Meran. Mais la guérison progressa d'abord très lentement. Sa tentative de reprendre la liaison du service avec Berlin pour le travail courant échoua par l'impossibilité d'une reprise régulière a la suite de constantes rechutes.

Le retour de M. Speer à Berlin eut lieu vers la mi-mars I944

H0888-0146

4° Question : A-t-il participé :

a) à la séance du Comité central des plans de février I944

b) à la séance du Comité Central des plans de mars I944

c) à la conférence chez Hitler en mars I944

d) à la conférence chez Hitler du 7 avril I944

Réponse : Non, M. Speer n'a participé à aucune de ces séances.

5° Question : Les comptes rendus textuels des deux séances du Comité central des plans lui ont il été présentés pendant ou après sa maladie ?

Réponse : Pendant sa maladie, à coup sûr, non; autant que je m'en souvienne, Speer ne les a pas lus non plus après son retour.

6° Question : Speer était-il opposé à la construction des 6 fabriques de chasseurs dont Hitler chargea Dorsd à la mi-avril ? Speer a-t-il offert de se retirer par l'intermédiaire de son collaborateur Frank et vous souvenez-vous du contenu de la conversation téléphonique avec Goering ?

Réponse : Au cours de différents entretiens, auxquels j'assistais, M. Speer se prononça devant ses collaborateurs, et parfois en s'adressant à moi-même avec une netteté sans équivoque contre l'accomplissement de cette charge. Plusieurs entretiens téléphoniques furent échangés à ce sujet avec le Fuehrer et notamment sur la prise de position de

.....

H0888-0147

M.Speer avec Below comme intermédiaire. Comme il ne réussissait pas à faire supprimer la mission, un de ses anciens collaborateurs le Dr. Fränk, fut finalement chargé par lui de porter à l'Obersalzberg son offre de démission.

7° Question : Himmler a-t-il envoyé une information d'après laquelle Speer aurait été engagé dans les SS comme simple SS ? Ou bien appartenait-il à son Etat-Major personnel ? et pourquoi deviez-vous le savoir ?

Réponse : Non, une telle information n'a pas eu lieu. Comme secrétaire particulier j'avais connaissance de toutes les affaires privées et personnelles ou je les liquidais moi-même. On avait déjà essayé depuis que M. Speer travaillait comme architecte de l'engagé dans les SS avec un rang honorifique. M. Speer avait toujours refusé de devenir membre des SS ou d'accepter une place honorifique.

H0888-0148

8° Question : Speer était-il membre des SA ou du NSKK et avec quel grade ?

Réponse : Il avait dans le NSKK la place de simple membre du NSKK. Là aussi il avait refusé de tenir un rang d'honneur.

9° Question : par qui et où Speer fut-il invité quelques jours avant le 20 juillet à un entretien et pourquoi Speer ne vint il à cette invitation ?

Réponse : Le I7 ou le I8 juillet, M. Speer a été invité par le Colonel Kennes , chef d'Etat-Major du généraloberst Fromm à un entretien urgent avec Fromm pour le 20 juillet, à I4 heures, si mes souvenirs sont exacts. Etant donné les évènements du 20 juillet et lorsque le projet de liste ministérielle comprenant M. Speer eut été publié, l'importance de cette invitation nous fut connue par la suite.

I0° Question : Quelles mesures Speer a-t-il pris à votre connaissance pour assurer les possibilités d'existence du peuple et quelle attitude personnelle Speer a-t-il prise à ce sujet ?

Réponse : M. Speer repoussait les mesures de destructions. Je savais, depuis le milieu de I944 environ, d'après les rapports qui m'étaient dictés, que son avis était qu'une issue favorable de la guerre au point de vue militaire n'était plus possible et que les répercussions de ces destructions devaient atteindre en première ligne le peuple allemand lui-même.

.....

H0888-0149

Comme secrétaire en chef du bureau du ministre, j'ai eu la possibilité de suivre la question de l'arrêt ou de la destruction depuis le commencement des mesures jusqu'à l'opposition de plus en plus ouverte aux ordres donnés par le Fuehrer. J'ai pris ainsi connaissance de tous les projets importants pour M. Speer comme de ses ordres écrits, que justement, à ce propos, il me dictait personnellement pour la majeure partie. Les notices présentées à l'occasion des voyages de son officier de liaison le lieutenant colonel von Hapen et concernant les ordres donnés par lui durant ses voyages et le contenu de ses entretiens, sont venues à ma connaissance dans la

H0888-0150

mesure où elles ne servaient de toutes les façons à Mr.Speer lui-même de documentation pour les rapports de voyage qu'il me dictait. Il y a eu durant ce temps de nombreuses conversations entre Mr Speer et moi sur ses intentions et sur les mesures reconnues par lui comme nécessaires, justement parce que les ordres opposés du Fuehrer m'étaient connus. Les évènements de ce temps troublé se sont profondément gravés dans ma mémoire.
Déjà en août I944, Speer avait donné pour les Balkans à l'OT les instructions de ne pas détruire les mines ouvertes par elle en cas de menace ennemie, en donnant comme raison que leur utilisation par l'ennemi,qui avait suffisamment de stocks, n'était pas d'une importance décisive. La même instruction avait été donnée pour les installations industrielles françaises. Le Fuehrer avait d'abord décidé après l'exposé de Speer dans son sens: pas de destructions et, en cas de nécessité, mise hors de service simplement. Des ordres correspondants furent donnés par M.Speer à Ploiger pour le Luxembourg, le territoire de la Sarre, etc... et pour les bassins charbonnier de Hollande et de Belgique. En septembre I944, lorsqu'apparu le danger d'opérations militaires se déroulant aussi en Allemagne -l'ordre fut donné, malgré cette décision du Fuehrer mentionnée ci-dessus, de détruire les mines, les installations industrielles,etc, dans tous les territoires abandonnés à l'ennemi.
Mr.Speer chercha d'abord à amener un nouveau changement des ordres déjà donnés ou bien il donna lui-même à tous les services de son ressort les instructions correspondantes de n'avoir à accomplir de destructions en aucun cas. Comme le Fuehrer croyait fermement à une reconquête des territoires perdus, Mr Speer réussit encore une fois, en lui prouvant l'inutilité d'une reconquête

H0888-0151

de ces territoires si les destructions les rendaient inutilisables pour nous, à obtenir l'accord du Fuehrer pour transformer ces ordres de destruction en ordres de mise hors de service.

On obtint que cette décision soit communiquée dans un télégramme établi par Speer, par l'intermédiaire de Bormann, à tous les Gauleiter de l'Ouest, immédiatement aux Gaue menacés de l'Est, ainsi qu'au Gaue du Sud, de Hollande et du Nord à titre de précaution.

H0888-0152

Malgré cela, le commandement suprême de la WEHRMACHT exigea une fois de plus la destruction des mines, et non leur immobilisation, lorsque la Sarre fut menacée, en Décembre. Sans consulter Hitler, M. SPEER édicta aussitôt une décision du FUEHRER réitérant l'interdiction de détruire les mines, et obtint ensuite l'approbation de celui-ci. A la même époque, M. SPEER proposa au Secrétaire d'Etat RIEKE ou à BACKE, ministre du Ravitaillement du Reich, de faire passer le ravitaillement avant les fournitures d'armement, et donna en conséquence les instructions nécessaires à l'approvisionnement en énergie et en charbon.

Lorsque M. SPEET prit la direction de ce nouveau service, au mois de Février, une de ses premières mesures fut d'établir le caractère d'urgence des marchandises à expédier; il plaça alors le ravitaillement au premier rang, bien avant le matériel d'armement.

Tous les services reçurent derechef des instructions relatives à la priorité du ravitaillement sur toutes les autres catégories, y compris l'armement. M. SPEER ordonna à l'organisation Todt de réparer en premier lieu les usines alimentaires bombardées.

A son accession au poste de Délégué général à l'Armement, SPEER avait ordonné à MALZACHER de suivre ses directives dans tous les territoires placés sous son autorité (Bohème, Moravie, Slovaquie, Hongrie et Haute-Silésie).

Au cours de son voyage, SPEER fit également savoir au groupe d'armées du Sud que les terrains pétrolifères de Hongrie ne devaient être que mis momentanément hors d'usage. Au cours d'une visite antérieure au groupe d'armées

H0888-0153

SCHOERNER, Speer avait déjà obtenu l'engagement que les usines hydrauliques BLECHHAMMER et HEIDEBRUECK ne seraient pas détruites. A la fin du mois de Février, Speer fit un nouveau voyage dans le Ruhr pour ordonner dans le détail les mesures nécessaires.

Comme M. SPEER n'était guère qualifié pour empêcher la destruction des ponts, il élabora un projet de décret, auquel GUDERIAN donna son accord mais que le Feldmarschall KEITEL ne voulut pas signer sans le FUEHRER. GUDERIAN intercéda auprès d'Hitler, mais le décret fut repoussé.

Le 15 Mars, M. SPEER envoya au Fuehrer un net compte-rendu de la situation, pour tenter à nouveau de faire adopter des mesures générales en vue d'assurer le ravitaillement de la population . Il élabora à ce propos différents projets de décret

H0888-0154

destinés à épargner les ponts et les voies ferrées, et interdit la destruction des installations industrielles.

Comme M.SPEER nous le raconta le soir même, le Fuehrer prit le rapport en disant à SPEER qu'il lui répondrait, cette fois-ci, par écrit. M.SPEER eut l'impression que le Fuehrer connaissait le contenu du rapport, dont SPEER avait parlé à un assez grand nombre de personnes.

La même nuit, SPEER partit vers l'Ouest, pour essayer d'inciter les Gauleiter locaux à ne pas exécuter le tout récent décret portant évacuation de la population des régions menacées. M.SPEER, avec la participation du Ministère du Ravitaillement et de la Chancellerie du Parti, avait envoyé le Dr. HUPFAUER dans l'Ouest peu de temps auparavant. Au cours de ce voyage, il avait été établi, avec l'assentiment des Gauleiter, que ces régions ne pouvaient ni ne devaient être évacuées sous aucun prétexte. A présent l'ordre du Fuehrer venait ordonner l'évacuation totale, à l'encontre de cette décision.

Pendant le voyage de SPEER, l'ordre de destruction totale donné par le Fuehrer en date du 19 mars, et répondant sans doute aux exigences opposées de SPEER, arriva tandis que celui-ci s'entretenait encore avec KESSELRING. SPEER interrompit aussitôt sa tournée, ajournant le voyage dans la Ruhr.

H0888-0155

Cet ordre du Fuehrer du 19 mars annulait tous les ordres précédemment donnés, y compris ceux de M.SPEER. Les Gauleiter devenaient responsables de toutes les mesures à prendre. Dès lors, M.SPEER, mettant en oeuvre tous les moyens et invoquant les raisons les plus diverses, s'efforça de plus belle d'empêcher l'exécution de cet ordre, car il y voyait la destruction des possibilités d'existence du peuple allemand. Il entreprit personnellement un second voyage dans l'ouest et dans la Ruhr, pour prendre une décision sur place avec ROHLAND, KELCHNER, ROECHLING, etc.

H0888-0156

Au cours d'entretiens avec MODEL et KESSELRING il essaya également de les rallier à son point de vue. Le secrétaire d'Etat SCHULZE-FIELITZ, qui jusque là accompagnait SPEER, fut immédiatement envoyé vers le Sud, le TYROL et le VORARLBERG pour assurer au besoin par la force, la préservation des grandes centrales électriques.

L'organisation TODT avait déjà reçu l'ordre d'emmener tous les dépôts d'explosifs pouvant se trouver sur les chantiers, afin de les mettre hors de portée des réquisitions éventuelles. Tandis que le Chef des Informations et le Chef des Transports (WEHRMACHT) ordonnent des destructions toujours plus radicales, M.SPEER use de toute son influence pour essayer d'en empêcher l'application.

A son retour de la RUHR, M.SPEER est mandé chez le Fuehrer. C'est à peu près dans les termes suivants que M.SPEER a parlé de cet entretien :

Le Fuehrer lui a reproché de ne plus croire à l'issue favorable de la guerre, ainsi que l'avaient rapporté BORMANN et différents Gauleiter, et de saboter ses instructions. Il devait savoir que cela entrainait toujours la peine capitale et que Hitler l'aurait également fait appliquer à SPEER si ce dernier n'était pas son réalisateur. M.SPEER lui avait répondu qu'il avait agi en ayant conscience de la peine encourue, et qu'il priait HITLER de ne pas tenir compte de sa personnalité. Il était prêt à subir les conséquences de ses

H0888-0157

actes. La guerre était per ue. Il ne voulait pas être de ceux qui sont exactement de cet avis, mais n'ont pas le courage de le dire. Le Fuehrer voulut l'envoyer en congé, sous prétexte de surmenage. SPEER refusa la proposition de HITLER, expliquant qu'il ne pouvait accepter qu'on lui retirat la responsabilité de ce que d'autres pourraient faire en son nom. Le Fuehrer, "pour des raisons de politique intérieure et étrangère", ne put se décider à le destituer de ses fonctions. Le Fuehrer essaya de faire changer M.SPEER d'opinion et le pria de lui faire connaitre sa décision le lendemain.

Désirant motiver son attitude.....

H0888-0158

et ses exigences par écrit, M. Speer rédigea le 29 mars une réponse manuscrite (dont j'ai pris copie). A son retour de cette seconde entrevue, M.Speer raconta que le Führer avait refusé d'accepter la réponse écrite, mais qu'après avoir une fois encore exposé ses raisons il avait réussi à obtenir du Führer un nouveau décret, rédigé selon le projet de M.Speer signé le 30 mars et permettant de contrebalancer les plans de destruction . Ce décret redonne pouvoir à M.Speer de prendre des mesures exécutives qui ne seront plus soumises au Führer. Ce décret , ainsi que les mesures exécutives, sont communiqués à tous les services par radio, télégraphe, courrier, et tous autres moyens.

Pour venir en aide à la Ruhr, M.Speer arrangea pendant les fêtes de Pâques une conférence avec Seyss-Inquart, à laquelle assiste le Dr.Hupfauer. M.Speer propose de prendre contact avec les services du commandement britannique pour étudier la possibilité d'échanger des pommes de terre pour la Ruhr contre du charbon pour la Hollande. Seyss-Inquart veut tenter l'essai. Simultanément a lieu un entretien avec Wagner sur le nouveau decret.

En vue de préserver les ponts et les voies ferrées Speer adresse à ses services et à ceux du Ministère des Communications du Reich, le 4 avril des instructions précises portant sur différentes lignes de chemin de fer, avec le texte rédigé par Speer lui-même, d'un ordre du Commandement Suprême de la Wehrmacht, signé du général Winter.

H0888-0159

Le texte de ces ordres transmis comme étant déjà signé est alors adressé au général Winter sous couleur de projet soumis à son approbation. Il est ordonné à nos services, en vertu de ce télégramme, d'en informer sans délai les services de l'Armée.

M. Speer, jusqu'à la capitulation, fit des efforts incessants pour contrecarrer le plan de destruction totale. De Berlin, il alla d'un général à l'autre. A Berlin même, il empêcha la destruction déjà prévue de tous les ponts, même des plus petits. Il assura la préservation de la centrale Finkenherd près de Berlin. Il obtint l'assurance que l'entreprise de renflouage de Niederfinow ne serait pas touchée. La destruction des ponts sur l'Elbe put être circonscrite; Sur sa demande le général Thomale mit à sa disposition des officiers sûrs....

H0888-0160

pour empêcher également - au besoin par la force les destructions dans l'Allemagne du Sud. On envôie à SEEBAUER, puis à MALZACHER, un Commandant, porteur d'une lettre, pour les aider en ce cas de besoin.

A la mi-Avril, M. Speer prépare une allocution destinée à être radiodiffusée dès la fin de la bataille de Berlin, et au cas où la lutte - comme on le craignait - devait être poursuivie jusqu'au dernier homme. Le discours, qui fut enregistré à la radio de Hambourg, comportait des ordres en conséquence. Par la désignation du Grand-Amiral DOENITZ comme successeur d'Hitler, il devenait possible d'ériger en décrets légaux les mesures exigées par Speer: cessation définitive de toutes destructions et immobilisations, même dans les territoires encore occupés, cessation de la redoutable activité des "WEHRWOLF" (loups-garous), etc...

A partir de l'automne 1944, M. Speer ne cessa de publier des décrets, desordres, des contre-ordres, et des instructions, d'effectuer des voyages et de faire des discours - jour et nuit-, avec le constant souci d'assurer les possibilités d'existence du peuple après la défaite. La majorité de ses collaborateurs était prête à, remplir ses engagements au prix de leur existence. M. Speer lui-même n'a jamais craint de formuler ses exigences ouvertement. Nous avons redouté plus d'une fois que ses rapports au Fuehrer ou ses instructions d'ordre plus général n'entraînent son arrestation. Cela ne l'impressionnait pas, il estimait qu'il était de son devoir d'agir ainsi.

Mr. entend le témoin

Question: Les procès-verbaux des séances du Service central des plans auxquelles M. Speer n'assistait

H0888-0161

pas, ont-ils été communiqués à ce dernier?

Réponse: Non. M. Speer n'était pas au bureau, on ne lui faisait pas suivre les procès-verbaux à Moran. M. Speer avait d'abord exigé que l'on gardât toutes les pièces pour les lui soumettre à son retour. Mais il s'en amassa des piles si considérables qu'il lui devint impossible, par la suite, de tout examiner.

H0888-0162

Question: Ces procès-verbaux étaient-ils malgré cela adressés à son bureau?

Réponse : Oui.

Question : Pouvez-vous affirmer que Mr SPEER n'a pas lu ces procès-verbaux?

Réponse : Cela a pu se faire par hasard.

Question : Pouvez-vous donner une réponse précise à la question de savoir si Mr SPEER a, oui ou non, lu ces procès-verbaux?

Réponse : Non.

Question : Une personne du Ministère SPEER a-t-elle pris part à ces séances?

Réponse : le Feldmarschall MILCH.

Question : Qu'en est-il de SCHIEBER?

Réponse : Cela je n'en sais rien. J'étais moi-même à MERAN à cette époque.

Question : Qu'en est-il de SCHNELLER ou SAUER?

Réponse : Je ne sais pas, je n'étais pas à Berlin.

Question : Savez-vous si, après sa maladie, SPEER a parlé de cette séance avec MILCH?

H0888-0163

Réponse : Apres son retour, il fut mis au courant par son supérieur des évènements les plus importants survenus pendant sa maladie. Je ne sais pas jusqu'à quel point il fut mis au courant des détails.

Question : SPEER a-t-il eu également après sa maladie une entrevue avec MILCH?

Réponse : Oui.

Question : Vous travaillez pour SPEER depuis 8 années?

Réponse : Oui.

Question : SPEER vous a-t-il témoigné sa confiance vers la fin et vous a-t-il parlé de ses projets et de ses pensées?

Réponse : Oui.

H0888-0164

Question Nous a-t-il jamais parlé de l'emploi de la main d'oeuvre étrangère dans les usines d'armement allemandes ?

Réponse Non

Question Vous a-t-il jamais marqué son opposition à l'emploi de main d'oeuvre étrangère dans les usines d'armement ?

Réponse Nous n'en avons jamais parlé

Question Ses protestations contre les ordres de Hitler se sont elles bornées à s'opposer à l'ordre de destruction de Septembre 1944 ?

Réponse Non, par la suite il y eut d'autres ordres qui étaient visiblement plus stricts.

Question Mais vous êtes affirmatif sur le fait que M. Speer n'a jamais donné son opinion sur la question de l'emploi de la main d'oeuvre étrangère ?

Réponse Nous n'en avons jamais parlé !

Question supplémentaire de M. le Dr. Flächsner :

Speer vous a-t-il parlé de ses différents avec Sauckel ?

Réponse Ces différents étaient si évidents - car nous recevions tous les documnts des 2 cotés - que je n'ai eu avec M. Speer aucune conversation à ce sujet.

C'est tout.

Pour copie conforme

Maitre Flächsner
avocat

H0888-0165

SPEER
Doc.No 58

SPEER- Exhibit No....

Interrogatoire du témoin Heinz GUDERIAN au sujet de l'accusé Albert SPEER par le Dr. Hans FLAECHSNER au camp d'internement de HERSBRUCK dans l'après-midi du 10/5/1946.

Interrogatoire contradictoire : Mr Charles BURDELL, OUSJC.

Prestation:

Serment de l'interprète :

Jurez-vous, par Dieu Tout-Puissant, que vous traduirez exactement les questions adressées aux témoins?

L'interprete: Je le jure.

Prestation de
Serment du témoin:

Jurez-vous, par Dieu Tout-Puissant, que vous direz la vérité pure sans y rien ajouter ni retrancher?

Le témoin: Je le jure.

Dr. FLAECHSNER :

1ère question: Quels étaient le contenu et le but d'une discussion qui eut lieu en mars 1945 entre Monsieur SPEER et Vous, au sujet de la destruction de ponts?

H0888-0166

Mr BURDELL : Je m'oppose à cette question dans l'interrogatoire, étant donné qu'elle ne prouve rien, ni pour ni contre le sujet de cette affaire et qu'elle est, par conséquent, inadmissible. Je m'élèverai de même contre toutes les questions concernant la destruction de ponts.

1ere réponse: En mars 1945, le Ministre SPEER s'adressa à moi pour obtenir, avec moi, un ordre du Fuehrer, qui devait empêcher des destructions insensées. J'approuvai pleinement le point de vue de SPEER, il fallait seulement détruire ce dont la destruction protégeait les principales lignes de résistance. En particulier, nous voulions tous deux empêcher l'anéantissement d'installations nécessaires à la vie de la population civile.

H0888-0167

Il s'agissait en tout premier lieu de voies de communication, de ponts, d'abattoirs et autres installations importantes pour la vie générale. J'établis un projet d'ordre dans ce sens et je le discutai avec Speer.

2° Q. : Quand et comment l'ordre que vous avez décidé conjointement avec Speer au sujet de la non destruction de ces installations fut-il écarté?

2° R. : Comme il s'agissait pour ces mesures de tous les théâtres d'opérations, il fallait que l'ordre fut donné comme un ordre de la Wehrmacht. Je transmis le projet au Generaloberst Jodl et le priai de faire au Fuehrer un rapport dans le sens que nous lui avions indiqué, Speer et moi. Le lendemain je m'informai auprès de Jodl de la décision du Fuehrer et je reçus pour information un ordre, qui prescrivait le contraire de ce que nous visions, Speer et moi. Le Fuehrer ne pensant pas que les généraux publieraient l'ordre qu'il avait décrété, cet ordre fut communiqué aux Gauleiters et on leur laissa les mains libres relativement aux destructions. Je ne sais pas comment se déroula cet entretien particulier entre le Fuehrer et le Generaloberst Jodl au sujet de ce rapport.

3° Q. : Vous venez justement de répondre à la question suivante "Comment Hitler a-t-il motivé l'ordre de destruction décrété quelques jours plus tard?" Que pouvez-vous ajouter

3° R. : Je peux encore ajouter qu'après cette scène Hitler exigea par les mots les plus durs la destruction inconsidérée des moyens de communication et des ouvrages d'importance vitale; il expliqua cette décision par la nécessité de résister jusqu'au bout et de ne rien laisser intact entre les mains de l'ennemi.

4° Q. : Est-ce que cela concernait tous les théâtres d'opération

4° R. : Oui, tous les théâtres d'opérations.

H0888-0168

Q. 5: Si je saisis bien, je dois donc comprendre par là également la Norvège, le Danemark et la Hollande?

R. 5: Pardon, il s'agit de l'Allemagne. On ne se battait pas en Norvège. L'Italie y était comprise, de même que les Balkans et la Hollande. A mon avis, il n'y avait pas de guerre en Norvège, donc il ne devait y avoir rien de détruit.

Q. 6: Je dois vous poser encore quelques questions supplémentaires. Quand avez-vous déclaré à Ribbentrop que la guerre était perdue sans rémission, et comment Hitler a-t-il réagi?

Mr.Burdell: Je proteste contre cette question, considérant que la réponse n'a pas de rapport avec l'affaire.

R. 6: Après la percée du front allemand de l'Est par les Russes du 12 au 14 janvier, la situation sur le front de l'Est prit une tournure si désastreuse, que je considérais, en raison du manque de réserves, la bataille de l'Est comme désespérée, si l'on ne pouvait pas obtenir de nos adversaires de l'Ouest la cessation immédiate des hostilités, de n'importe quelle manière. Les réserves qu'avaient possédées les armées de l'Est, avaient toutes été envoyées vers l'Ouest en novembre, après l'offensive des Ardennes. Quand, à Noel, l'échec de l'offensive des Ardennes fut notoire, je demandai qu'elles

H0888-0169

me fussent renvoyées. Hitler me le refusa, et, en conséquence, il ne fut pas possible militairement de stopper l'attaque russe opérée avec des forces très supérieures. A la fin de janvier, j'allai voir Ribbentrop et lui dépeignis cette situation. Je lui demandai instamment d'entreprendre des démarches immédiates pour liquider la guerre à l'Est ou à l'Ouest sur le terrain diplomatique. Ribbentrop refusa toute démarche auprès du Fuehrer. Je m'obstinai et lui demandai ce qu'il dirait, en tant que ministre des Affaires étrangères, si les Russes étaient à Berlin dans quatre semaines. Il me demanda, stupéfait, si je croyais cela concevable.

H0888-0170

Je ne pus que lui répondre que je croyais que cela arriverait sûrement dans quatre à six semaines; cependant Ribbentrop persistait dans son refus d'exposer ma requête au Fuehrer et de lui donner suite. Peu de jours après, le Fuehrer, dans un rapport sur la situation politique, s'exprima en ces termes: "Quand le chef de l'Etat-Major général donne des informations au ministre des Affaires Etrangères, il commet un crime de haute-trahison". Je devais conclure de ces paroles qu'Hitler avait eu connaissance de ma démarche par Ribbentrop. J'appris plus tard, en captivité, que Ribbentrop avait donné au Fuehrer un compte-rendu de cet entretien sans mentionner de nom.

7ème question:

Puis-je vous questionner très rapidement. Speer vous avait-il renseigné de façon précise sur la situation dans le domaine de la production de l'armement?

7ème Réponse:

Oui, j'ai été renseigné par Speer avec beaucoup de précision. Nous avions des rapports fréquents et étions en contact étroit.

8ème question:

Oui, il m'a donné des renseignements très détaillés sur la situation de l'armement, et m'a montré les mémoires qu'il avait adressé au Fuehrer à ce sujet, avant de le discuter avec lui.

9ème question:

Hitler a-t-il continué la guerre à votre avis, dans le but de faciliter au peuple le passage dans l'après guerre.

9ème réponse:

Il est très difficile de répondre à cette question. Moi-

H0888-0171

même, j'avais, en ces mois troubles l'impression du'Hitler identifiait sa personne avec le peuple allemand. Seuls son entêtement et son ambition l'empêchèrent de convenir que la guerre ne pouvait plus être gagnée. Je dois encore ajouter que le ministre Speer lui-même dans ses mémoires de l'hiver 1944/45 à plusieurs fois employé la formule: "La guerre est perdue" Hitler ne peut donc pas avoir douté que le ministre Speer n'ait eu des vues très précises sur notre situation et notre armement. J'ai été témoin personnellement de ce que Speer n'a pas pu obtenir une audience urgente pour remettre un mémoire.

H0888-0172

Hitler déclara " Il n'a à me donner que des nouvelles désagréables et il ne peut pas me les dire, qu'il revienne dans trois jours." En Janvier I945 nous étions d'accord, Speer et moi pour penser que la guerre était perdue.

IOe Question Et en Mars I945, quand vous avez eu cette conversation avec Speer, on ne se battait pratiquement plus qu'en Allemagne ?

Réponse : Oui, à l'exception de l'Italie.

Mr. Burdell :

Question : L'entretien que vous avez eu avec Speer à propos de la destruction des ponts eut lieu en Mars I945 ou plus tard n'est-ce pas ?

Réponse : En Mars I945, le I6 ou le I8 Mars

Question : Ce fut donc après que vous ayez acquis la certitude que la guerre était perdue ?

Réponse : Oui

Question : Et Speer également avait à cette époque la certitude que la guerre était perdue ?

Réponse : Speer aussi bien que moi, nous étions d'avis, dès janvier I945, que la guerre était perdue.

Question : Et au moment, où eut lieu cet entretien avec Speer en Mars I945, les opérations se limitaient pratiquement au territoire du Reich ?

Réponse : Oui

C'est terminé

Pour copie conforme
Dr. Hans Flaechsner
avocat.

H0888-0173

Speer Exhibit N°.....

Interrogatoire du témoin Dietrich STAHL au sujet de l'accusé SPEER par le Dr. Hans Flaeschsner à Kransberg le 12/5/1946.
Interrogatoire contradictoire: Mr. Charles Burdell, OUSCC.

Extrait

L'interprète et le témoin prètent serment. Jurez par Dieu Tout puissant de dire la vérité pure sans rien taire ni ajouter.

lère question: Quelle était votre charge honorifique dans le ministère Speer?

lère réponse: Je suis fabricant autonome et j'ai assumé à partir du 11 Août 1944 la direction honorifique du comité principal des munitions. A partir du 1er janvier 1945, j'ai fait fonction d'homme de liaison entre M. Speer et les autres directeurs des comités principaux de l'office technique.
Un bref rapport des faits qui précédèrent mon accession à cette charge honorifique me semble indispensable, car ils éclairent d'une manière accablante la situation de Mr. Speer à cette époque et la suspension de sa charge. Pendant une maladie assez longue de M. Speer, j'avais déjà été nommé en mai 1944 directeur du comité principal, sans mon assentiment, par le Chef de l'office technique, en remplacement du directeur justement malade. Je chorchai alors à obtenir un entretien avec M. Speer, que je ne connaissais pas jusqu'ici particulièrement pour donner ma démission.

H0888-0174

Cet entretien fut retardé par les troubles du 20 juillet jusqu'au début d'Août. Dans cette discussion, j'exposai très ouvertement à M. Speer que je ne voulais pas conserver la charge qui m'avait été imposée parce que je ne pouvais laisser mon affaire vacante, que je n'étais pas assez apte ni formé à cette charge: que je ne possédais, somme toute, aucune affinité avec la parti et que finalement j'avais même de grosses difficultés avec le dit parti.

H0888-0175

A ma grande surprise, tous les arguments exposés par moi ne produisirent pas un effet négatif, mais positif sur Monsieur SPEER. Encouragé par cette constatation, je lui dis que l'essentiel, à mon avis, était avant tout de terminer la guerre au plus vite et de ne pas la prolonger follement.

Je suis aussi de cet avis, me répondit Mr SPEER et il me donna ensuite un aperçu complet de la situation à cette époque. Il me communiqua qu'il était lui-même traité avec la plus grande méfiance, apres avoir figuré sur la nouvelle liste ministérielle du 20 juillet et qu'on cherchait à l'écarter de son poste, pour donner main-libre au radicalisme du Parti dans l'industrie. Rien n'aurait été plus facile pour lui que de ne pas rentrer de son congé de convalescence mais, justement en raison de son sentiment intime du devoir, il était retourné à son poste afin d'éviter le pire et de construire une digue dans l'industrie, pour que l'idée folle d'une destruction totale de toutes les industries et des installations de réapprovisionnement et celle d'un sacrifice jusqu'au dernier homme puissent être empêchées.

A ma grande surprise, et pour la première fois,

H0888-0176

je rencontrais un homme dirigeant et responsable, qui jugeait clairement et objectivement la situation réelle et qui, non seulement, montrait le courage de tenir ce langage, comportant un danger de mort, mais était aussi décidé à agir.

2ème quest: Pouvez-vous rapporter ce que SPEER vous demanda au milieu de février 1945, dans quel but et avec quelle argumentation?

2ème rép: Vers la mi-février 1945, je ne me rappelle pas la date exacte, je fus convoqué dans la matinée chez SPEER parce qu'il voulait avoir un renseignement quelconque sur la fourniture attendue de munitions. Apres la liquidation de cette pure affaire de service, Monsieur SPEER me donna des détails sur sa lutte difficile contre

H0888-0177

contre les mesures insensées de destruction, la défense de villes et de villages sans aucune importance stratégique, le Volkssturm etc... Il exprima son grand souci, de ne rien voir se produire de raisonnable et de sérieux pour terminer cette guerre perdue.

Monsieur Speer remarqua ensuite que Bormann, Himmler et Goebbels étaient les plus dangereux et les plus radicaux de l'entourage de Hitler : Au cours de cet entretien prolongé, Monsieur Speer dit, visiblement excité, à peu près ce qui suit: "Je ne peux plus longtemps supporter et voir, que nous sommes gouvernés par des forces. La nation périra encore complètement s'il ne se passe rien de décisif contre ces plans fous d'anéantissement. Je me suis décidé, par la force. Mais, il est inutile d'écarter un seul homme, l'entourage le plus dangereux et le plus intime doit disparaître".

Monsieur Speer me communiqua alors le plan qu'il avait mûri. Il avait l'intention de jeter des grenades à gaz dans les puits d'aération des abris de la Chancellerie du Reich et il me questionna sur le fonctionnement d'une telle grenade à gaz et sur ses effets.

Je ne pouvais lui donner le renseignement, parce que je ne connaissais ni les gaz ni leurs effets et leur emploi. Fortement impressionné par tous ces détails, j'ai promis de rechercher des renseignements précis, sans éveiller des soupçons, par l'agent de liaison du groupe des offices de Munition à l'office des armements de l'Armée et de lui communiquer ensuite le résultat.

Pour avoir ces renseignements au sujet des gaz et des grenades à gaz je me suis adressé au Lt. colonel Soika, ingénieur diplomé. Mais, lui non plus ne put me donner un renseignement définitif, parce que lui-même n'était pas au courant. Le domaine total des gaz de combat était

H0888-0178

tonu strictement secret. Mais Soika se renseigna et il me déclara.

H0888-0179

quelques jours plus tard, que le gaz solide de combat ne se pulvérise en molécules des plus fines que par l'explosion de la grenade et ne s'évapore pas pour former une nappe comme les gaz liquides de combat. J'ai communiqué ces détails explicitement à M. Speer et je lui dis qu'à mon avis son plan était irréalisable techniquement et serait sans effet.

Je crois que c'était vers le milieu de mars dernier après le dernier ordre officiel de destruction donné par Hitler, que je fus encore une fois convoqué chez Monsieur Speer. Il me déclara qu'il avait conçu maintenant un autre plan. Himmler, Goebbels et Bormann, les trois les plus dangereux et les plus néfastes, se réunissaient presque tous les soirs à la Chancellerie du Reich pour forger leurs plans diaboliques, pour prononcer des verdicts de mort etc... Au moment des attaques aériennes de nuit, ils se rendent tous les trois dans leurs voitures de la Chancellerie du Reich dans les faubourgs de Berlin et un tel moment pourrait être mis à profit pour une attque. Il avait trouvé quelques hommes résolus et familiarisés avec les armes et lui-même se chargea d'une de ces trois voitures. M. Speer me chargea de lui procurer des mitraillettes, des révolvers et les munitions nécessaires, je crois, qu'il s'agissait de I2 armes. En outre, il me demanda pour des fusées aveuglantes, analogues a celles tirées par les avions comme signe de reconnaissance. C'était une

.....

H0888-0180

M.BURDELL:

Question: Vous dîtes que cet entretien avec le ministre SPEER a eu lieu environ vers le milieu de février 1945 ? Est-ce que SPEER a exposé ses plans avant cette époque d'une manière quelconque ainsi que ses intentions en ce sens ?

Rép.: J'ai répondu à ce sujet à la première question. Je ne connaissais pas le ministre SPEER avant le mois d'avril 1944.

Question: Entre le mois d'avril 1944 et le mois de février 1945 avez-vous fait si on le connaissance avec le ministre SPEER.

Rép.: Oui, je devais prendre en charge le Comité central des munitions; après le retour de Speer, je lui ai offert ma démission. Je le faisais pour trois raisons.

I) Je n'étais pas lié à l'égard du NSDAP.

2) J'avais toujours des difficultés avec le Parti et

3) J'étais d'avis que la guerre devait être terminée.

Au lieu de me congédier, le ministre SPEER me dit que j'étais justement l'homme qu'il lui fallait.Et c'est ainsi que je fis connaissance avec SPEER.J'étais l'agent de liaison entre SPEER et les différents autres chefs des Comités,pour contresigner les ordres de destruction du I5.9.I944.

Question: Comment se fait-il, quoique vous ne connaissiez SPEER que depuis I944, que SPEER vous ait déjà estimé en février I945, assez sûr pour vous charger d'une affaire aussi délicate ?

H0888-0181

Rép.: Je ne peux pas le dire tout simplement. Après tout SHEER avait déjà une certaine confiance en moi, lorsque j'étais agent de liaison.

Pour copie conforme

Dr Hans FLEISCHSNER

Avocat

H0888-0182

Speer Doc. N° 60 SPEER exh. N°.....

Questionnaire rempli par le témoin

Karl B R A N D T .

(Exhibit.)

---

2. Question : Speer vous a-t-il déclaré que l'emploi de gaz de combat était à craindre et quand l'a-t-il dit ?

2. Reponse : La question de l'emploi de gaz de combat fût discutée à plusieurs reprises entre Speer et moi.

3. Question : Quelle était l'opinion de Speer a ce sujet ?

3. Réponse : Speer était de l'avis qu'il fallait empêcher à tout prix le commencement d'une guerre avec gaz de combat du côté allemand. Nous étions d'accord pour en empêcher sans réserve l'emploi pratique, si un élément quelconque de la Direction des Opérations ordonnait ou réalisait l'emploi de gaz de combat. Certainement des entretiens à ce sujet sous cette forme précise ont eu lieu avec Speer en Automne 1944 et aussi plus tard au printemps 1945.

5. QUESTION : Comment étaient les relations officielles

H0888-0183

et personnelles entre Bormann et Speer ?

5. Reponse : Les relations personnelles et officielles entre Martin Bormann et Speer devenaient de plus en plus mauvaises avec les années. En 1944/45 la situation était telle, que Bormann repoussait Speer, surtout en ce qui concernait sa position officielle. Etant donné que moi-même, depuis l'année 1943, je ne voyais (parlais) plus pratiquement Martin Bormann, j'ai eu ces renseignements non de M. Bormann lui-même, mais je les puisais dans mes observations et dans les renseignements généraux, que j'obtenais au Quartier general du Fuehrer. Speer lui-même a attaqué

H0888-0184

sérieusement M. Bormann et s'est exposé lui-meme a cette occasion très fortement. Les différends amenerent une tension sensible, et celle-ci rendait le travail de Speer très difficile, du fait qu'avec Martin Bormann une grande partie aussi des Gauleiter s'opposèrent personnellement a Speer, tout au moins a son travail. En général, Speer fut rejeté intérieurement par les hommes du Parti, parcequ'il ne l'avait rejoint que tardivement.

signé : Karl BRANDT.

Dachau, 28 Mai 1946

Signé et juré devant

signé : William C. Clark.

Lieutenant d'Infanterie.

Interprète : Dr. Bortheimer.

Je certifie conforme la copie ci-dessus

signé : Dr. Hans Flaeschsner

DR. HANS FLAESCHSNER

H0888-0185

Je soussigné Max PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du livre n° II des documents "Speer "

Le 19 Juin 1946

P. Le Chef de la Section VI

Pierre Lhermitte

10

6/29

SUPPLEMENTAL DOCUMENTS FOR THE DEFENDANT SPEER.

Revised Contents;

Speer Exhibit No. ~~61;~~ 35

Document No. 61

French

H0888-0187

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0888-0188

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0888-0189

SPEER - Doc. N° ~~35~~ 61

SPEER Exhibit N° ~~61~~ 35

Extraits des sujets mis en
discussion à la conférence du Fuehrer
des 3-5 janvier 1945

55. Le Fuehrer demande clairement qu'en aucun cas il ne soit moins exige de la France que de l'Allemagne. L'Allemagne offre son sang dans cette guerre. Nous devons exiger que la France soit mise à contribution au point de vue economique dans une proportion plus forte qu'elle ne l'a été jusqu'à present. Si des ouvriers français requis montrent des signes quelconques de resistance, ils doivent être emmenes comme internés civils; à la moindre tentative de sabotage des mesures sévères doivent être prises. Toute faiblesse humanitaire est ici malvenue.

62. Le Fuehrer desire que tous les republicains espagnols residant en France travaillent chez nous dans l'Organisation Todt et soient bien traites. Un traitement bon du point de vue ideologique ne peut pas nuire ici.

signe : SPEER

This is to certify that this is a true copy from the document found in the files of the ministry for war Production SPEER.

s. D.I.W. GOODE, Cpt.
EPES FIAT (Br.)

August 22, 1946

Speer
Voc. #61 French
Gylkison

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0888-0190

H0888-0191

SPEER Doc. Nr. 61 (62)

SPEER Exh. Nr. 47 (48)

Réponses au questionnaire de l'accusé

von POSER.

Manfred von POSER und Gross Naedlitz

Lieutenant colonel - Prisonnier de guerre No. 502907

POW Camp, 14.6.46

Baraque IV

Question I : A quel titre étiez vous en activité auprès de SPEER ? L'avez vous souvent accompagné dans ses voyages ?

Réponse I : J'étais officier de liaison de l'Etat-Major général de l'armée de terre auprès du Ministère de l'armement et de la production de guerre du Reich. Ma zone d'activité comprenait principalement l'étude et la fabrication du matériel lourd et des armes, pour autant que cela pouvait intéresser l'armée de terre. En dehors de cette constante mission d'orientation dans les deux directions j'accompagnais surtout Mr. SPEER dans ses déplacements vers le front et le soutenais dans les mesures qu'il jugeait nécessaires lors d'entretiens qui avaient lieu dans des bureaux militaires ou lors de l'élaboration d'ordres destinés à l'Armée ou à des Services de l'Armement - la plupart du temps pour la protection d'intérets économiques.

Question 2 : Pouvez vous nous renseigner sur les mesures et ordonnances de SPEER en automne 1944, lors de ses voyages vers l'Ouest, en Haute-Italie, et à Catovice, et plus tard, en janvier et février 1945, en Pologne - Haute Silésie, Protectorat et vers les champs pétrolifères pour le maintien des établissements industriels, des mines de charbon, installations d'énergie électrique etc... ?

Réponse 2 : L'invasion n'ayant pas été repoussée dès les premiers jours, SPEER vit manifestement qu'il n'existait plus de possibilité de gagner la guerre. Au contraire, il était d'avis, ainsi que je l'exprimai dans mes discours concernant la situation militaire, qu'il faudrait en arriver à une paix qui épargnerait au peuple allemand et au monde des pertes sanglantes et matérielles et qui procurerait à l'Europe, politiquement et économiquement

H0888-0192

des conditions de vie acceptables, si toutefois l'entendement et la conciliation existaient dans ce sens du côté allié. C'est la raison pour laquelle il intervint directement et indirectement dans la direction économique, autant que le lui permettait le cours de la politique officielle, en prenant toutes les mesures pour sauvegarder les domaines économiques contrôlés par l'Allemagne. Il s'agissait en l'occurence chez les Commandants en chef à l'Ouest des mines de charbon belges et français, de minet comme d'autres installations d'importance économique. En Haute-Italie M. Speer obtint une grande partie des usines d'énergie électrique qui étaient déjà occupées par des Partisans. Lors de l'expulsion de ces derniers par des forces militaires, l'un des Partis aurait détruit avec assurance les centrales électrique de sorte qu'il s'agissait de trouver un arrangement pacifique pour lequel M. Speer se montra d'accord. En France, en Belgique en Italie, en Hongrie, dans les Balkans, en Tchécoslovaquie et en Pologne des destructions ne furent envisagées que là ou l'on pouvait s'attendre a un préjudice militaire direct pour les troupes allemandes. Autrement il n'était prévu, comme dans la zone économique allemande, que des mesures de freinage - c'est-à-dire arrêt provisoire dans usines par l'enlèvement momentané de machines-clés ou seulement de partie principale de machines. Les installations économiques restèrent donc, grâce aux mesures prises par M. Speer, maintenues en état pour une reprise d'activité prochaine. La population des Etats qui sont sous le contrôle de l'Allemagne bénéficie des mesures de protection méthodiques des installations économiques prises par M. Speer dans cette zone. Une difficulté sérieuse subsistait pour M. Speer dans la nécessité de conformer ses plans de maintien de l'économie

.....

H0888-0193

aux idées officielles politiques économiques, uniformisées exigées du Führer, souvent contradictoires et basées sur un optimisme de façade. C'est pourquoi il se servait, dans ses conversations avec les Chefs militaires, les bureaux du Parti et les services économiques, des difficultés causées dans l'industrie d'armement par les pertes de territoire, les destructions par attaques aériennes pour souligner clairement la nécessité de maintenir toutes les usines et installations de transport pour la production de l'armement :

A. 3 : Speer entreprit-il avec vous, après le décret publié par Hitler le I9 Mars I945 pour la destruction complète de toutes les installations industrielles ou autres affaires de valeurs, un voyage à l'Ouest.

- Quelles étaient les opinions dans la Ruhr et comment était il possible de les empêcher ?

H0888-0194

Rep. M. Speer était avec moi le 19.3.1945 au Chateau de Ziegenberg à l'Etat-Major du Feldmarschall Kesselring (bombardement) et le 20.3 au Quartier général de l'Etat-Major du Feldmarschall Model. Pendant ce voyage M.Speer eut connaissance de l'ordre de destruction de Hitler du 19.3.1945, qui l surprit profondément étant donné qu'il venait de soumettre à Hitler un exposé écrit, dans lequel ses points de vue opposés étaient précisés. Il interrompit tout de suite, son voyage et nous arrivâmes à Berlin le 21.3 au matin. Quelques jours plus tard, je crois que c'était le 23.3- nous pa times à nouveau vers l'Ouest, où Speer devait con férer avec le Dr.Noegle (Etat-Major de la Ruhr), les Gauleiter et Général Feldmarschall Model. Il en résultat que :

a) les Gauleiter se considéraient liés par les directives de Bormann ou d'Hitl
b) l'industrie était opposée à l'exécution de l'ordre de destruction du 19.3,
c) les commandants de l'armée de terre responsables considéraient l'exécution cet ordre du Führer comme impossible déjà pour la seule raison qu'il n'y avait pas suffisamment de matières explosives pour assurer les mesures mili t ires défensives les plus urgentes et qu'on estimait, pour autant que je puisse me rappeler, la quantité d'explosifs nécessaire à l'exécution de l'ordre du Führer, pour le groupe d'armée Model seulement, à 4.000 tonnes.

M. Speer convint tout de suite pour la sécurité des installations industrielles de la Ruhr :

a) la livraison de toutes les matières explosives provenant de réserves indust: les et de l'Organisation Todt devaient être livrées au groupe d'armée Model pour satisfaire aux besoins militaires urgents, ainsi les matières explosiv n'étaient plus à la disposition des Gauleiter.
b) avec le Feldmarschall Model et le Dr. Voegler que l'industrie paralyserait faute d'explosifs, temporairement ses installations et usines si la nécessi (militaire) se faisait sentir.

Quest.4 : Quelles étaient les intentions pour Baden et pour l'industrie de rou lement à billes de Schw.nfurt et Speer réussit-il là à éviter également des destructions ?

H0888-0195

DOCUMENT SPEER 61

Réponse 4 : Monsieur SPEER parla à l'obergruppenfuehrer HAUSER- chef du groupe d'armées G- au sujet de la conduite de la bataille en Bade en disant que si l'on n'arrivait pas à établir un front stable sur la rive droite du Rhin, il serait inutile de continuer le combat et que, dans ce cas, toutes les destructions devaient être évitées. Je me souviens d'une conversation de Monsieur SPEER avec le Gauleiter HELMUTH à Wurzbourg, au cours de laquelle Monsieur SPEER avait insisté sur l'importance de la fabrique de roulements à billes de Schweinfurt pour l'économie allemande.

Question 6 ;SPEER a-t-il essayé, par tous les moyens, de sauver des destructions ordonnées par HITLER, les régions qui étaient menacées les premières? Cela s'est-il passé en contradiction flagrante et consciente avec l'ordre de HITLER?

Réponse 6 : Monsieur SPEER a employé, en contradiction ouverte et consciente avec l'ordre de destruction donné par HITLER, tous les moyens imaginables pour rendre celui-ci inefficace. Il a ouvertement tenu les Gauleiter au courant de sa conception, suivant laquelle les installations économiques et les usines ainsi que les voies de communication devaient être

H0888-0196

préservées afin que la population puisse continuer à vivre et à travailler après la fin des opérations de guerre. Le Reichsleiter BORMANN fut instruit, autant que je sache, par les Gauleiter, du fait que Monsieur SPEER représentait une conception qui différait des directives de HITLER. Monsieur SPEER exposa, à plusieurs reprises, par écrit et verbalement ses conceptions divergentes au Fuehrer même et les soutint jusque dans leurs dernières conséquences.

Question 8 : Quelles instructions d'ordre général SPEER a-t-il données immédiatement après son retour, afin de bloquer les stocks d'explosifs de l'Organisation TODT, les stocks de bombes des aérodromes et la production des explosifs nécessaires à l'économie, et quel but espérait-il atteindre par ces moyens?

Réponse 8 : Etant donné la raréfaction des munitions et du manque d'explosifs dans l'armée, les stocks d'explosifs de l'O.T., de l'économie générale ainsi que les explosifs prélevés sur les stocks de bombes des aérodromes furent attribués à l'Armée. Ainsi les stocks d'explosifs disponibles -pour autant qu'ils aient été d'une certaine importance- étaient-ils soustraits à l'intervention des services civils et du Parti. L'exécution de l'ordre de destruction du

H0888-0197

DOCUMENT SPEER 61

19 mars fut rendue pratiquement impossible par ces mesures.

Question 10:SPEER a-t-il obtenu, au cours de son voyage dans le Palatinat sarrois, au moyen de conversations avec le Gauleiter de la région et avec le commandant en chef du groupe d'armées, que l'ordre du Fuehrer concernant l'évacuation totale de la population de la Sarre et de la rive gauche du Rhin ne soit pas exécuté?

-4 suite2et fin-

H0888-0198

Document Speer No.61

Réponse 10:

Mr Speer a parlé de l'évacuation de la Sarre et de la population de la rive gauche du Rhin avec le Gauleiter Stoehr et avec le commandant en chef du groupe d'armées Rhin supérieur - Himmler - à Triberg dans la Fôret Noire. Autant que je puisse savoir, car je n'ai pas pris part à la conversation, Mr Speer, alléguant la paralysation de toutes les possibilités de mouvements de troupes qui suivrait l'exécution de l'évacuation projetée ainsi que la priorité des besoins de transports et d'approvisionnements militaires, et en considérant d'autre part les rigueurs considérables dont souffrirait nécessairement la population en cas d'évacuation, a obtenu que cet ordre ne soit exécuté que dans la zône immédiate du front.

Question 11:

Speer a-t-il eu avec le Général-oberst Guderian et avec le Général Bundelach des conversations en vue d'épargner les ponts et quel en a été le résultat ?

Réponse 11:

Mr Speer a eu, personnellement, des entretiens répétés relativement à des modifications à apporter aux ordres du Fuehrer sur les destructions, entre autre avec le Général Winter, Chef par interim de l'Etat-Major de direction de la Wehrmacht, le Général-Oberst Jodl (Chef WEST) et d'autres. J'ai eu des entretiens, en son nom, avec des

H0888-0199

Document Speer No.61

officiers de l'Etat-Major général de l'armée de terre à l'OKW à Wuensdorf et j'ai personnellement fait un exposé au Général-Major Troths (Sect. des opérations de l'Etat-Major de l'armée de terre), général Gundelack, et général Jakob (Gén. d'armée auprès du Haut Commandement de l'armée de terre) Generaloberst Guderian (Chef de l'Etat-Major général de l'armée de terre), Colonel Poleck (OU WEST OKW) et général Winter (Chef adjoint WEST PK). Ilfallait, en principe, maintenir l'ordre du Fuehrer du 19.3.1945. étant donné que le Fuehrer s'était décidé, malgré les remontrances des organismes militaires, pour des raisons inconnues, à prendre cette décision. Par l'intermédiaire du Général Gundelack on pouvait obtenir un ordre ne prévoyant pas la destruction complète des ponts (p.Ex. sur l'Elbe) mais seulement leur destruction sur une certaine distance.

Question 12:

Speer s'est-il efforcé, au cours de ses voyages, de persuader les Commandants des groupes d'armée de terre, tels que Hauser, Heinrich, Busch, Model ou le Commandant suprême West Kesselring de la valeur irremplacable que représentaient les ponts pour l'avenir ? Pouvez-vous donner des précisions à ce sujet ?

H0888-0200

DOCUMENT SPEER 61

Réponse 12 : Monsieur SPEER s'est constamment efforcé, à l'occasion de ses visites, de persuader les commandants en chef de groupes d'armée, de l'importance des ponts et moyens de transport pour l'industrie et le ravitaillement de la population civile et de rappeler que la destruction d'un pont demanderait, plus tard, des mois pour sa reconstruction. Pendant cette période toute la vie économique reposant sur un échange inter-régional de marchandises, viendrait à disparaitre. La destruction de ponts entrainerait pour le peuple allemand des conséquences économiques incalculables. Au point de vue militaire la destruction de ponts ne pourrait se justifier que là ou un front continu très fort est en train de s'édifier et qui serait susceptible de résister assez longtemps. Ces parties du front devront être désignées, et la destruction des ponts limitée à ces secteurs. Les destructions dans le cadre de la tactique, bien qu'apportant un soulagement momentané seraient, peu de temps après, sans valeur à la suite de mouvements tournants et ne seraient pas en proportion avec le préjudice matériel causé au peuple allemand, particulièrement si on tient compte du développement de la situation de la guerre.

H0888-0201

DOCUMENT SPEER 61

Question 13 : SPEER se voyait-il obligé, à l'occasion de ses entretiens, de donner des précisions sur le cours de la production de guerre et dans quel sens?

Réponse 13 : Monsieur SPEER a dû donner constamment, au cours de ses visites au front, des précisions sur la baisse constante de la production de guerre pour faire comprendre aux Commandants en chef l'enchainement entre les différentes branches d'industrie et les répercussions des exigences militaires sur la vie économique; Monsieur SPEER a, en particulier, dans un rapport à HITLER, en décembre 1944, rappelé, qu'en cas de perte du bassin industriel de la Haute-Silésie l'industrie d'armement ne pourrait plus couvrir les besoins courants du front mais arriverait plutôt petit à petit à extinction complète. Cette perte matérielle ne pourrait pas être compensée par la bravoure du soldat allemand. Le rapport au Fuehrer fut, en son temps, distribué "par erreur" à des services de l'Etat-Major général de l'armée de terre et a dû être retiré.

-6 suite et fin-

H0888-0202

....vis-à-vis des commandants en Chef, Monsieur SPEER insistait toujours sur le fait que la production existante devait être utilisée jusqu'au dernier moment, que les ponts et les voies de communication conduisent aux lieu de production, ne doivaient par conséquent en aucun cas etre détruits, afin que la production puisse reprendre immédiatement dans le cas où le tirritoire perdu serait reconquis et que des entreprises et des usines prêtes à fonctionner ne soient pas obligées de chomer faute de chemins d'accès pour y emener et en ramener des matières premières.

Question 14 : Est-ce que vous vous rappelez 6 à 8 ordres de l'OKW, qui furent édictés par SPEER au début du mois d'Avril, aux fins de faire ménager les ponts ! Dans quel but ces ordres ont-ils été donnés et est-ce que SPEER y était autorisé ?

Réponse 14 : Au début du mois d'Avril je remis par ordre de Monsieur SPEER au général Winter (Chef adjoint pour l'Ouest) des projets d'ordres, qui devaient etre édictés par l'OKW, après des pourparlers préliminaires téléphoniques entre Monsieur SPEER et lui et qui avaient pour but de ménager des ponts, de meme que dans installatio de transport et économiques dans des territoires assez bien délimités.
Etant sonné qu'il était toutefois très peu sur que l'OKW donne effectivement ces ordres et que monsieur SPEER tenait absolument à ce qu'ils soient connus pour l'empecher en temps utile des destructions de grande envergure l'idée lui vint de donner ces"projets d'ordr à son office d'Armement avec une mention concue approximativement en ces termes :

a) L'ordre précité sera donnes par l'OKW aux Services militaires.
b) Etant donné que la possibilité existe que les servi militaires de transmission sont surchargés et que les ordres arrivent seulement avec un certain retar vous avez à établir personnellement la liaison et à assurer l'exécution de l'ordre ci-contre en le présentant.

H0888-0203

....Ces ordres ont effectivement été envoyés aux destinataires et étant donné que la zone qu'il était prescrit de "ménager" était délimitée d'une façon très approximative, cette mesure a empêché des destructions considérables sans qu'il y ait eu effectivement des ordres correspondant de l'OKW. C'est ainsi par exemple que dans la Ruhr, le directeur Voegles a fait déjà établi la liaison..

H0888-0204

avec le feldmaréchal Model, ainsi que le confirme une communication sans fil du directeur Voeglers. Le but de ces ordres était de limiter à nouveau au maximum l'ordre de destruction du Führer du I5.3.I945 M. Speer n'était pas autorisé à agir ainsi qu'il l'a fait : il en a pris l'initiative lui-même.

u.I5. - Quels étaient les pourparlers qu'avait Speer pour conserver les ponts berlinois et qu'est-ce qui a été décidé au sujet de ces ponts chez le Lieutenant-Colonel Heinrici pour le cas où la bataille pour Berlin serait sans issue ?

ép.I5.- Pour conserver les ponts de Berlin (aussi bien les ponts de chemin de fer, que les ponts des rues) qui devaient tous être détruits d'après le plan de bataille du commandant militaire, M. Speer entra en pourparlers avec le commandant des opérations ou avec des messieurs de son Etat-major à Berlin, et plus tard avec le Lieutenant-Colonel Heinrici près de Preuzlo où se trouvait le cantonnement d'Etat-major de ce dernier. Il y rencontra également le commandant de Berlin, qui se trouvait sous les ordres du groupe d'armées de la vistule. M. Speer expliqua à ces messieurs, que :

a) Etant donné les forces personnelles et matérielles en présence, la bataille pour Berlin ne serait pas de longue dur

b) cette bataille représenterait pour ses 3 millions d'habitants un martyre, dépourvu de tout sens et qu'il vaudrait mieux ne pas défendre Berlin.

c) la destruction prévue de tous les ponts rendait impossible que par la suite tout ravitaillement de cette ville qui comptait des millions d'habitants, lesquels ne pourraient ni vaquer à leurs occupations dans les autres quartiers de la ville, ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'à présent, en raison des communications manquantes, ni recevoir des vivres et d'autres biens (du charbon par exemple de besoi journaliers).

d) la reconstruction des ponts et des lignes de métro serait impossible dans un avenir plus ou moins rapproché, Berlin serait voué de ce fait à la misère.

.....:

H0888-0205

Le Lieutenant-Colonel Heinrici partage le point de vue de M. Speer malgré l'avis opposé du Commandant de Berlin lequel, conformément à son rôle, ne voyait la situation que du point de vue strictement militaire et il ordonne de réviser le plan de destruction prévu en ce sens qu'on ne devrait détruire dans la mesure prévue militairement qu'aux endroits où l'on voulait résister réellement à l'adversaire avec nos forces propres.

Qu. I7.- Quels sont les essais entrepris par Speer auprès du Général Kienzle et du Dr. Lueschen pour pouvoir prononcer le discours qu'il avait projeté ?

H0888-0206

Document Speer No.61

Réponse 17:

Speer discuta avec le général Kienzle de la sécurité du poste émetteur national (K.W.hausen), le Dr Lueschen reçut la mission écrite que j'avais transmise d'assurer une permanence spéciale constante jusqu'à une prise de possession. Les deux discussions devaient permettre à Mr Speer de parler le plus longtemps possible au peuple allemand sur l'émetteur.

Question 18:

Quelle tentative entreprit alors Speer le 21/4/45 à Hambourg et quel en fut le premier résultat?

Réponse 18:

Mr Speer, comme il me le dit, fit enregistrer sur un disque le 21/4/45 à Hambourg un appel au peuple allemand. Les préparatifs techniques en furent réglés par le Gauleiter Kaufmann, de Hambourg, avec qui Mr Speer gagna le soir le poste d'émission pour accomplir l'enregistrement. Je suis moi-même resté à l'hotel où Mr Speer revint avec le Gauleiter Kaufmann au bout d'une heure environ. Le disque enregistré fut plus tard emporté en auto pendant les voyages.

H0888-0207

Document Speer No.61

Question 20:

D'après la situation militaire au 21/4/45, pouvait-on compter que la décision de ne pas défendre Berlin provoquerait bientôt la chute de la ville et quelles en sont les conséquences pour la question 18 ?

Réponse 20:

D'après la situation militaire au 21/4/45, la décision de ne pas défendre Berlin devait amener une reddition immédiate de la ville. En ce cas, l'émetteur Radio-Hambourg devait porter au peuple allemand l'appel de Speer.

Question 21:

Est-ce qu'au début d'avril 1945 Speer projeta de livrer entre autres Himmler aux alliés? Pouvez-vous donner des indications sur les entretiens que Speer eut plus tard à ce sujet avec le général Kienzle ?

Réponse 21:

Mr Speer n'a parlé de son projet de livrer Himmler aux Alliés.

H0888-0208

DOCUMENT SPEER 61

Il supposait qu'un des principaux responsables de la tragédie du peuple allemand se trouvat entre les mains des Alliés et admit aussi, après la disparition de HIMMLER de Flensburg, que ce dernier s'était rendu à la conférence personnelle prévue avec le Maréchal MONTGOMERY. J'ignore le fond des entretiens avec le général KIENZLE.

Question 22 : SPEER a-t-il essayé, à cette époque, d'écourter la guerre par des mesures et des projets, de conserver au peuple ses possibilités de vie, dans la mesure du possible, et a-t-il dû, à cette fin se confier à beaucoup de personnes?

Réponse 22 : Dès la réussite de l'invasion, Monsieur SPEER fut d'avis que la pousuite de la guerre correspondait à verser du sang pour rien. Comme je l'ai déja exprimé, il était disposé, par un jugement réaliste de la situation, à sauvegarder pour le continent européen, dans le cadre de sa compétence personnelle, les sources d'énergie économique qu'il avait eues sous sa haute protection durant la guerre en sa qualité de Ministre de l'Armement. Monsieur SPEER s'est élevé, en paroles et en actions, directement et indirectement, avec esprit de décision et en engageant

H0888-0209

DOCUMENT SPEER 61

sa vie contre toutes les forces de l'Etat, pour la sauvegarde de ces valeurs. Monsieur SPEER est bien l'une des rares personnalités dirigeantes qui ont toujours exposé, sans détour, au Fuehrer la divergence de leurs opinions, bien qu'ils fussent conscients de tomber en disgrâce par cette prise de position. J'ai aussi toujours pu rapporter en toute franchise à Monsieur SPEER des choses qui équivalaient à une critique des mesures ou de la prise de position des dirigeants de l'Etat. Après le 20 juillet, Monsieur SPEER s'est élevé dans les journaux contre la propagande tendant à la diffamation des officiers et s'est prononcé, par une requête écrite, contre la condamnation par un Tribunal spécial du Generaloberst FROMM, à la disposition duquel il s'est lui-même placé comme témoin. Chef de l'Etat-Major des transports, Monsieur SPEER a pu, en 1945, ramener sur l'Elbe, pour le ravitaillement du Reich, une grande partie des camps d'approvisionnement situés à l'Est de l'Oder, malgré la percée profonde et inattendue des Russes jusqu'à ce fleuve; il a ainsi permis la soudure avec la récolte de 1945.

-10 suite et fin-

H0888-0210

Malgré l'encerclement par les Alliés du Bassin de la Ruhr qui n'avait pas été ravitaillé depuis I5,jours, Speer provoqua l'envoi en sous-main de I4 trains de ravitaillement environ, dans la zone occupée pour permettre aux Alliés de venir grâce à ce ravitaillement à bout d'une famine dans les territoires qu'ils occupaient.

Par la représentation parfaite des intérêts économiques devant Hitler et par son intuition extraordinaire dans toutes les questions économiques, Speer avait trouvé dans l'industrie des adeptes spontanés. Mais il ne s'est jamais préoccupé de l'intérêt de quelques groupes économiques ou de quelques chefs d'industrie, mais uniquement de l'avenir du peuple allemand et de l'Europe. Speer savait mettre tout homme à la place appropriée, sans entrer dans des questions de confession ou de parti. Jusqu'à la fin Speer à toujours essayé de décider le Fuehrer à cesser dans l'intérêt du peuple ce combat qui constituait véritablement un suicide. A ce propos Speer citait même la phrase de " Mein Kampf", dans laquelle il est dit que " le Gouvernement d'un peuple doit toujours garder pleine conscience du fait qu'il n'a pas le droit d'entraîner avec lui le peuple à sa perte Il a au contraire le devoir de se retirer assez à temps pour permettre au peuple de vivre." Autant Speer était simple dans sa vie privée, autant il était persévérant dans la voie reconnue par lui comme exacte sans prendre sa propre personne en considération. Comme signe de cette attitude on peut voir le voyage en avion qu'il a fait volontairement le 24.4.45 dans Berlin encerclé, où malgré le danger d'être arrêté, il a entrepris une dernière tentative pour déterminer le Führer à cesser le combat. Il a pu faire valoir encore une fois son influence pour obtenir la nomination du Grand Amiral Doenitz comme succes-

...../

H0888-0211

seur à la tête de l'Etat et s'est employé auprès de lui après sa nomination en faveur de la fin immédiate de la guerre et pour le retrait de l'ordre d'entreprendre la guerre des partisans. Par son appel au peuple allemand diffusé par les émetteurs de Copenhague et de Prague, il a cherché à déterminer celui-ci à un déblaiemnt immédiat des dégats pour écarter le plus vite possible la crise économique, Speer a agi en tout temps, autant que je puisse en juger, avec la conscience entière de sa grande responsabilité vis-àvvis de son peuple. Dans la voie difficile qui est derrière lui, il n'a pu accorder sa confi qu'à peu d'hommes.

signé : von POSTR, Oberstlt.

H0888-0212

Je confirme ici l'exactitude des extraits ci-dessus des réponses faites au questionnaire par l'Oberstleut, von POSER qui m'ont été transmises par M. le Secrétaire général du Tribunal militaire international.

Dr. Franz Flaeschner

avocat

Je soussigné Max FUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du document Speer N° 6I.

Le 26 Août I946

Le Chef de la Section VI

Max FUNCH

August 28, 1946 afternoon Malmedier French

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0888-0213

Speer Exh. 49
Speer Doc. No. 63

Affidavit MALZACHER

INTERROGATOIRE du Témoin Hans MALZACHER
par le Headquarters Intelligence Center, 6825 HQ & HQS Company.

Assermentation du témoin par devant le 1er Lieutenant sig. C. GEORGE L. BIXLER, le 3 août 1946

Q. 1 : Quelles fonctions honorifiques avez-vous remplies au Ministère SPEER jusqu'à et après février 1945 et quelle était votre profession ?

R. 1 : D'octobre 43 jusqu'à août 1944, je fus employé par intermittence (toutes les deux semaines) au Ministère SPEER, dans le bureau SCHIEBER (Office de Livraison des Armements) en tant que représentant des questions métallurgiques.

En outre, j'étais président de la Commission d'Armement de Haute-Silésie (dans les deux cas, fonctions honorifiques). Profession, directeur général des mines de Teschen en Haute-Silésie.

Q. 2 : En tant que président de la Commission de l'Armement pouviez-vous décider si les offices du travail de SAUCKEL devaient répartir dans une usine d'armement de la main d'oeuvre des étrangers ou prisonniers de guerre ?

R. 2 : Je ne pouvais prendre aucune décision à ce sujet. Les directives venaient directement de Berlin et étaient destinées à l'Office du Travail.

H0888-0214

H0888-0215

Affidavit MALZACHER

Q. 3 : Pouviez-vous déterminer contre l'avis des offices du travail quelles usines en particulier devaient recevoir de la main d'oeuvre, ou bien dépendiez-vous des offices du travail ?

R. 3 : J'avais la charge de veiller à ce que les offices du travail remplacent la main d'oeuvre perdue par suite de la mobilisation. Par extension, je devais également veiller à ce que les demandes de main d'oeuvre formulées par les usines soient satisfaites par l'Office du Travail.

Q. 4 : Les offices du travail devaient-ils donner des instructions ou prendre des décisions de façon indépendante ou bien dépendaient-ils de vous en tant que chef des services de SPEER

R. 4 : Les Offices du travail dépendaient directement du Ministère SAUCKEL. Le président de l'Office du Travail était membre de la commission de l'armement.

H0888-0216

En cas de frictions, je ne pouvais pas prendre de décision définitive. Le président de l'office du travail avait le droit de s'adresser à son Ministre (Sauckel). Ceci arrivait souvent.

Q. 5 Y avait-il frictions entre les services de l'armement et les offices du travail du fait que les offices du travail menaient une politique de l'embauche indépendante ?
Cette question revenait-elle souvent au cours des conférences de l'armement de Speer ?

R.5 Il y avait fréquemment des différents à la commission de l'armement entre l'office du travail et les représentants de l'industrie au sujet de la politique de l'embauche. Ces différents s'exprimaient toujours et de plus violemment au cours des conférences de l'armement de Speer.

Q.6 Lorsque les troupes russes se sont approchées de Cracovie, Speer visita la région charbonnière de Haute-Silésie.
Lui avez-vous demandé à cette occasion de discuter avec les services responsables la question du maintien ou de la destruction de l'industrie de Pologne et de Haute-Silésie - Quelles décisions prit Speer ?

R.6 A la suite de la visite de Speer dans la région industrielle de Haute-Silésie en automne 1944, j'ai demandé à Speer de préciser sa position et la mêtre, a la commission d'armement en ce qui concerne les destructions d'usines en cas de danger d'une occupation ennemie. Speer a décidé sans ambiguité que les usines ne devaient pas être détruites, mais que l'on devait tout au plus les immobiliser.

H0888-0217

Q. 7 En juin I945, lorsque les combats pour l'occupation de la région industrielle de Haute-Silésie se sont étendus, Speer a-t-il de nouveau entrepris une visite à Kattowitz ? Qu'est-ce qui a empêché les entretiens projetés ? Speer vous a-t-il communiqué ses instructions sur le maintien de l'indsutrie pour appuyer votre point de vue en face des organismes politiques ?

R. 7 Au moment de l'invasion russe en Haute-Silésie, Speer avait l'intention de me rendre visite en Haute-Silésie, janvier I945. L'entretien projeté n'eut pas lieu, car les forces russes étaient déjà fort avancées dans la région de Oppeln et la route vers Teschen était fermée et vraisemblement coupée. Je crois en outre me souvenir que Speer eut à cette époque un accident d'auto.

H0888-0218

Speer me fit communiquer par son secrétariat qu'il voulait maintenir le point de vue qu'il avait exprimé en présence du Commissaire à la défense du Reich, l'automne précédent, suivant lequel rien ne devait être détruit. Speer me certifia ceci dans une conversation téléphonique que nous eûmes ensuite.

Q. 8 Lors de l'occupation ultérieure par les forces russes, avez-vous rendu les usines sans les détruire ?

R. 8 Les usines ont tourné jusqu'au dernier moment, avant l'occupation par les forces russes. Elles furent alors arrêtées, et les installations les plus importantes, par ex. les pompes furent occupées par des Polonais et des Silésiens fidèles au poste, afin que ces installations continuent à marcher pendant l'interrègne et que rien ne put arriver aux usines. En outre, on installa des employés fidèles qui s'étaient décidés à rester même lorsque les entreprises seraient occupées par l'ennemi.

Q. 9 A-t-on fait des tentatives pour faire exécuter des destructions et de qui émanaient-elles ? Ces personnes pouvaient-elles être retenues dans leurs plans par l'argument de Speer, à savoir que cette région serait reprise et que, si l'on opérait auparavant des destructions, elle serait alors unproductive pour l'Allemagne ?

R. 9 Il y eut avant l'automne 1944 des efforts de la part du Parti (direction du Parti à Berlin) pour faire détruire les installations industrielles de Haute-Silésie. A cette époque, Bracht s'associa au point de vue de Speer de préserver les installations industrielles. Ce point de vue reposait sur l'argument que ce territoire devait être repris un jour.

.....

H0888-0219

Q. 10 Est-ce que Speer, vous a déclaré qu'on devait conserver ces installations, car on ne pouvait prendre la responsabilité d'enlever sa situation au travailleur, qu'il s'agit d'Allemands ou,de Polonais ?

Pouvez-vous ajouter quelque chose à ce sujet ?

R.10 Speer me déclara clairement qu'il fallait conserver les installations industrielles de Haute-Silésie, pour conserver leur situation aux travailleurs, qu'ils fussent Allemands, Polonais ou Tchèques.

Q.11 Speer revint-il en Février 1945 dans votre région, et que décida-t-il encore une fois au sujet de la déstruction du reste de la région de Haute et de Basse Silésie ?

H0888-0220

Affidavit Malzacher.

Réponse 11 : Speer m'a rendu visite à nouveau en Février 1945 à Teschen. Speer a, devant les représentants des plus grandes industries de Haute Silésie, les chefs des services les plus importants du Gau, et le Gen.Oberst Heinrici, précisé à nouveau son point de vue, à savoir qu'il ne fallait en aucun cas se livrer à des destructions de l'industrie dans le reste du territoire de Haute Silésie ni en Basse Silésie. A cette occasion, Speer me confia également la charge de l'industrie de Bohême et Moravie et de l'Autriche. J'ai d'abord en considération de la situation à cette époque, tenté de décliner la nouvelle tâche qu'on voulait me confier, mais l'ai ensuite acceptée quand Speer déclara qu'il lui fallait un homme qui connût l'industrie et les hommes de ces deux pays et qui ait déjà prouvé qu'il tenait compte de ses instructions strictes en particulier dans la préservation des industries. Speer nous exprima, à moi et mes collaborateurs, sa reconnaissance pour avoir pu préserver pratiquement, dans sa totalité, l'industrie de Haute-Silésie et déclara qu'il couvrait nos mesures sans réserve, même au cas où on avait qualifié notre

H0888-0221

façon d'agir inopportune au service compétent de Berlin.

Ques. 12. Est-ce qu'il a été établi, lors d'un entretien à Prague, qu'on ne devrait procéder à aucune destruction en Bohème et Moravie ?

Rép. 12. Il fut de nouveau établi à Prague qu'il ne fallait pas détruire l'industrie tchèque, en ce qui concerne les fabriques de munitions Speer s'était réservé de prendre lui-même les décisions le cas échéant.

Ques. 13. Avez-vous été convoqué chez Speer à Berlin lorsque fut publié au milieu de mars 1945, le décret de Hitler prévoyant la destruction totale de toutes les installations industrielles et que l'éxécution de ces mesures passa de Speer aux services politiques ? Etiez-vous décidés, Speer et vous, à empêcher l'éxécution de cet ordre par tous les moyens même illégaux ? Vous êtes-vous mis sans réserve à la disposition de Speer à cet égard ?

Rép. 13 : J'ai touché Speer dans la nuit du 29 au 30.3.

page 4 suite 1.

H0888-0222

Affidavit Malzucher.

à Berlin, 6 jours après que l'ordre de Hitler en vue de la destruction totale de toutes les installations industrielles menacées par l'ennemi ait été porté à ma connaissance. Speer m'ayant demandé si quelque chose avait été détruit entretemps, j'ai répondu : non. J'ai fondé cette réponse négative sur le fait que j'avais aussitôt

page 4 suite et fin.

H0888-0223

quitté Prague, où se trouvait le siège de mon service, pour le territoire de Haute-Silésie et déclaré au Commissaire suppléant à la défense du Reich Metzner (Bracht, gravement malade était alors absent) et au comité directeur de la Commission d'armement de Haute Silésie Dr. Krentzer que l'ordre du Führer était sorti prématurément, que j'étais en pourparlers avec Speer et qu'il ne fallait rien faire avant d'avoir reçu de moi, après consultation de Speer, des informations non équivoques. Là-dessus je priai Speer directement de me relever de mon service étant donné que les conditions qui avaient été déterminantes pour moi (particulièrement que rien ne put être détruit) n'existaient plus du fait de l'ordre du Führer. A cela il me fut répondu qu'il (Speer) s'efforçait depuis des semaines d'empêcher le Fuehrer d'émettre un ordre comme celui-ci et qu'il espérait encore cette nuit même une décision positive. Speer ajouta que; si le Führer ne devait pas se déclarer disposé à retirer cet ordre de destruction ou à le modifier conformément aux voeux de Speer, il ne me rendait pourtant pas, à moi Malzacher, ma liberté, car il nous faudrait alors empêcher illégalement l'exécution de cet ordre de destruction. Sur ces arguments, je me décidai à continuer à travailler avec Speer.

Q.14 Fut-il entendu que vous avertiriez Speer immédiatement au cas où vous ne pourriez empêcher ce malheur dans votre ressort

R.14 Il fut également entendu, à cette occasion, que je devrais mettre Speer au courant par la voie la plus rapide si je me heurtais à des difficultés d'où qu'elles viennent.

.....

H0888-0224

Q.15 Y avait-il, lorsque les alliés occupèrent l' utriche des forces voulant y accomplir des des tructions en dépit des ordres de Speer ?

Savez-vous que le Gauleiter du Haut-Danube entre autres voul détruire le transformateur central d'Ernsthofen ?

RR15 Il y avait dans ces territoires, au moment de l'invasion alli des forces distinctes de celles du Parti qui préparèrent des destructions en dépit des ordres de Speer et avaient également l'intention d'y procéder le cas échéant. Je savais en outre que le Gauleiter Eigruber avait fait d'importants préparatifs pour des destructions par explosifs à Steyr et

H0888-0225

aux Usines Goering à Linz. Pour ce qui est du transformateur d'Ernsthofen, je crois me souvenir qu'Eigruber avait renoncé à une destruction d'Ensthofen à la suite de mon intervention le 17 Avril. En ce qui concerne les autres industries, il était cependant d'avis qu'on devait faire sauter les installations. Aux ex-usines Goering et de Steyr, j'ai chargé personnellement et derrière le dos du Gauléiter les chefs supérieurs de faire démonter les fils et conduites électriques, afin que rien ne puisse se produire au cas où on mettait en oeuvre un kommando chargé des destructions. J'ai rendu les directeurs personnellement responsables de l'exécution judicieuse de cette mission.

Q.16 Quelles auraient été les conséquences, en ce cas particulier, et la destruction a-t-elle été empêchée ?

R.16 Si le transformateur d'Ernsthofen avait été détruit, une partie importante de la vie industrielle et privée en Haute Autriche aurait été paralysée.

Q.17 Peut-il être dit, en conclusion, que votre activité et celle de Spéer ont permis de sauvegarder l'industrie en Haute et Basse Silésie, en Tchécoslovaquie et en Autriche ?

R. 17 On peut dire en conclusion que, grâce aux ordres de Speer et à l'exécution de ces ordres par mes soins et ceux de mes collaborateurs, la destruction des industries en Haute- et Basse Silésie, en Bohême-Moravie et en Autriche a été évitée.

Q.18 Speer se trouvait-il, à votre avis, dans l'obligation de rester à son poste jusqu'à la fin ?

R.18 C'était bien à mon avis une obligation pour Speer que de conserver son poste jusqu'à la fin, car ce n'était que par ce moyen qu'il pouvait être fait échec aux plans exposés plus haut.

...../

H0888-0226

Je soussigné Dr. Hans Malzacher, certifie sous la foi du serment avoir fait en mon âme et conscience les déclarations qui précèdent.